



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : agrégation interne et CAERPA

Section : histoire et géographie

Session 2018

Rapport de jury présenté par : Tristan LECOQ

Inspecteur général de l'Éducation nationale

Président du jury

L'analyse des quatre rapports du jury des sessions 2015 - 2018 permet de prendre une vue longue du concours de l'agrégation interne d'histoire et de géographie. En quatre ans, ce sont 7216 inscrits, 963 admissibles et 455 admis qui composent une population statistique suffisante pour dégager de grands traits de ce concours, lequel s'adresse à des professionnels, à des fonctionnaires en activité, à des collègues. Professionnel, il l'est en quelque sorte intrinsèquement. L'écrit et l'oral du concours sont conçus, définis et mis en œuvre dans cet esprit. Le mérite, qui seul permet une inégalité juste, est le fondement de ce concours.

Il s'agit, dans le même temps, d'une agrégation et à ce titre, le jury attend des candidats qu'ils fassent preuve non seulement d'une excellente connaissance des questions au programme, mais aussi d'une très solide culture générale historique, géographique et civique. C'est ce que montre la composition du jury, associant inspecteurs, enseignants des classes préparatoires, enseignants du secondaire et enseignants de l'enseignement supérieur, permettant la dimension de la double correction à l'écrit et la tripartition des commissions à l'oral.

Ces éléments, avancés dès l'avant-propos du rapport de la session 2015, sont toujours d'actualité, comme le montrent les analyses de ces quatre années. Ce concours est d'autant plus important que les enseignants qui le réussissent comme ceux qui vont jusqu'à l'admissibilité forment une colonne vertébrale de notre enseignement secondaire auquel ils appartiennent fortement, mais qu'ils sont parfois aussi engagés dans la formation initiale et continue des enseignants et dans l'enseignement supérieur, comme chargés de cours ou chercheurs.

L'effet final recherché par le concours repose, dès lors, sur une triple exigence : académique, didactique et pédagogique.

Une exigence académique : les candidats doivent connaître les grandes lignes de l'évolution scientifique des disciplines, les questions posées par la recherche, les débats en cours. Dans le cadre de leur enseignement, ils doivent s'interroger sur l'introduction, dans l'histoire et dans la géographie enseignées, des éléments plus ou moins stabilisés de la recherche, dans l'esprit d'une actualisation de leurs connaissances, d'une hauteur de vues, d'une attention portée à des mouvements qui peuvent, aussi, interroger le temps présent et leur propre démarche.

Cette exigence est en baisse continue chez les candidats et constitue une première ligne de partage entre les reçus et les autres.

Une exigence didactique : les questions du programme, les exercices de l'écrit, les sujets de l'oral s'inscrivent dans le cadre d'une continuité des apprentissages. Ainsi, les candidats doivent connaître les moments et les méthodes qui correspondent aux sujets qui sont posés et sur lesquels reposent les interrogations auxquelles ils doivent répondre. Pourquoi, comment, à quel moment enseigner un thème d'histoire ou une étude de cas en géographie ?

Le recul par rapport aux matières enseignées, une forme de culture de l'interrogation justifiée, le questionnement qui fait partie de la tradition disciplinaire, en histoire comme en géographie, comme autant de stimulants pour la réflexion et pour l'enseignement se dissipent d'année en année.

Une exigence pédagogique : il est en effet plus que légitime de demander à des enseignants, qui sont déjà devant des classes et qui y retourneront après les épreuves, dans tous les cas de figure, de faire preuve de qualités pédagogiques. Ils doivent donc connaître les ressources, maîtriser les techniques, appliquer les textes en vigueur en matière d'objectifs, de structuration, de déroulement d'une séquence d'un cours du secondaire, mais aussi faire preuve

de pragmatisme, de réalisme, prendre en compte le contexte scolaire et les qualités et les difficultés des élèves.

Dans ce contexte, seule une minorité des candidats parviennent à se garder de ces trois écueils que sont l'implicite, l'évident, l'inédit.

Un nombre encore trop élevé de candidats ignore en premier lieu les évolutions ou les permanences des disciplines historique et géographique, méconnaissent les sujets qui traversent le monde de la recherche, réduisent les débats en cours à une *doxa* peu convaincante, même s'ils y sont quelquefois conduits par certains auteurs eux-mêmes. Si le jury ne saurait fonder son appréciation sur ces seuls éléments, la contextualisation et la mise en perspective sont indispensables, en histoire et en géographie.

Au-delà des moyens qui lui sont consacrés par l'Institution, la formation continue est, d'abord, le devoir de chaque enseignant. L'agrégation interne en est un des moments possibles.

L'articulation entre les connaissances et leur mise en œuvre est, ensuite, une des clefs de ce concours. De ce point de vue, les candidats dont c'est le métier que d'enseigner et qui réussissent les épreuves d'écrit et d'oral sont le plus souvent ceux qui réfléchissent, conçoivent et proposent des transpositions pédagogiques qui reposent sur une réelle cohérence entre les éléments maîtrisés de l'exposé scientifique et la preuve de leur caractère opérationnel dans les dispositifs pédagogiques. Les autres doivent à la fois réfléchir à leur préparation au concours et à leurs pratiques en classe.

La question des ressources sur lesquelles s'appuient les candidats est enfin essentielle. Le bureau du jury a fait porter tous ses efforts sur les bibliothèques d'histoire et de géographie de ce concours, actualisées et réorganisées dans le cadre à la fois chaleureux, accueillant et exigeant du lycée Pierre Bayen de Châlons-en-Champagne. Il n'empêche que les bibliographies remises au jury sont souvent étroites, peu ou mal commentées, et ne témoignent guère de lectures personnelles que l'on ne saurait trop recommander aux candidats.

La session 2018 a vu 1727 candidats du public et du privé s'inscrire à ce concours. 933 étaient présents à la dernière épreuve pour 105 postes dans l'enseignement public et 8 postes dans l'enseignement privé. 223 candidats du public et 17 candidats du privé ont été admissibles, sur la base d'une barre d'admissibilité de 9,33 pour le public et 9,33 pour le privé. Une barre d'admission de 9,64 pour le public et de 9,57 pour le privé, à l'issue des épreuves orales, ont permis de recevoir 105 candidats de l'enseignement public et 7 candidats de l'enseignement privé.

La session 2018 du concours a reposé sur deux questions qui étaient déjà au programme en 2017 : « Le monde romain de 70 avant J.-C. à 73 après J.-C. » en histoire ancienne et « Géographie des mers et des océans » en géographie et sur deux questions nouvelles : « La France. Géographie générale » et « Le Proche et le Moyen Orient de 1839 à 1991 ». Elles ont fait l'objet, chacune pour ce qui les concerne, de notes de cadrage et de bibliographies spécifiques à ce concours d'agrégation.

L'enseignement le plus important qui se dégage de ces quatre années de présidence est que ce concours mérite d'être sérieusement préparé et, lorsqu'il l'est, dans le public comme dans le privé, les résultats suivent. Une lecture fine des barres d'admissibilité et d'admission, avec un peu de recul critique, permettra de s'en assurer. La préparation est cependant souvent plus difficile pour des enseignants qui servent déjà dans l'institution scolaire que celle des concours

externes, qui ne couvre pas, de surcroît et loin s'en faut, ni le territoire national ni le territoire de l'enseignement supérieur. C'est aussi la raison pour laquelle une forme d'autonomisation est nécessaire par rapport aux concours externes des agrégations d'histoire et de géographie, dont les choix des questions aux programmes et de leurs intitulés, les finalités et les attendus peuvent ne pas être dans la ligne des exigences à l'égard des candidats à l'agrégation interne, et ne sont quelquefois pas transposables en matière d'enseignement. Si les exigences de l'agrégation interne ne sont pas moindres au plan académique, elles s'en distinguent par leurs objectifs.

Le choix des questions au programme est en fait au croisement de deux lignes de force : le renouvellement des études, de la recherche, et des champs d'investigation de celles-ci et l'exercice de la transmission du savoir, en histoire et en géographie, dans l'enseignement secondaire. Il est dès lors nécessaire de tenir compte, plus et mieux que par le passé, de ce contexte. Une démarche d'autonomie progressive, entamée pour la question d'histoire contemporaine de la session 2016, se poursuit avec la volonté que les trois concours des agrégations d'histoire, de géographie et d'histoire et de géographie, externes et interne, soient séparables mais non séparés.

C'est cette idée de manœuvre générale qui a présidé au choix des deux questions nouvelles inscrites au programme de la session 2019 de ce concours.

La question d'histoire dérivée du programme de l'agrégation externe d'histoire et recomposée pour lui conférer une cohérence distincte « Le Proche et le Moyen Orient de 1839 à 1991 » avait déjà fait l'objet, pour les sessions 2018 et 2019, d'une réécriture partielle et d'une bibliographie resserrée. En 2018, les candidats ont composé à partir d'une question de géographie propre à ce concours, avec sa note de cadrage et sa bibliographie : « La France : géographie générale », tant il est apparu indispensable de les faire travailler sur des sujets qui forment, dans les programmes scolaires, une ligne de nos enseignements.

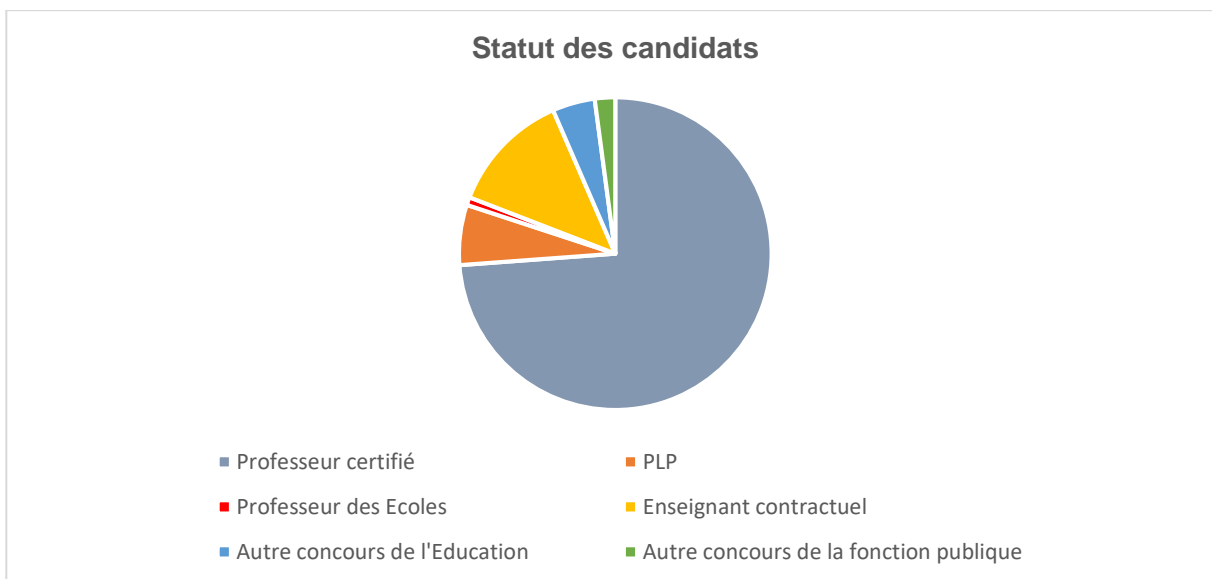
En 2019, la question de l'agrégation externe de géographie qui porte sur « Les espaces du tourisme et des loisirs » a été inscrite au programme de l'agrégation interne telle quelle, avec sa note de cadrage et sa bibliographie, parce qu'elle correspond à ce qui est développé dans ce rapport de l'esprit et de la lettre de ce concours. Une nouvelle question d'histoire médiévale est décidée pour les sessions 2019 et 2020 : « Chrétiens, juifs et musulmans. Pouvoirs et minorités dans l'espace méditerranéen (XI^e-XV^e siècles) ». La lecture de la note de cadrage et des indications bibliographiques permettront de comprendre que cette question répond d'abord aux trois impératifs catégoriques de ce concours que sont les exigences académiques, didactiques et pédagogiques, qu'elle porte ensuite en elle des questionnements historiques et contemporains, qu'elle correspond enfin à ce que l'Institution est en droit d'attendre de cadres de notre Education nationale.

Le président du jury adresse ses remerciements au bureau et aux membres du jury dont la compétence, l'engagement, la disponibilité témoignent d'un sens élevé de leur devoir, ainsi qu'aux appariteurs, qui ont permis le déroulement des épreuves par une organisation en tous points remarquable, et ont accompagné des candidats dans une démarche qui, sanctionnée ou non par la réussite à un concours difficile et exigeant, est aussi la trace et la marque de leur propre engagement au service de l'Institution.

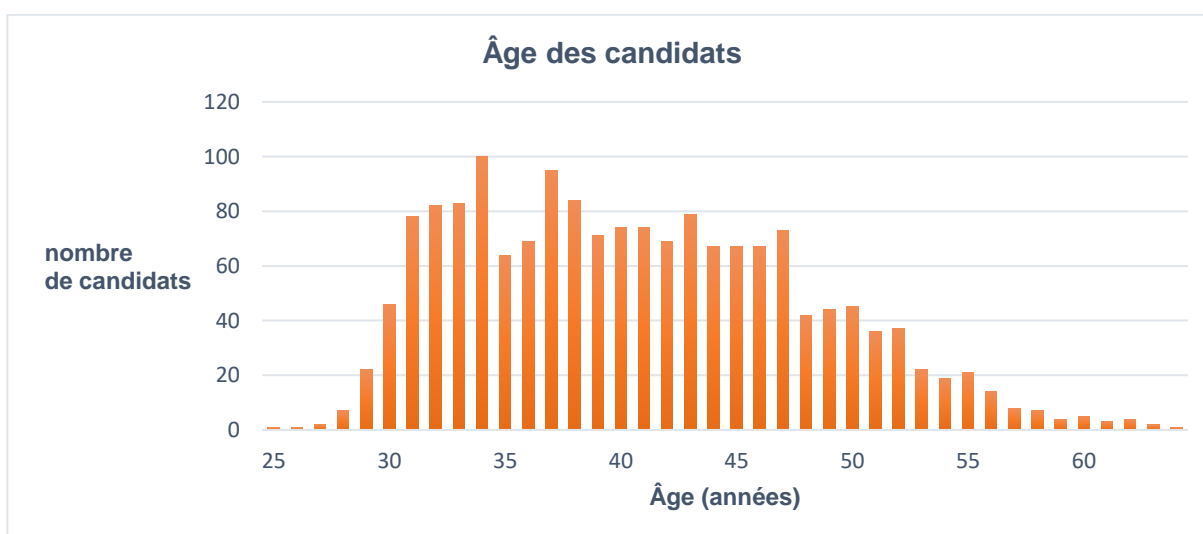
Tristan Lecoq, Inspecteur général de l'Éducation nationale, président du jury

STATISTIQUES DE LA SESSION 2018

Le nombre de postes ouvert au concours est identique à celui de l'année dernière, soit 105 pour le public et 8 pour le privé. Par rapport à la session 2017, le nombre de candidats inscrits est resté stable (1727 en 2018 contre 1728 en 2017).



La grande majorité des candidats est titulaire d'un CAPES (74 %) ou d'un CAPLP (6 %), mais 20 % des candidats présentent des profils beaucoup plus variés. Ils sont professeurs des Écoles (1 %), enseignants contractuels (13 %), mais aussi titulaires d'autres concours de l'Éducation (4 %) ou de la fonction publique d'État, territoriale et même hospitalière (2 %).

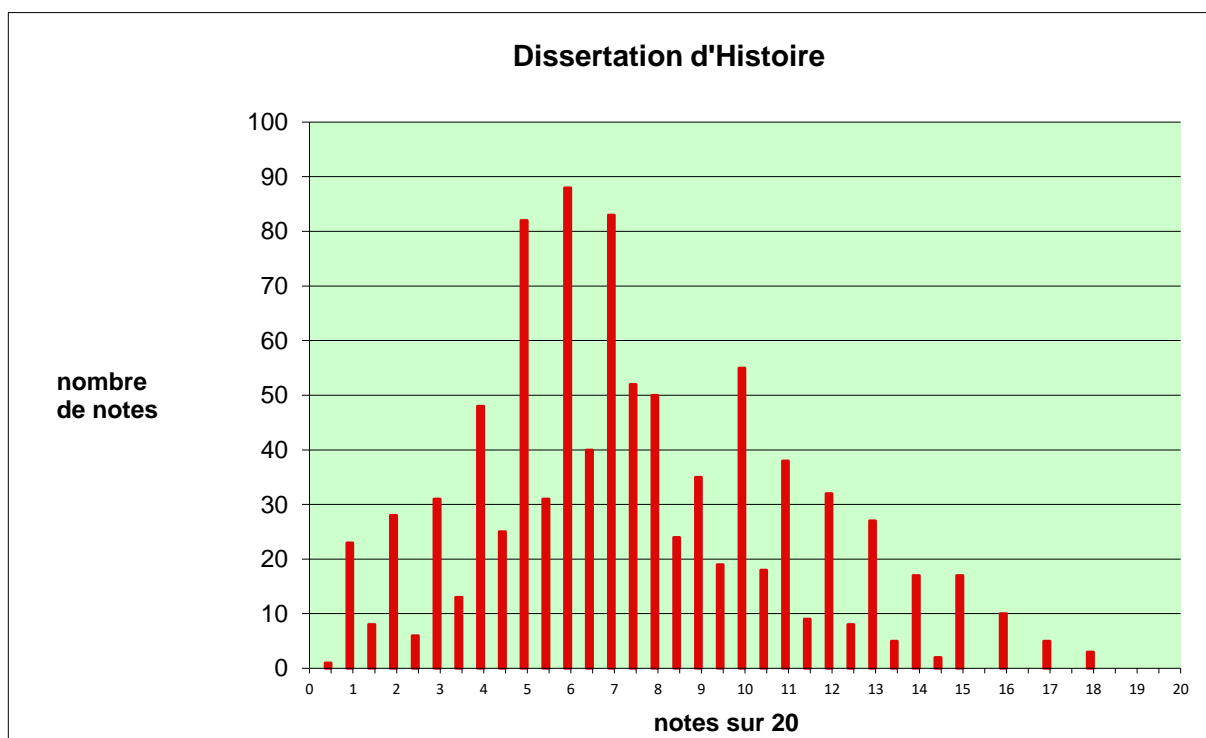


L'âge des candidats s'étale entre 25 et 64 ans. Le nombre de candidats augmente fortement à partir de 31 ans. Cette hausse illustre bien le fait que ce concours devient une chance

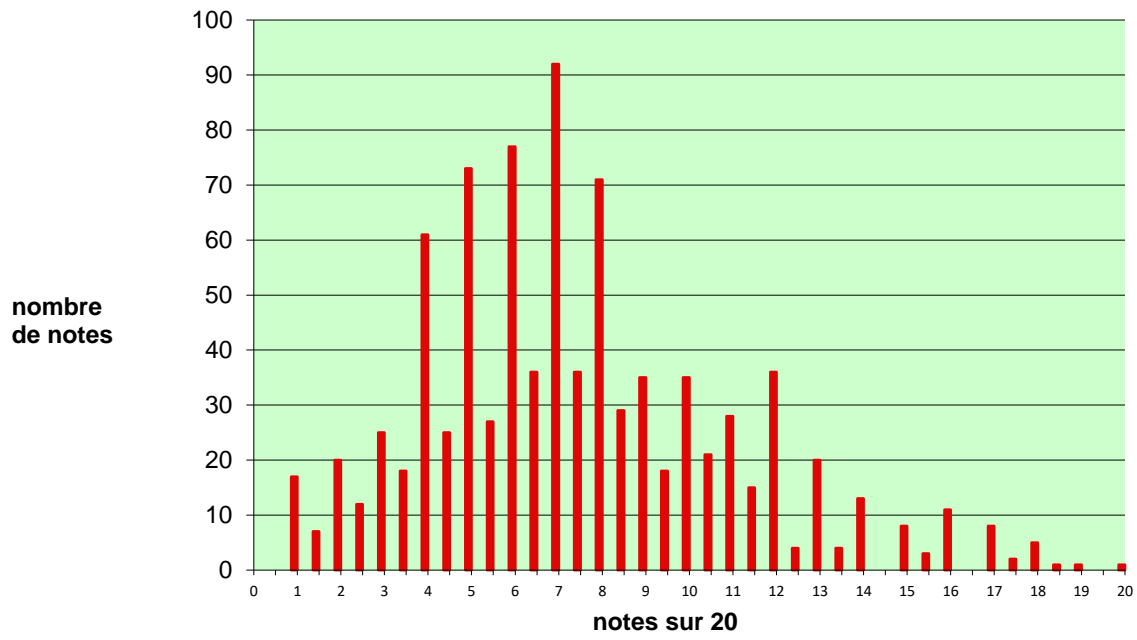
de promotion après les cinq années réglementaires qui suivent l'obtention du CAPES ou du CAPLP. Mais l'âge moyen est de 40 ans, et l'âge médian de 41 ans. Cela montre aussi que la plupart des candidats ont bien compris que ce concours est un véritable concours interne, qui évalue une réelle expérience professionnelle.

Les chiffres des candidats présents à la première épreuve (960), et plus encore ceux des candidats présents à la dernière épreuve (933), sont supérieurs à ceux de l'année passée (917 et 889). Ces indicateurs encourageants pourraient témoigner d'une meilleure préparation des candidats.

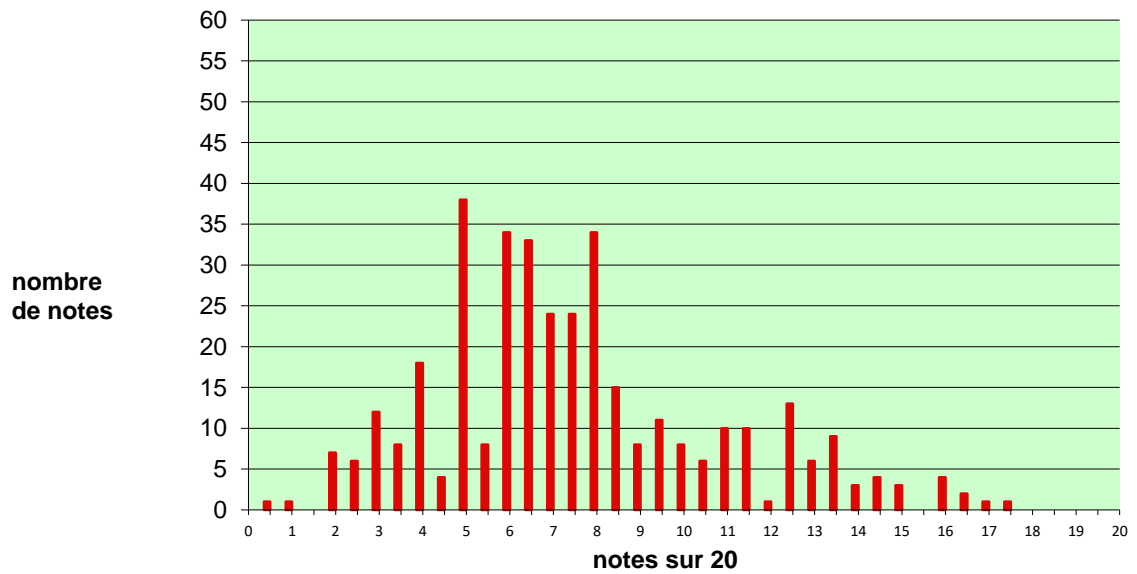
Les statistiques générales de l'écrit sont conformes à celles de l'année précédente. Toutes les épreuves présentent une note médiane de 7 (la médiane étant la valeur séparant l'effectif en deux parties égales), et des moyennes proches de 7,5 : 7,47 pour la dissertation d'histoire, 7,51 pour la dissertation de géographie, 7,55 pour le commentaire de documents de géographie et 7,44 pour le commentaire de documents d'histoire. La convergence des indicateurs est due au remarquable travail d'harmonisation réalisé par l'ensemble des binômes de correction. Il faut enfin noter que près de 40 % des inscrits ont choisi l'épreuve de géographie en commentaire de documents. La ventilation des notes des trois épreuves peut permettre de comprendre la manière de noter des membres du jury. Les notes les plus faibles correspondent à des copies incomplètes, avortées ou hors-sujet. Elles représentent environ un cinquième des copies. La majorité des copies a obtenu une note proche de la médiane. Environ un quart des notes sont supérieures ou égales à 9,5. Il s'agit de bonnes et de très bonnes copies, valorisées par les correcteurs, parfois même par un 19 ou un 20.

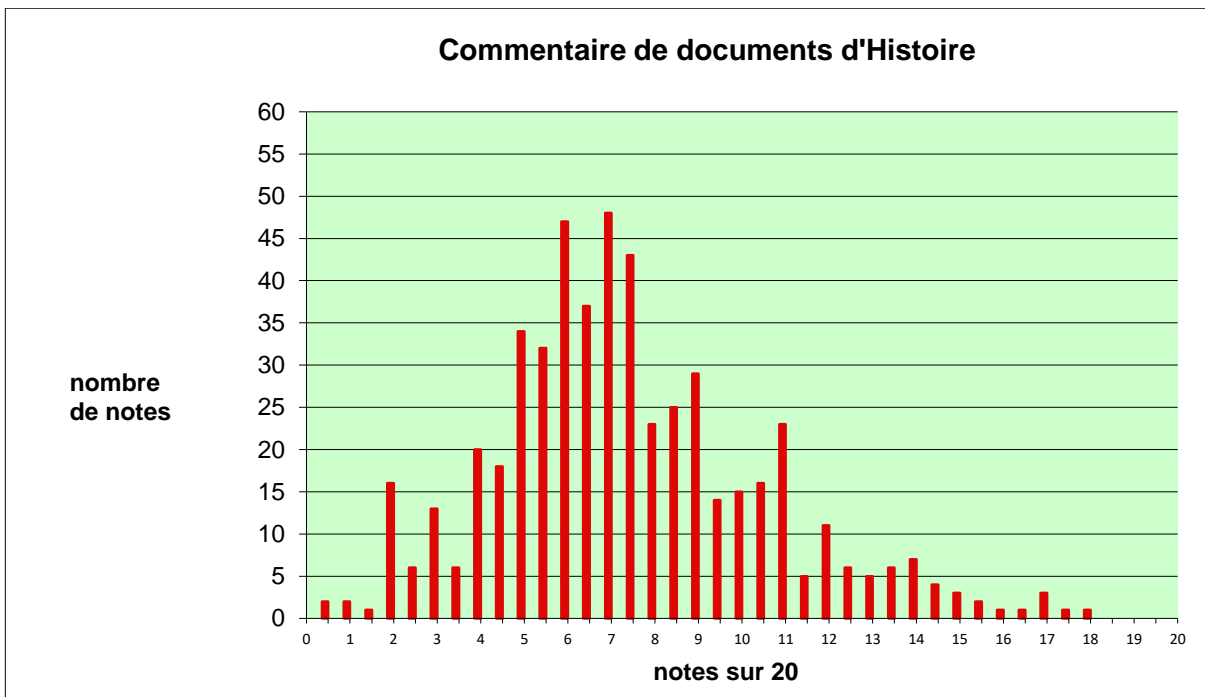


Dissertation de Géographie



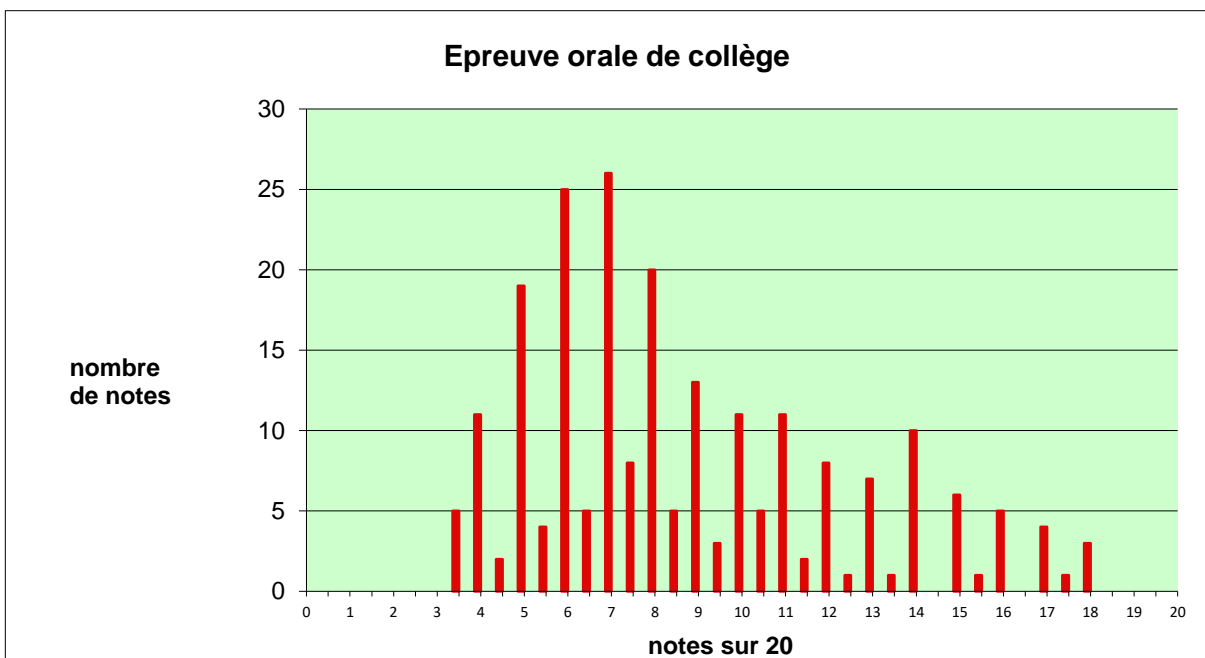
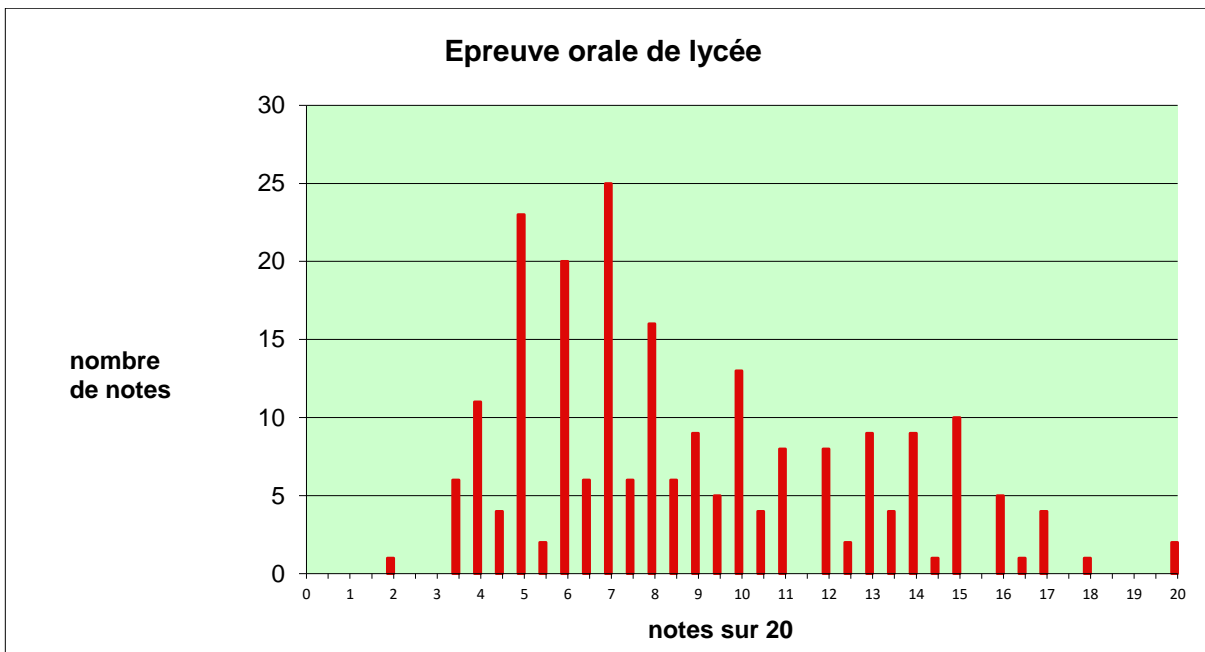
Commentaire de documents de géographie





A l'issue de la correction des épreuves écrites, la barre d'admissibilité a été fixée à 9,33 pour les deux concours. Cette barre permettait d'accueillir 240 candidats pour les épreuves orales.

Les deux épreuves orales fixées par les textes sont celles du lycée et du collège. Les candidats sont convoqués successivement dans ces deux épreuves. Lors de leur premier passage, ils tirent au sort un sujet en histoire ou en géographie, et tombent sur l'autre discipline lors de leur second passage. Un candidat qui, par exemple, aurait tiré un sujet de géographie en collège doit tirer un sujet d'histoire en lycée lors de son deuxième oral. La moyenne de l'épreuve de lycée est de 8,88, et celle de collège de 8,76, avec une médiane de 8. Comme pour l'oral, l'harmonisation entre les commissions est telle qu'elle permet d'assurer une parfaite égalité de tous les candidats.



A l'issue des oraux, la barre d'admission a été fixée à 9,64 pour le concours public, ce qui permettait de pourvoir tous les postes. Aucun candidat du concours privé n'ayant cette moyenne, la barre du concours privé a été fixée à la note immédiatement inférieure, soit 9,57. Cette barre permettait d'admettre 7 candidats. La moyenne du premier reçu était de 15,29.

La liste des admis et des admissibles de la session 2018 confrontée à celle des candidats de l'année dernière laisse apparaître un nombre important de bi-admissibles. 25 % des candidats admissibles cette année ont déjà tenté l'oral en 2017, et les admis de la session 2018 intègrent un pourcentage exactement identique de bi-admissibles. Ce chiffre est la preuve que le concours peut utilement se préparer sur plusieurs années, et que l'expérience d'un échec peut conduire l'année suivante à un succès.

Pour le jury Jérôme Buridant, vice-président

EPREUVES ÉCRITES (Admissibilité)

Les sujets complets sont disponibles sur le site suivant à la rubrique « agrégation interne d'histoire et géographie » :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid125063/les-sujets-des-epreuves-admissibilite-des-concours-agregation-session-2018.html>

Le portail national reprend les sujets, les programmes et les rapports à l'onglet « se former » :

<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/se-former/examens-et-concours/concours-internes-du-second-degre/agregation-interne-dhistoire-et-de-geographie.html>

Nous invitons les candidats à s'y référer. La lecture des précédents rapports de l'agrégation interne d'histoire-géographie permet de compléter utilement les remarques faites dans ce rapport 2018.

Dissertation d'histoire

Sujet : « Rome et ses frontières (70 av. J.-C. – 73 apr. J.-C.) »

Comment comprendre l'intitulé du sujet ?

- « **Rome** ». Il s'agit ici bien évidemment, comme le veut l'usage en histoire romaine, de l'ensemble des territoires soumis à l'autorité du pouvoir romain. Le fond de carte fournissait une indication supplémentaire qui devait suffire pour éviter toute interprétation restrictive du sujet. Ne parler que de la ville de Rome constituerait par ailleurs un contre-sens par rapport à l'ensemble des usages et de la bibliographie en histoire romaine. Une copie qui ne s'intéresse qu'à Rome en tant que ville est donc hors sujet. Cependant, l'empire romain présente de nombreuses frontières internes parfaitement définies et protégées par des rites et des clôtures. On pense par exemple au *pomerium* ou au Rubicon. Il peut donc être utile de consacrer un paragraphe à ces frontières intérieures.
- La notion de « **frontière** » est importante aussi bien en histoire qu'en géographie. Il est donc attendu des candidats une capacité à en proposer une définition globale claire, mais il faut ensuite, dans un second temps, montrer la signification particulière qu'elle recouvre dans le cadre de la question au programme. Un important effort de définition est donc attendu dès l'introduction, qu'il est nécessaire de prolonger dans le développement.

L'utilisation du fond de carte

Pour la première fois à l'agrégation interne, il a été décidé de fournir aux candidats un fond de carte, dont l'utilisation était libre et surtout non obligatoire. Il n'est donc pas question de sanctionner un candidat ne l'ayant pas utilisé. En revanche, une utilisation pertinente est valorisée (dans le cadre d'une évaluation globale de la copie). On peut ainsi attendre d'un agrégatif qu'il puisse cartographier quelques-unes des données majeures du sujet :

- localisation des principales zones de conquêtes, avec quelques sites de batailles,
- tracé des principales « frontières », en montrant surtout leur caractère mouvant et évolutif (par des flèches, par exemple),
- indication de la position des principales légions, selon telle ou telle période,
- tracé des principales routes commerciales,
- localisation de quelques États-clients,
- etc.

Éléments attendus dans l'introduction

- Définitions et réflexion sur le sujet : le mot « frontières »

Il faut absolument que l'introduction, et l'ensemble du développement, ainsi que la carte, témoignent d'une réflexion sur la notion de frontière, adaptée à la réalité romaine. On ne peut se contenter de plaquer une conception moderne de la frontière, tant la conception romaine de la frontière est différente de la nôtre.

Rome ne reconnaît, en pratique, aucune frontière extérieure. Par-delà les vicissitudes de l'actualité politique ou militaire, Rome est convaincue d'être destinée à l'hégémonie sur l'œkoumène. Dans l'idéologie officielle, véhiculée par exemple par Auguste dans ses *res gestae*, Rome n'a d'autres limites que celles du monde... Est-ce à dire que la notion de frontière n'est pas applicable pour l'empire romain ? Bien sûr que non, mais le décalage est flagrant entre le discours idéologique et la réalité géopolitique ; la réflexion peut donc commencer par ce paradoxe.

Le terme de « *limes* » a longtemps été utilisé, et l'est encore parfois aujourd'hui, comme un strict équivalent de la notion de frontière. Le développement devra nécessairement comporter un passage de réflexion sur cette notion bien romaine, qui a fait l'objet d'un important renouvellement historiographique.

On pense bien sûr d'abord à la **frontière comme réalité géopolitique, susceptible d'être militairement défendue ou déplacée**. La notion de risque frontalier, de systèmes de défense, la circulation et l'approvisionnement des troupes, les impératifs stratégiques doivent alors être pris en compte. L'importance stratégique de la frontière vaut par rapport aux peuples extérieurs, mais également pour la politique intérieure : la frontière est aussi le lieu où les ambitieux peuvent **trouver la victoire et accélérer leur carrière**. Elles ont donc joué un rôle majeur dans l'ascension des *imperatores*. Cependant, même sur le plan militaire, la notion romaine de frontière est complexe. Elle évolue en permanence, au gré de la soumission (ou de la révolte) des cités et des peuples périphériques. Il faut éviter de donner l'idée d'une frontière se déplaçant linéairement au rythme de la conquête (vision trop simpliste et historiographiquement datée).

A cette notion militaire, il faut associer une conception **politique et administrative de la frontière**. Pour les Romains, les limites extérieures distinguent deux mondes opposés : d'un côté

un espace soumis à un système de droits et d'obligations par rapport à Rome, et de l'autre un espace dont les peuples échappent à ce système. Les limites sont donc administratives et fiscales plus que des lignes de défense. Ce qui importait à Rome, c'était de savoir que tel peuple ou telle cité indigène était soumis à son contrôle, et non de connaître où s'arrêtait topographiquement la province.

Il faut également inclure une réflexion sur **la frontière comme réalité géographique, à différentes échelles**. La frontière n'est pas nécessairement une ligne, elle est loin d'être toujours infranchissable. C'est un espace transitoire poreux. Ces effets se voient surtout au niveau local, pour lequel il faut aussi considérer **les effets de frontière** : différences entre les sociétés placées au contact des frontières militaires et celles situées à l'intérieur des provinces, place des marchands qui approvisionnent les troupes, conséquences économiques locales de la concentration de troupes dans une zone, ce qui anime l'économie locale et profite aux élites de part et d'autre... On peut donc aussi parler de « **zone frontalière** », pour désigner la marge d'un territoire, en contact avec un autre territoire (« barbare » du point de vue romain), et dont les limites sont par définition imprécises, floues, voire subjectives.

En outre la frontière de l'empire ne présentait, sans doute, **aucune cohérence géographique**. Rien n'assure que les peuples qui entraient progressivement dans la *fides* romaine vivaient toujours sur un territoire mitoyen de ceux formant déjà la province. Il devait au contraire exister de fortes discontinuités territoriales, si bien que la frontière provinciale n'eut probablement jamais la cohérence géographique qu'on tend à lui restituer abusivement sur nos cartes. Ce constat n'exclut pas, de la part de Rome, une nette distinction entre les peuples liés à elle et les autres.

La frontière est **aussi intellectuelle** : l'extension des connaissances géographiques accompagne les conquêtes, qui sont l'occasion d'un véritable « inventaire du monde ». Les conceptions de la frontière et des régions au-delà de la frontière s'en trouvent radicalement changées. La conception de la frontière romaine se définit en effet autant par l'idée que se font les Romains eux-mêmes de cette zone que par sa réalité propre.

Le pluriel utilisé dans le sujet est important. Il incite les candidats à ne pas oublier que chaque frontière provinciale est spécifique, qu'il n'y a pas d'uniformité des frontières romaines, mais au contraire une extrême diversité. Certaines frontières sont naturelles, d'autres traversent des déserts, beaucoup se localisent dans des zones faiblement voire pas du tout peuplées. La diversité géographique des territoires englobés, des peuples concernés, et des menaces potentielles impliquent des solutions au cas par cas (pragmatisme de Rome dans ses réactions).

Les espaces situés immédiatement de l'autre côté de la frontière, donc en dehors de l'empire romain mais souvent encore sous la domination indirecte de Rome (**royaumes clients** par exemple, avec lesquels tout un système diplomatique a été développé) font naturellement partie du sujet (ils appartiennent au monde romain) et ne doivent pas être oubliés, car un des enjeux du sujet est de montrer la perméabilité de ces marges frontalières.

- **Le cadre chronologique du sujet** :

En 70 av. J.-C., Rome s'affirme déjà comme la plus grande puissance du monde méditerranéen, et les frontières de l'empire ont beaucoup évolué depuis le début de l'expansion. Certains territoires sont directement administrés, d'autres rentrent dans un réseau de clientèles. Dès cette époque la notion de frontière est donc plurielle, et le *limes* ne sépare pas de manière univoque les peuples « entrés dans l'amitié de Rome » et d'autres qui lui seraient étrangers. Cet empire doit par ailleurs faire face à des menaces tant intérieures qu'extérieures : les pirates sur

les mers, les problèmes politiques internes, les menaces extérieures comme celle du roi du Pont Mithridate VI sont susceptibles de compromettre les conquêtes territoriales.

La période qui suit est marquée par des évolutions importantes, tant sur le plan intérieur qu'extérieur. **L'extension impériale entraîne un déplacement des frontières, et une redéfinition des relations avec des États vassaux**, comme la Commagène ou la Cappadoce. Les opérations militaires ne sont pas uniquement terrestres, comme en témoignent les opérations de Pompée contre les pirates. Ces opérations militaires sur les frontières ont de grandes **conséquences sur la vie politique romaine dans son ensemble** : c'est par leurs réussites aux frontières que les *imperatores* peuvent se mettre en valeur et s'imposer à Rome même. Les conquêtes et le succès aux frontières sont constitutifs de l'idée que Rome a d'elle-même.

La période augustéenne exalte ce processus de conquêtes et la domination « universelle » de Rome, tant par l'érection de monuments censés marquer la domination de Rome dans les zones les plus éloignées, que par les discours littéraires ou plus politiques. Bien qu'Auguste ait conseillé dans ses *res gestae* à ses successeurs de ne plus reculer les bornes de l'empire, les conquêtes se poursuivent après sa mort, notamment en Orient.

La période se clôt par la **consolidation de la frontière de l'Euphrate avec l'annexion des royaumes d'Arménie Mineure et de Commagène en 72 par Vespasien**. La dynastie flavienne, parvenue au pouvoir après la guerre civile de 68-69, est alors dans une période de réorganisation de l'empire et d'affirmation de son pouvoir. Le monde romain s'est alors fortement agrandi depuis 70 av. J.-C., et l'empire a montré sa stabilité. Mais l'idéologie de la frontière a également évolué : l'empire n'est plus considéré comme devant, à terme, être « universel », mais plutôt comme un espace susceptible d'être romanisé.

Le cadre chronologique incite donc bien naturellement à traiter des conquêtes et de l'expansion territoriale de Rome. Même s'il s'agit là d'un aspect important du sujet, les copies qui se limitent à cette conception militaire des frontières n'en traitent qu'une partie, et ne peuvent être considérées comme satisfaisantes. En multipliant les conquêtes, qui aboutissent à un vaste processus d'expansion territoriale, Rome étend en effet ses frontières mais se trouve aussi confrontée à des enjeux de plus en plus cruciaux autour de la maîtrise et de la sécurisation de ces frontières, de l'appropriation/l'intégration de ces espaces (formes de contrôle, de gouvernement, d'administration...), de leur prise en compte dans l'imaginaire romain.

- **Les sources** :

Il faut ici souligner l'importance particulière accordée, en histoire ancienne, à la réflexion précise sur les sources, et à l'évocation précise des plus importantes d'entre elles dans le raisonnement. En effet, par définition rares en histoire ancienne, elles orientent la manière de traiter le sujet. Certaines d'entre elles doivent nécessairement être mentionnées dans les copies. Une réflexion sur les sources, leurs limites et la manière dont elles orientent le sujet est donc indispensable. Elle peut être située en introduction ou au fil du raisonnement. Il ne s'agit pas d'une simple énumération des sources, mais bien d'une réflexion méthodologique sur la manière dont elles conditionnent le traitement du sujet.

Les **sources littéraires** constituent habituellement le point de départ des réflexions. Les auteurs anciens sont particulièrement intéressés par les récits de conquêtes territoriales. Il s'agit par ailleurs uniquement d'auteurs romains, ce qui conduit à une vision très centrée sur Rome, sa vision du monde, et ses intérêts. Certains de ces textes, célèbres, doivent être questionnés. C. Goudineau a ainsi pu parler de « l'invention » de la Gaule par César. Dans le récit qu'il fournit des campagnes qu'il y mène de 58 à 51 av. J.-C., César veut en effet montrer qu'il conquiert un

ensemble homogène. Comme sa conquête s'arrête au Rhin, il présente le fleuve comme la frontière « naturelle » de la Gaule, alors que l'archéologie montre qu'à l'arrivée des Romains le fleuve ne constitue aucunement une limite séparant des cultures antagonistes. Les sources littéraires fournissent également de précieuses informations sur la manière dont les Romains conçoivent l'espace et les frontières. L'historien grec Polybe avait déjà affirmé la prétention romaine à exercer son hégémonie sur le monde entier : « tous reconnaissent comme inéluctable la nécessité d'obéir aux Romains et de se soumettre à leur volonté » (*Histoires*, III, 4, 3). L'œuvre d'un géographe comme Strabon nous permet de comprendre comment on concevait l'espace habité à l'époque de Tibère : un ensemble parfois directement administré par Rome, parfois contrôlé par des rois, opposé à une sorte d'anti-monde peuplé de barbares.

Comme en témoigne l'exemple de la guerre des Gaules, **une partie du renouvellement historiographique provient des données fournies par l'archéologie**. L'intérêt des archéologues pour les frontières de Rome est ancien. Dans l'Allemagne rhénane et méridionale par exemple, la présence de vestiges romains est connue de tout temps et a donné lieu, dès le début du XIX^e siècle, à d'importantes recherches de terrain. On doit au père de l'histoire ancienne, Theodor Mommsen, l'étude d'une frontière terrestre longue de 550 km, dans le cadre de la *reichlimeskommission* (commission du *limes* de l'empire).

- Les fouilles se sont multipliées en divers points de l'empire, de sorte que l'on connaît relativement bien la matérialité du *limes*, ses forteresses, ses avant-postes, devenus centres de commerce lorsque la frontière se déplace...

- L'archéologie ne se limite pas à l'étude des ouvrages militaires, mais permet d'apprécier la réalité de la vie à la frontière, la manière dont évoluent les sociétés de part et d'autre du *limes*, les conséquences locales de la présence des armées... Les archéologues soulignent à l'envie les transformations apportées par la présence de garnisons nombreuses : création de villes nouvelles, adoption des modes de vie italiens, importations de produits méditerranéens, essor économique. Mais les conséquences locales sont très diverses selon les régions, et ne se font pas au même rythme. Beaucoup d'évolutions sont postérieures à la période considérée.

- L'archéologie permet également de prendre conscience des conséquences de la frontière sur les populations installées de l'autre côté, même si l'impact des frontières de Rome sur le monde barbare reste en partie un champ de recherche à défricher.

L'épigraphie fournit également d'utiles informations sur les réalités locales. Les inscriptions laissées par les unités de soldats permettent d'avoir une idée de la réalité de la présence militaire secteur par secteur, et de la gravité des menaces.

Enfin, un document semble essentiel : **les *res gestae***, sorte de testament politique rédigé de la main d'Auguste, qui témoignent de sa vision du monde et de ses frontières : elles affirment la conquête du monde au profit de Rome, évoquent les pacifications de provinces frontalières (Gaule, Germanie) ou stratégiques (les régions alpines), les explorations navales sur l'océan, les annexions et les protectorats réalisés en Orient, les relations diplomatiques avec les ennemis traditionnels comme les Parthes, les ambassades de peuples lointains et le peuplement du monde par les vétérans. Ce texte fondamental doit nécessairement être cité et exploité.

- **Apports historiographiques :**

Le thème de la frontière dans le monde romain est un thème plutôt classique, développé par une **abondante bibliographie**. Celle-ci reflète des évolutions historiographiques majeures, la principale étant le passage d'une conception fermée du *limes*, dominante au XIX^e siècle et encore une importante partie du XX^e siècle, à une approche beaucoup plus nuancée à partir des années 1980, élaborée grâce à la relecture des sources littéraires et à la multiplication des découvertes archéologiques.

L'étude des frontières romaines s'est d'abord développée pour le Haut-Empire. **Elle a donné naissance, au XIX^e siècle, à la théorie du limes**, qui était alors vu comme une frontière stable et homogène, une barrière défensive fortifiée ceinturant le territoire de l'empire. Dans cette optique, la frontière est conçue comme une réponse à un danger extérieur, identifié avec le monde barbare. Cette conviction a culminé avec le livre important d'Edward Luttwak, paru en 1976. Il cherchait à démontrer que l'Empire romain avait établi rationnellement, grâce à une politique uniforme, une « frontière scientifique », comprise comme la recherche permanente d'une ligne optimale des défenses militaires. Les conclusions de Luttwak ont beaucoup contribué à figer le débat sur les frontières romaines dans le registre sécuritaire et défensif. Les travaux de Stephen L. Dyson, sur la frontière à l'époque républicaine, soutiennent l'idée de l'existence d'une politique frontalière (« *frontier strategy* ») cohérente et suivie : selon lui, tout au long des II^e et I^{er} siècles av. J.-C., les généraux romains envoyés par exemple dans les provinces hispaniques auraient eu pour souci principal de stabiliser une frontière extérieure, en cherchant à l'établir à l'endroit le mieux adapté pour assurer le plus efficacement la protection des territoires conquis.

Actuellement, sans évacuer totalement la dimension militaire de la frontière, la tendance est plutôt d'admettre que celle-ci n'implique ni la mise en place d'un système de défense frontalier rationnel, ni même le souci d'en établir un de la part du pouvoir romain. **On ne croit plus guère aux frontières « scientifiques » ou « stratégiques »**. J. C. Mann développe l'idée de « frontières » accidentelles pour expliquer les limites de l'expansion romaine ; Charles R. Whittaker (*Les frontières de l'empire romain, 1989*) préfère utiliser le concept de « zones frontières » ou de « frontières zonales ». À la ligne frontière qui sépare et différencie, il oppose la marche pour inciter à voir la frontière d'une manière autre que purement défensive. **La notion de limes comme frontière uniquement militaire est fortement remise en cause**, notamment par Benjamin Isaac pour la périphérie orientale de l'Empire (cf. Benjamin Isaac, *The limits of Empire. The roman army in the East*, Oxford, 1990, réédité en 1992).

L'étude de la frontière romaine a donné lieu à de nombreuses publications récentes en français, parmi lesquelles on peut citer M. Reddé, *Les frontières de l'Empire romain, Ier av J.-C, 5ème ap. J.-C.*, 2014.

- **Problématisation** :

La problématique peut reposer sur la définition même de ce qu'est une frontière dans le contexte romain de cette période, en insistant sur la variété des situations. Il est également nécessaire de se demander comment et jusqu'à quel point Rome s'est appropriée ses frontières (les modalités d'intégration de ces frontières au monde romain).

Dans un contexte d'expansion territoriale, se redéfinit le rapport entre un centre (Rome et l'Italie) et une périphérie (les territoires provinciaux et leurs marges barbares). Les Romains conquièrent-ils ces marges, où circulaient et parfois stationnaient leurs armées, comme des frontières ? Comment ont-ils fixé, contrôlé et administré ces zones ? Dans quelle mesure et jusqu'à quel point s'est faite l'intégration des zones frontalières au monde romain ?

Proposition de plan détaillé

I. Les frontières en mouvement : Rome et la conquête de ses frontières

On n'attendra pas une approche exhaustive des guerres de conquêtes, qui risquerait d'ailleurs de conduire à un simple catalogue chronologique. L'évocation des conquêtes doit être étroitement reliée à la question des frontières et doit permettre de mener une réflexion globale sur la stratégie – s'il y en a eu une – de l'État romain et de ses différents imperatores.

L'idéologie de l'impérialisme. Attention aux contre-sens entraînés par une vision anachronique : un État est « naturellement » censé protéger son territoire sur ses frontières. Or, l'État romain n'a jamais admis l'idée de négocier le tracé d'une limite extérieure à son pouvoir souverain (imperium), puisque celui-ci se confondait par principe avec la totalité du monde connu, même si, dans la pratique, cette limite existait nécessairement.

A. Le pragmatisme de Rome vis-à-vis des frontières et de la conquête

Il s'agit ici d'analyser l'attitude de l'État romain face aux frontières et donc, plus largement, à l'expansion de l'empire territorial : Rome a-t-elle eu une stratégie globale ? Pourquoi déplacer les frontières, où les fixer ? Faut-il les considérer comme stables, à défendre, ou au contraire comme destinées à être repoussées ?

L'idéologie romaine veut que Rome soit destinée à être maîtresse du monde. Dès le début de l'*Énéide* de Virgile, Jupiter déclare à la mère d'Énée : « *His ego nec metas rerum nec tempora pono : imperium sine fine dedi* » - « Je n'assigne de borne ni à leur puissance ni dans le temps ; je leur ai donné un empire sans fin ».

Durant la période au programme, **l'axe stratégique de l'empire demeure la Méditerranée**, à partir de laquelle s'est faite l'expansion territoriale dans les siècles précédents, mais, progressivement, cet axe commence à se déplacer **vers les marges frontalières** ; d'une part, vers le nord (zone rhéno-danubienne, avec notamment la Germanie), d'autre part l'Orient (empire parthe).

Par ailleurs, à partir de la fin du règne d'Auguste, et plus encore à partir du règne de Tibère, **Rome s'oriente de plus en plus vers une stratégie défensive**, consciente de la difficulté à gérer un empire territorial devenu très vaste. Si l'on en croit Tacite (*Annales*, I, 11, 4), Auguste, à la fin de sa vie, aurait recommandé par écrit à son successeur de ne plus agrandir l'empire et donc de stabiliser les frontières. Le règne d'Auguste marque en effet la dernière grande étape dans les conquêtes territoriales (dans le cadre du programme) : si l'on excepte le cas de Claude qui entreprend la conquête – très laborieuse – de la Bretagne, les successeurs d'Auguste jusqu'à Vespasien ont renoncé à une stratégie offensive. Le cas de la Germanie est un bon exemple : malgré d'importants moyens déployés à partir de 12 av. J.-C. pour maîtriser les confins germaniques, où vivent un certain nombre de peuples menaçants pour Rome (Bataves, Frisons, Chattes, Chérusques, etc.), les Romains avancent difficilement, et le désastre de Varus en 9 après J.-C. conduit Auguste à stopper les opérations militaires. Son successeur Tibère mandate Germanicus pour organiser une expédition punitive entre 14 et 16, qui permet de vaincre Arminius, de récupérer les enseignes et de donner une sépulture aux squelettes des soldats tombés en 9. En mettant fin au commandement de Germanicus en 17, Tibère renonce à la conquête de la Germanie et souhaite se concentrer sur la gestion des marges frontalières déjà acquises.

Ceci étant dit, **opposer une stratégie défensive et une stratégie offensive n'a pas grand sens dans le cadre chronologique réduit du programme.**

B. Les conquêtes des *imperatores* à la fin de la République : repousser les frontières de l'empire pour asseoir leur pouvoir politique

Dans le contexte troublé des guerres civiles qui traduisent et aggravent la crise du régime républicain tout au long du I^{er} siècle av. J.-C., l'accélération du rythme des conquêtes territoriales joue un rôle majeur dans ce processus notamment parce que **les *imperatores*, en quête d'un pouvoir politique toujours plus personnel, ont besoin de se couvrir de gloire militaire.** Pour cela, ils n'hésitent pas à aller vers les confins du monde romain pour essayer de repousser les frontières et d'étendre la domination de Rome : en portant la guerre dans ces marges frontalières

et en remportant des victoires, ils cherchent à faire mieux que leurs prédécesseurs et confortent leurs ambitions politiques à Rome.

Ces conquêtes donnent l'impression de repousser les limites du monde connu. Ces marges frontalières jouent, de fait, un rôle important dans la politique intérieure romaine : la victoire sur des peuples inconnus ou réputés belliqueux apporte gloire, triomphe et la reconnaissance du peuple romain. Assurément, le risque de porter la guerre au-delà de la frontière était politiquement payant.

La conquête des marges frontalières participe donc, indirectement, à la crise de la République et aux affrontements civils à Rome.

Les conquêtes de Pompée en Orient dans les années 60 av. J.-C. La considérable puissance politique de Pompée dans la décennie 60 av. J.-C. vient en grande partie de ses succès en tant qu'*imperator*. En quatre ans, de 67 à 63 av. J.-C., Pompée repousse les frontières de l'empire comme aucun autre général romain n'avait réussi à le faire avant lui.

Les conquêtes de César en Occident.

Une stratégie des frontières qui n'est pas sans risques : l'échec de Crassus face aux Parthes, ou celui de Marc-Antoine face à Octave (31-30 av. J.-C.) malgré ses succès militaires et diplomatiques en Orient.

C. D'Auguste à Vespasien : la priorité à la consolidation des frontières existantes

Les conquêtes augustéennes : entre expansion territoriale et stabilisation des frontières.

- Sécuriser des conquêtes issues de la République : l'exemple de l'Espagne, aux frontières de l'Occident romain.
- La conquête des Alpes : prendre le contrôle d'une marge frontalière au cœur de l'empire.
- Mais des échecs cinglants, en particulier en Germanie (désastre de Varus).

Après Auguste : très peu de conquêtes, au profit de la gestion des frontières.

- Mais des exceptions : exemple de la conquête de la Bretagne, marge frontalière au nord de l'empire, à partir de 43.
- L'intervention contre les Juifs, aux marges orientales de l'empire, entre la fin des années 60 et le début des années 70, montre aussi cette volonté impériale de consolider des zones frontalières jugées trop remuantes.

Comme les *imperatores* à la fin de la République, **les empereurs adoptent une idéologie de la frontière.**

- Des monuments pour marquer la prise de contrôle des zones frontalières et valoriser la figure de l'*imperator* : le trophée d'Auguste dans les Alpes (qui rappelle celui de Pompée dans les Pyrénées).
- Célébrer la victoire à Rome sur les peuples frontaliers : exemple du triomphe de Vespasien et Titus sur les Juifs en 71.

Une approche chronologique dans cette première partie n'est pas obligatoire. Voici une autre possibilité d'organisation (mais il faut malgré tout faire apparaître les grandes évolutions chronologiques).

Dans ce cas, les aspects politiques et idéologiques, qui sont essentiels (utilisation des conquêtes frontalières par les *imperatores*), doivent être évoqués dans une autre partie.

A. En Occident : Rome parvient à consolider les frontières de son empire, au prix de nombreuses campagnes militaires

- Le contrôle de l'Espagne (début du programme).
- La guerre des Gaules.
- En Afrique du nord : une faible militarisation.

B. De nouvelles frontières pour Rome ?

- La Bretagne : début du processus de conquête en 43, mais une entreprise de longue haleine qui ne parvient pas à stabiliser durablement la zone frontière.
- L'Afrique du nord : l'expansion vers les marges sahariennes (cf. à l'occasion de la révolte de Tacfarinas sous Tibère).

C. En Orient : la difficile progression de Rome vers les marges frontalières

- D'indéniables succès à la fin de la République avec les campagnes de Pompée.
- L'incapacité de Rome à soumettre les Parthes (désastre de Crassus, prudence d'Auguste qui préfère utiliser la diplomatie).
- Le repli vers une stratégie défensive : protéger les frontières face à la menace parthe.
- Des relations souvent conflictuelles avec les Juifs.

Transition : l'expansion de l'empire impose une appropriation et une organisation de ses frontières par Rome.

II. Gérer et contrôler les frontières pour gouverner le monde romain

Cette partie a pour but de montrer comment Rome déploie sa présence dans les marges frontalières, faisant de celles-ci **des zones spécifiques à contrôler et à gouverner**. On est attentif à la manière dont les candidats définissent les notions de « gouverner », « contrôler », « gérer », « administrer », etc.

A. Les frontières, des zones militarisées en voie d'intégration : la question du *limes*

La frontière se présente sous diverses formes (grande diversité d'un bout à l'autre de l'empire). Elle peut être une frontière naturelle, mais ces limitations naturelles ne sont pas toujours opérantes. La frontière peut être marquée par des bornes, comme le trophée érigé par Pompée au col du Perthus dans les Pyrénées, pour signaler la frontière entre la Gaule et l'Espagne et pour indiquer que ce secteur est définitivement pacifié. Les frontières extrêmes de l'empire sont parfois marquées par l'érection de monuments. Les frontières peuvent aussi être maritimes ; le problème de la piraterie oblige les Romains à établir une stratégie maritime (Pompée).

La matérialité même de la frontière peut être décrite grâce aux données archéologiques. Il n'y a pas, jusqu'à l'époque d'Auguste, de ligne fortifiée qu'il conviendrait de défendre. Il s'agit en réalité d'une zone frontalière, d'une marche de plusieurs kilomètres de profondeur, concentrant des dispositifs sécuritaires (camps, forts, fortins, fossés, murs...) reliés entre eux et au reste de la province par des routes. Elle peut compter plusieurs « lignes » successives, avec des fortins et des postes avancés pour surveiller au plus près les populations barbares (ex. : le fort de Bosra en Arabie, dans le sud de la Syrie actuelle). Les copies pourraient développer un exemple de description archéologique de la zone frontière.

Historiens et archéologues ont appelé *limes* ce dispositif, mais il faut éviter des contresens et des anachronismes. Si le *limes* est souvent vu dans l'imaginaire collectif comme une frontière barrière clairement délimitée, linéaire, fermée par des dispositifs sécuritaires la rendant quasiment infranchissable et imperméable aux échanges, il n'avait pas cet aspect à la période couverte par le sujet. Les historiens ne croient plus aux théories anciennes selon lesquelles Rome aurait suivi une « *grand strategy* », une stratégie de constitution et de défense des frontières à l'échelle de l'empire, qui l'aurait conduit à construire une ligne de défense

cohérente et quasi-continue. À l'époque qui nous intéresse, la frontière est parsemée de défenses discontinues et n'est pas infranchissable. Les constructions linéaires comme le mur d'Hadrien n'ont jamais été systématiques et sont postérieures à la période étudiée.

Une intégration politique croissante des territoires frontaliers. C'est ce que montre par exemple la guerre civile de 68-69 (« année des quatre empereurs ») : les notables des Gaules et de Germanie, qui constituaient il y a encore peu de temps des marges « barbares », se soulèvent contre Néron mais non contre Rome ; Tacite avait d'ailleurs souligné par une formule célèbre (« le secret de l'Empire ») cette capacité nouvelle d'élites provinciales désormais romanisées de faire un empereur ailleurs qu'à Rome.

B. Les frontières au cœur d'une nouvelle géographie impériale : Rome fait l'« inventaire du monde »¹

Claude Nicolet a montré dans *L'inventaire du monde, géographie et politique aux origines de l'Empire romain* (1988) que Rome a déployé **d'importants efforts pour mieux connaître l'état de son empire, et contribuer ainsi à sa bonne gestion.**

Le règne d'Auguste a notamment été un temps fort de ces explorations mi-scientifiques mi-militaires vers les marges frontalières. La cartographie et l'astronomie, héritières des savants de l'époque hellénistique, réalisent des progrès décisifs et permettent aux Romains de se représenter l'étendue géographique de leur empire et de leur domination. Agrippa a lui-même rédigé un ouvrage de géographie, mentionné à plusieurs reprises par Plin l'Ancien dans son *Histoire naturelle* et comprenant une carte du monde connu à l'époque ; une copie de cette carte a sans doute été affichée sur le champ de Mars en 13 av. J.-C.

Explorer les zones frontalières : le développement des expéditions géographiques.

Les candidats peuvent développer l'exemple de l'expédition d'Aelius Gallus en Arabie heureuse en 25 av. J.-C.

Le développement des réseaux routiers depuis l'intérieur des provinces vers les marges frontalières, la création du *cursus publicus* sous Auguste. Ces réseaux routiers jusqu'aux frontières permettent de développer des relations commerciales avec des mondes lointains, bien au-delà des limites frontalières. Les frontières deviennent alors des zones d'interface, notamment en Orient où elles mettent en relation Rome avec les confins asiatiques (Arabie, Inde, Chine). Plin l'Ancien a décrit ces routes dans son *Histoire naturelle* ; elles passent par la Syrie ou la mer Rouge et l'Égypte, et ont leurs lieux d'échanges, par exemple Palmyre, une oasis en plein cœur du désert syrien, en zone frontalière.

C. Dans les marges frontalières, le choix du gouvernement indirect : le système des États clients

Pragmatique, Rome n'a pas uniquement utilisé le système provincial pour contrôler ses territoires, mais a eu aussi recours à **des États clients c'est-à-dire des satellites placés sous son contrôle qui ne disposent que d'une autonomie interne**, plus ou moins étendue selon les cas. Alliés à Rome, il s'agit de dizaines de petits royaumes, situés dans les marges frontalières du monde romain, que Rome ne souhaite pas – du moins dans un premier temps – absorber et donc réduire en provinces. Les souverains qui règnent sur ces territoires, toujours choisis avec l'accord de Rome, sont souvent désignés comme « **alliés et amis du peuple romain** » ; ils ont une situation précaire, pouvant être à tout moment destitués par Rome et n'ayant évidemment aucune

¹ NICOLET Claude, *L'inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, 1988. L'expression « inventaire du monde » n'est cependant pas une invention de Claude Nicolet, mais du latiniste Gian Biagio Conte dans son introduction à l'édition italienne de l'*Histoire naturelle* de Plin l'Ancien (Turin, Einaudi, 1982-1988).

garantie sur la pérennité de leur dynastie. Les sources ne sont pas très nombreuses. Suétone (*Vie des douze Césars, Vespasien*, 8), par exemple, affirme que plus de 3 000 tablettes de bronze comportant des traités passés avec des peuples clients auraient été détruites lors de l'incendie du Capitole en 69.

Progressivement mis en place à partir du II^e siècle av. J.-C., en fonction de l'avancée des conquêtes, le système des États clients se maintient pendant l'époque impériale. **Il est fondamentalement empirique** : Rome ne l'a jamais formalisé ni réduit à un modèle unique ; bien au contraire, chaque État client forme un cas spécifique, qui résulte du contexte local, de la manière dont s'est faite la conquête, de l'attitude de la population et des projets de Rome pour la région concernée. Dans les Alpes par exemple, après la conquête, Auguste décide de laisser un petit royaume autour de Suse à Cottius, fils du roi local (Donnus) : un *fœdus* (traité) est signé vers 13 av. J.-C. entre Rome et M. Iulius Cottius, qui fait de ce dernier un « préfet des cités » (*praefectus civitatum*). Néron y mettra un terme en fondant la province des Alpes cottiennes à la mort du roi Cottius II, vers 63.

Le système des États clients est particulièrement répandu **en Orient**, Rome ayant préféré se montrer pragmatique face à une carte politique très complexe héritée de l'époque hellénistique. On y compte, au début de l'époque impériale, des dizaines de petits royaumes, parfois minuscules comme ces petits princes syriens ou ciliciens, appelés *principicules*, qui sont si nombreux que Pline l'Ancien renonce à les énumérer... Auguste sanctuarise le système hérité de la République (et consolidé par Marc-Antoine) : l'Orient, au début du règne, n'est divisé qu'en cinq provinces (Égypte, Macédoine, Asie, Bithynie, Syrie), le reste des territoires étant confié à des souverains comme le roi de Judée Hérode (depuis une décision du Sénat romain en 40 av. J.-C.), le roi de Cappadoce Archélaos, le roi du Pont Polémon, le roi de Galatie Amyntas ou encore le roi de Paphlagonie Deiotaros. Auguste agit de manière empirique : à la mort des souverains, il décide au cas par cas s'il y a lieu de donner un successeur et si oui lequel. Ainsi, à la mort d'Amyntas de Galatie en 25 av. J.-C., il décide de transformer le royaume en province, alors que précisément au même moment il conforte Hérode de Judée en lui agrandissant son royaume de territoires syriens et libanais. Cette politique est poursuivie par tous les empereurs jusqu'au II^e siècle, la tendance étant à un contrôle accru et à la provincialisation. Tibère profite ainsi de la mort des souverains pour annexer plusieurs États clients, comme la Cappadoce (mort d'Archélaos à Rome en 17) ou le Pont oriental (mort de la reine Pythodoris en 33), tandis que Caligula n'hésite pas à faire assassiner à Rome en 40 le roi de Maurétanie, Ptolémée, pour mettre la main sur ce riche État client ; en 42, Claude en fait deux provinces, la Maurétanie Tingitane et la Maurétanie Césarienne.

Transition : le système des États clients montre que les frontières ne constituent pas une rupture infranchissable entre le monde romain et le monde barbare. De fait, les frontières servent à lier tout autant qu'à séparer Rome et ses voisins.

III. L'impact de la gestion des frontières pour Rome : les frontières, un élément constitutif de l'identité romaine

Il s'agit dans cette partie, pour terminer la réflexion, de se placer davantage du point de vue de Rome, de manière à voir comment les frontières et la manière dont elles sont gérées ont un impact sur Rome et sur sa manière d'envisager les relations avec les peuples « barbares » qui vivent au-delà.

La réflexion sur les frontières autres que celles purement militaires peut trouver sa place dans une sous-partie, placée ici au début mais elle pourrait aussi constituer une dernière sous-partie.

Le sujet n'imposait pas d'aborder le gouvernement des provinces en tant que tel, même si certains candidats pourraient être tentés de le faire puisqu'il s'agit d'un thème bien traité dans les manuels.

A. Des frontières intérieures dans l'empire romain ?

Les frontières de la ville de Rome. Elles ont depuis la fondation légendaire, marqué la manière même de concevoir le territoire romain. C'est par exemple le cas du *pomerium*, qui fait l'objet d'un usage à la fois symbolique et politique. Les *imperatores* de la fin de la République l'intègrent par exemple dans leur stratégie politique, quand il s'agit de montrer à tous qu'ils le respectent (et donc qu'ils respectent la République) en prenant soin de ne pas y pénétrer en armes.

De même, l'Italie, considérée comme un territoire spécifique, possède des frontières qui ont une importante signification politique, ce dont les *imperatores* ont parfaitement conscience. Deux exemples :

- Quand Pompée rentre en Italie en 62 av. J.-C., après ses glorieuses conquêtes dans les marges orientales de l'empire, il prend soin de licencier tous ses soldats, comme l'exigent par ailleurs les lois de la République, avant même d'en recevoir l'ordre du Sénat. C'est un calcul politique pour renforcer sa popularité (le spectre de la guerre civile semble s'éloigner) et pouvoir revenir à Rome auréolé du double prestige du conquérant et du garant de la concorde civile.
- Quand, dans la nuit du 12 au 13 janvier 49 av. J.-C., César, accompagné de cinq cohortes de la XIII^e légion, franchit le Rubicon, petit cours d'eau qui marque la frontière entre la province de Cisalpine et le sol italien, il déclenche une guerre civile avec Pompée.

Les frontières moins matérielles qui divisent l'empire : frontières linguistiques, culturelles... Ainsi si le latin est la seule langue officielle, le grec domine dans la partie orientale de l'empire.

B. La présence de Rome aux frontières : un facteur de développement des territoires frontaliers

Une présence militaire concentrée aux frontières.

L'intensité de la présence militaire est assez bien connue : on sait combien de légions stationnaient dans les différentes provinces de l'empire (en tout, 25 à la fin du règne d'Auguste). Cela dépend naturellement de l'intensité des menaces. Ainsi l'Afrique proconsulaire ne possède plus qu'une seule légion, la III^e Auguste ; vers la fin du règne d'Auguste elle semble tenir garnison à Ammaedara près de l'actuelle frontière tuniso-algérienne. En Syrie à l'inverse, dans la première moitié du I^{er} siècle de notre ère, il y avait quatre légions.

Auguste et les premiers empereurs privilégient la concentration des légions aux frontières, notamment dans les provinces dites « impériales » (Belgique, Illyrie, Syrie) et dans les zones frontalières non encore transformées en provinces (Germanie, Pannonie, Mésie).

La vie quotidienne des soldats dans les zones frontalières ; cf. les tablettes de Vindolanda en Bretagne, qui sont légèrement postérieures à la période étudiée mais donnent malgré tout des indications valables pour les décennies précédentes.

La présence des soldats et de leurs camps est un facteur d'intégration voire de romanisation pour les populations locales.

Elle favorise en effet le développement économique et commercial, en créant et densifiant des circuits d'approvisionnement, et en attirant de nombreux commerçants qui peuvent s'installer sur une longue durée et amorcer un processus d'urbanisation (*canabae*). Les soldats stimulent aussi la production agricole et artisanale, ce qui peut avoir des conséquences économiques sur des régions entières (ex. : céramique sigillée d'Italie et des Gaules, ou amphores d'huile de

Bétique retrouvées dans les camps de Bretagne et du Rhin). La documentation égyptienne permet par exemple de connaître des sociétés de marchands (par exemple celle de Nicanor et de ses fils au I^{er} siècle) ravitaillant les garnisons stationnées aux frontières.

La présence militaire entraîne aussi un processus d'urbanisation dans les zones frontalières, élément qui a depuis longtemps fait l'objet de discussions entre spécialistes et qui continue à intéresser de près archéologues et historiens. Le cas de la Germanie est souvent celui qui est cité en exemple, car l'urbanisation se fait *ex-nihilo* à partir des camps militaires et des *canabae* (exemple : l'éphémère site de Waldgrimes, fouillé depuis 1993, construit vers 4 av. J.-C. après les conquêtes de Drusus et abandonné après le désastre de Varus).

C. De l'autre côté de la frontière, les barbares ?

Les frontières sont **des zones de contacts et de rencontres, entre Rome et d'autres mondes** par exemple des tribus du Sahara qui font commerce avec des Romains ; la frontière est donc souvent poreuse, facteur d'échanges importants entre les populations de part et d'autre.

Ces échanges sont contrôlés. On sait qu'il y avait des restrictions au commerce, notamment sur le Rhin, mais la réalité des postes de douane est mal connue faute de sources suffisantes.

Il est difficile d'apprécier comment le contact avec Rome fait évoluer les sociétés barbares. Les données sont plus nombreuses pour les périodes postérieures.

Rome parfois violemment remise en cause : les révoltes dans les marges frontalières.

On ne pouvait exiger des candidats un développement exhaustif de toutes les révoltes, mais il fallait que ces révoltes soient choisies de manière pertinente, en lien avec la question frontalière. La révolte de Boudicca est sans doute le cas le plus emblématique. Une révolte comme celle de Vercingétorix fait-elle partie du sujet ?... (oui si l'on considère, du point de vue de Rome au milieu du I^{er} s. av. J.-C., la Gaule « chevelue » comme une vaste marge frontalière).

La révolte de Boudicca en 60-61 : la plus grande et dangereuse révolte qui remet en cause la présence romaine en Bretagne. Cette révolte peut être interprétée comme l'incapacité des Romains, depuis le début du processus de conquête en 43, d'intégrer les marges frontalières et leurs populations sur cette île.

Observations des correcteurs

Le fond de carte, une nouveauté à laquelle beaucoup de candidats ne s'attendaient visiblement pas (alors que son usage est fréquent en cours d'histoire et que le rapport de l'année 2017 avait évoqué sa possibilité), a été rarement bien utilisé. Il a permis pourtant à certains candidats de mieux « visualiser » le sujet. Rappelons que cet exercice de cartographie était optionnel et devait surtout constituer un moyen de valorisation de la copie. Certains candidats ont obtenu d'excellentes notes sans proposer de carte. Si le candidat fait le choix de la carte, il doit prendre en compte le temps que suppose sa réalisation (une carte présentant les mers coloriées avec soin a dû prendre beaucoup de temps et n'apporte strictement rien au sujet...). Il fallait aussi, dans la dissertation, se rapporter à la carte qui devait servir à illustrer les problématiques de la copie. Or ce va-et-vient entre copie et carte s'est révélé plutôt rare. Les correcteurs ont trouvé parfois des contradictions entre la carte et la dissertation. Ainsi une dissertation explique de manière très juste qu'il ne faut pas voir le *limes* comme une structure linéaire, or, sur la carte, il est représenté par un trait continu... Le jury a apprécié toutefois dans certaines copies des éléments intéressants, comme le recours à des flèches pour montrer les mouvements des frontières, des traits pointillés pour montrer la porosité du *limes*, etc. Dans tous les cas, il faut respecter les conventions, et notamment ne pas oublier échelle et légende.

S'agissant de l'introduction, il faut rappeler la nécessité absolue d'une introduction soignée qui répond aux règles du genre. La meilleure copie (qui a obtenu la note de 18)

comprendait une introduction de deux pages fort denses. Beaucoup d'introductions semblent trop formatées. Les candidats, conscients que l'introduction comprend certains passages « obligés » (accroche, définition des termes, problématisation, annonce du plan, etc.) s'y plient mais de manière un peu artificielle, sans toujours en démontrer l'utilité. C'est le cas notamment du cadrage historiographique. Celui-ci est souvent présent dans les introductions, puis négligé par la suite. Or si la présentation des grands débats historiographiques est attendue en introduction, il faut y revenir au cours du développement, lorsque la copie aborde des thèmes traités par les historiens évoqués. Les débats sur la nature du *limes* ou sur la romanisation par exemple peuvent être rapidement mentionnés en introduction, puis repris dans le détail dans la partie qui y est consacrée. Cette tendance à concentrer l'historiographie dans l'introduction a comme conséquence une présentation assez générale des débats historiographiques, rarement reliée au sujet. Un défaut récurrent des introductions consiste aussi à aller à la ligne entre chaque rubrique : un paragraphe pour présenter le cadre chronologique puis un autre, isolé, pour définir le sujet, et ainsi de suite jusqu'à l'annonce de plan. Une introduction doit être rédigée de manière cohérente et fluide, sans offrir cet aspect décousu.

L'analyse du sujet reste souvent insuffisante. Il ne s'agit pas d'une simple définition des termes du sujet, mais d'une réflexion sur la manière dont ils s'articulent entre eux. Pour le sujet donné, il fallait réagir au pluriel de « frontières », qui invitait à montrer la diversité des situations. Il fallait aussi se montrer sensible au fait que le sujet invitait à traiter de l'interaction entre Rome et ses frontières, c'est à dire à la manière dont Rome dessine ses frontières, et, en retour, à la manière dont l'évolution de la situation aux frontières modifie la structure même de l'Etat romain. La problématique ne peut se limiter à une simple transformation du sujet en question. Elle découle de la réflexion menée sur le sujet.

La réflexion sur les sources constitue une spécificité des dissertations en histoire ancienne (et en histoire médiévale). Il faut toujours préciser à partir de quelles sources sont construites les connaissances exposées, et avoir un retour critique sur ces mêmes sources (souvent partiales, toujours lacunaires). Cette réflexion sur les sources, qui constitue au demeurant un des fondements de la démarche historique quelle que soit la période, semble parfois mal comprise par les candidats. Ceux-ci énumèrent, en fin d'introduction, les différentes sources à leur disposition pour traiter le sujet sans réfléchir assez, de nouveau, à la question des sources au fil du développement. Constaté en introduction que les sources archéologiques peuvent être convoquées pour traiter le sujet est certes utile, mais il est plus efficace de le mentionner au moment où leurs apports sont exploités dans le développement, par exemple dans un passage traitant de la matérialité de la frontière. A cet égard, de forts bons passages sur les données archéologiques concernant le *limes* de Germanie ont été appréciés par les correcteurs.

Concernant le plan, un problème récurrent a porté sur la séparation, plutôt artificielle, des périodes République/Principat. C'était le principal défaut des plans chronologiques qui ne pouvaient être valables que s'ils étaient suffisamment problématisés. Il existe en effet de réelles convergences entre la période de la République et celle du Principat. Sur le contenu même des copies, les jeux d'échelle ont été en général assez bien traités. En revanche certains aspects, comme la matérialité de la frontière ont souvent été oubliés. Les copies non satisfaisantes se sont contentées d'« histoire bataille ». Il s'agissait certes d'un élément du sujet mais pas le seul... Plusieurs candidats ont hésité sur le sort à faire aux frontières « internes », celles-ci ont été prises parfois en compte au-delà du raisonnable (frontières citoyens/non-citoyens, libres/non libres, hommes/femmes). Le fond de carte était aussi destiné à orienter les candidats vers une acception surtout territoriale de la frontière. Si le concept de frontières sociales a été accepté lorsqu'il était correctement argumenté, en revanche les définitions trop larges de la frontière servant de prétexte à de longs développements sur la romanisation ont été considérés comme hors-sujet.

L'importance des exemples dans la démonstration d'ensemble doit être rappelée. Donner un exemple ne se réduit pas à citer un nom de site archéologique mais à décrire le site, à préciser les informations qu'il fournit, à évoquer ses limites ou biais éventuels (le site est-il représentatif ou non ?). Le même exemple peut être repris à différents endroits de la copie. On ne peut que renouveler le conseil souvent donné aux candidats de se constituer pendant leurs révisions un dossier d'exemples très précis dans lequel ils pourront puiser le jour de l'épreuve.

La conclusion ne se limite pas à un simple résumé, c'est une réponse nuancée à la problématique. Cet élément principal doit s'accompagner d'une ouverture qui renvoie idéalement à l'évolution de la question sur la période suivante (ici par exemple l'évolution du *limes* au III^{ème} siècle et l'évolution du sens du mot à cette époque). En revanche une ouverture sur des périodes très éloignées (les frontières de l'Union européenne !) n'est pas pertinente. Rappelons enfin l'importance de la forme (graphie, ponctuation, respect de l'orthographe des noms propres).

Pour le jury Yannick Clavé et Laetitia Graslin-Thomé

Dissertation de géographie

Sujet : « La France : espaces maritimes et territoires »

Le sujet de dissertation de la session 2018 de l'agrégation interne d'histoire-géographie s'inscrit à la fois dans l'esprit de la nouvelle question de géographie générale, mais aussi dans celui de la question portant sur la géographie des mers et des océans. En travaillant sur un sujet transversal, les candidats étaient invités à utiliser toutes les composantes de la géographie et à aborder cette dernière non pas comme une science aux règles immuables et aux thèmes de recherche limités mais comme une science qui s'enrichit par la « diversification des points de vue » pour reprendre J. Lévy². Ce sujet permettait de changer de perspective en adoptant une démarche trop peu souvent utilisée pour comprendre les territoires français et leurs dynamiques. Il s'agissait de s'interroger sur le rôle des espaces maritimes dans la construction des territoires en France.

Ce rapport de la dissertation de géographie de la session 2018 de l'agrégation interne vient alimenter une réflexion commencée à l'occasion des précédents rapports. Aussi, il est vivement recommandé aux candidats de prendre connaissance des remarques et conseils publiés dans les rapports des sessions 2016 et 2017.

Cadrage méthodologique

Ce rapport, au-delà de donner quelques éléments de réflexion sur le sujet, propose, tout comme les rapports précédents, des conseils méthodologiques pouvant permettre de comprendre ce qu'est la géographie et donc de mieux cerner les attendus de la dissertation de géographie. Le jury note des améliorations dans la mesure où les dissertations ont été globalement bien

² Lévy Jacques « Histoire de la géographie », in Lévy Jacques, Lussault Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris 2003, p.463.

construites du point de vue de la forme. Rares sont les candidats qui ne proposent qu'un plan, une introduction sans accroche ou encore une conclusion sans élargissement. Cependant, le lien entre les différentes parties de la dissertation apparaît souvent très artificiel. Cela semble être l'illustration d'un manque de connaissances du vocabulaire de la géographie mais aussi de sa méthode. Ainsi les candidats peinent à proposer une démonstration et, dans de nombreuses copies, entendent en fait par développement une simple énumération, la plupart du temps descriptive, des territoires et des espaces maritimes en France.

De même beaucoup de candidats utilisent le changement d'échelles pour justifier un plan ou un changement de partie dans le développement en oubliant de penser l'articulation des échelles pour offrir une analyse multiscalaire. Beaucoup de copies n'offrent que des descriptions à différentes échelles, aussi l'enjeu essentiel semble être de comprendre comment se bâtit un raisonnement géographique. Comme précisé précédemment, la géographie est plurielle. Si beaucoup l'ont compris, il ne s'agit pas pour autant de proposer une réflexion épistémologique. La diversité des points de vue en géographie vient en réalité alimenter une réflexion sur le sujet. Il s'agit de répondre aux questions essentielles : Quoi ? Où ? Pourquoi ici et pas ailleurs ? Pourquoi et comment ?³

Tout candidat est donc invité à commencer à réfléchir en confrontant le sujet proposé à ces questions tout en convoquant les différentes facettes de la géographie et en pensant l'articulation des échelles. Pour être capable de mobiliser ces éléments pour les concours, il est nécessaire de se préparer en amont. Certains ouvrages récents peuvent aider de nombreux candidats en demande de conseils méthodologiques.

On peut penser à *La Géographie : pourquoi ? Comment ?* de Stéphanie Beucher et de Magali Reghezza⁴ mais également au site *Géoconfluences*⁵. Ce dernier est beaucoup consulté par les candidats qui y puisent des exemples issus des dossiers thématiques mis en ligne par l'ENS Lyon afin de préparer les concours d'enseignement. En revanche, le glossaire de *Géoconfluences* semble beaucoup moins utilisé par les candidats qui pourraient pourtant s'en emparer afin de pouvoir affronter plus sereinement l'analyse des termes du sujet de dissertation. De la même façon, il peut être pertinent d'utiliser pendant la préparation à l'agrégation interne d'histoire-géographie, l'encyclopédie électronique *Hypergé*⁶. La maîtrise du vocabulaire géographique est primordiale pour la réussite du concours comme nous allons le développer ci-dessous.

Quelques grands axes de réflexion attendus

L'analyse des termes du sujet a été très discriminante dans la mesure où elle mettait en lumière les carences en vocabulaire géographique de nombreux candidats. Ainsi beaucoup ont confondu territoires et espaces. De même, la présence de la conjonction de coordination « et » incitait les candidats à mettre en relation les deux termes du sujet et à envisager leurs influences réciproques, ce que n'ont pas fait tous les candidats préférant parfois développer uniquement des thèmes plus connus comme l'appropriation des espaces maritimes. Il s'agissait donc de mettre en évidence qu'une des clés de compréhension des territoires français passe par les espaces maritimes. En quoi les territoires français sont-ils nourris (dans leurs dimensions matérielles et immatérielles, physiques et symboliques) par les espaces maritimes ? En quoi les espaces maritimes « (dé)font-ils » les territoires en France ? C'est sur ces questions que les meilleurs candidats ont pu s'appuyer pour répondre au sujet posé. Les candidats qui font appel aux

³ Durand-Dastès François, « Les géographes et la notion de causalité » in Viennot L. et Debru C., *Enquête sur la notion de causalité*, PUF, pp. 145-160, 2003.

⁴ Beucher Stéphanie et Reghezza Magali, *La Géographie : Pourquoi ? Comment ?* Hatier, collection Initial, 2017

⁵ <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/programmes/concours/ressources-concours-2018>

⁶ <http://www.hypergeo.eu/>

questionnements géographiques pour identifier et définir les territoires français dans leurs liens aux espaces maritimes sont ceux qui ont pu offrir les meilleures analyses.

Comme chaque année, aucun plan n'est attendu par le jury, aussi sont proposés ici quelques axes de réflexion volontairement non hiérarchisés. Il s'agit par ailleurs d'une liste non exhaustive.

- ***Les espaces maritimes, espaces essentiels pour l'inscription des territoires français dans la mondialisation***

Comme l'indique Tristan Lecoq, « c'est par voie de mer que nous nous fournissons l'essentiel de ce que nous produisons, transformons, consommons, vendons, que ce soient des matières premières, de l'énergie, des produits manufacturés »⁷. Le sujet invitait ainsi les candidats à analyser le poids de la maritimisation et de l'internationalisation des échanges sur les territoires français.

C'est grâce aux espaces maritimes que les territoires français s'insèrent dans la mondialisation. En effet, pour A. Frémont, « l'espace maritime et marchand est défini comme un système géographique qui consiste à mettre en relation, grâce aux mers et aux océans, les espaces continentaux afin de satisfaire les besoins d'échanges. Les espaces continentaux rassemblent les différents lieux de la production et/ou de la consommation qui s'insèrent eux-mêmes dans des logiques spatiales d'organisation politique, économique et sociale pour former des territoires »⁸. A. Frémont montre ainsi que l'organisation des espaces maritimes et marchands est le fait des acteurs présents sur les territoires mis en lien. Mais inversement, pour reprendre les mots d'Antoine Frémont : « l'organisation de l'espace maritime et marchand peut se répercuter sur celle des territoires » en France. Ce sont ces deux processus que les candidats avaient à analyser.

- ***Les espaces maritimes, à l'origine de systèmes productifs spécifiques, engendrent une sélectivité des lieux et des pratiques différentes***

Il s'agit d'un thème qui a plutôt été bien traité par les candidats. Beaucoup ont pu s'appuyer sur des connaissances acquises lors de l'année précédente. On peut penser à la question de la valorisation des ressources halieutiques et ses conséquences sur l'occupation des littoraux français mais également à la question de la mise en tourisme qui a d'ailleurs donné lieu à de nombreuses productions graphiques comme des schémas et des croquis de stations balnéaires.

- ***Le rapport aux espaces maritimes comme élément central dans le processus de territorialisation à l'échelle locale***

La territorialisation consiste en une appropriation qui peut être juridique et économique ou symbolique. Dans de nombreux territoires français, le rapport aux espaces maritimes va façonner non seulement les territoires mais aussi les représentations des hommes qui y résident ou y transitent. Plusieurs exemples pouvaient ici être développés par les candidats notamment la reterritorialisation de certaines villes portuaires françaises. On peut penser à Saint-Nazaire⁹,

⁷ Lecoq Tristan, présentation du thème : « Enseigner la géographie des mers et des océans. Des espaces maritimes aux territoires de la mondialisation », publié en décembre 2013 sur la plateforme Eduscol et disponible en ligne sur : http://histoire-geographie.ac-dijon.fr/IMG/pdf/enseigner_la_geographie_des_mers_et_des_oceans_lecoq.pdf

⁸ Frémont Antoine, *Conteneurisation et mondialisation. Les logiques des armements de lignes régulières*. Géographie. Université Panthéon-Sorbonne – Paris I, 2005 disponible en ligne sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00356713/document>

⁹ Le Gallou Aude, « Saint-Nazaire, un port entre crise économique et reconquête urbaine », n°4/Portfolio, novembre 2014, disponible à l'adresse suivante : <http://www.revue-urbanites.fr/portfolio-saint-nazaire-un-port-entre-crise-economique-et-reconquete-urbaine/>

Marseille¹⁰ ou encore Le Havre¹¹. A travers ces exemples, certains candidats ont pu montrer que les territoires se construisent et se déconstruisent en fonction de leurs rapports aux espaces maritimes et aux différentes valeurs données à ces derniers.

- ***Des territoires marqués par des degrés de dépendance, d'indépendance ou d'interdépendance à la mer***

Tous les territoires n'ont pas le même degré de dépendance aux espaces maritimes, si les territoires littoraux semblent les plus dépendants, il ne faut pas oublier les villes notamment les métropoles pour lesquelles l'interconnexion aux espaces maritimes est vitale. L'impact des espaces maritimes sur les territoires français devait aussi mener les candidats à s'interroger sur la notion de gradient, c'est-à-dire « la variation d'intensité d'un phénomène par unité de distance entre un lieu et un centre (ou un axe donné) »¹². On peut penser par exemple au territoire structuré autour de l'estuaire de la Rance qui est rythmé par les marées mais aussi le fonctionnement de l'usine marémotrice. Il en va de même de l'influence des espaces maritimes sur les climats des territoires français. Ces derniers pouvaient permettre aux candidats d'amorcer une réflexion sur la temporalité imposée par la mer aux territoires en France.

- ***La défense des territoires en France passe par le contrôle et la surveillance des espaces maritimes***

La défense des espaces maritimes sous souveraineté française est un enjeu essentiel pour la défense de l'intégrité territoriale française. Les territoires français doivent permettre de défendre les espaces maritimes sous souveraineté française et inversement le contrôle des espaces maritimes doit permettre de protéger le territoire français en tant qu'espace délimité, approprié par une communauté et sur lequel s'exerce l'autorité de l'État. Il s'agit également de défendre certains espaces maritimes stratégiques afin de sécuriser l'approvisionnement des territoires français. Enfin certains territoires français et leurs ZEE sont contestés et la France se doit de les défendre.

- ***La spécificité des territoires ultramarins français qui se construisent, se pensent et se représentent dans leurs rapports aux espaces maritimes***

De nombreux candidats ont montré que les territoires ultramarins français sont forcément sous influence des mers et des océans mais aussi profondément marqués par les héritages coloniaux. De même, la question de l'enclavement relatif des territoires ultramarins a globalement été traitée avec de nombreuses approches possibles. L'approche environnementale par exemple pouvait permettre de mettre en évidence la question des risques et des ressources dans les Caraïbes. Les exemples récents de Saint Barthélemy et Saint-Martin touchés par le cyclone Irma en 2017 ont permis à des candidats d'alimenter une réflexion pertinente non seulement sur la question des dynamiques climatiques mais aussi sur ses conséquences sur ces territoires français insulaires. Enfin, la gestion des risques pouvait permettre d'aborder la question de l'habiter, des perceptions et des représentations (qu'il s'agisse de celles des habitants des territoires ultramarins ou de celles des métropolitains). Les meilleurs candidats ont pu mobiliser une approche environnementale mais aussi géopolitique en analysant des tensions autour de l'aménagement¹³ à l'échelle locale.

¹⁰ Grésillon Boris, « Marseille-Provence 2013, avant, pendant et après ? », in *Urbanisme*, n°389, p.26-31, 2013.

¹¹ Compte rendu du terrain effectué au Havre par les élèves de l'ENS « Le Havre, interface ville-port », disponible en ligne sur : <http://www.geographie.ens.fr/Le-Havre-interface-ville-port,742.html>

¹² Pumain Denise, « Gradient », dans *Hypergéométrie*, disponible en ligne sur : http://www.hypergeo.eu/IMG/article_PDF/article_69.pdf

¹³ Subra Philippe, *Géopolitique locale : territoires, acteurs, conflits*, Collection U, Armand Colin, 2016.

Remarques et conseils relatifs aux productions graphiques et cartographiques

Les représentations cartographiques intermédiaires et/ou croquis de synthèse sont indispensables pour traiter des sujets de géographie et incarner ainsi la dimension spatiale, quelle que soit l'échelle d'analyse. Ce n'est pas tant la quantité de schémas qui pose problème mais la pertinence, la valorisation et la lisibilité des productions cartographiques. Nous rappelons ici qu'une production cartographique est toujours au cœur d'un raisonnement global et d'une analyse spatiale. À ce titre, elles doivent être introduites, commentées et explicitées dans un paragraphe prévu à cet effet. C'est une forme de justification à ne pas négliger, apportant une plus-value majeure à une copie de concours. Trop de représentations sont placées sans justification ou commentaire. C'est donc forcément préjudiciable au candidat qui manifeste une incapacité à articuler un raisonnement géographique entre ses productions écrites et cartographiques.

Conseils d'élaboration de supports cartographiques

Il faut toujours envisager les cartes, croquis ou modèles sous l'angle d'un langage cartographique. À savoir, quel code utiliser afin que le correcteur comprenne ou interprète l'information que nous voulons transmettre ? C'est une réflexion préalable indispensable qu'il faut avoir à l'esprit lorsqu'on se constitue une base de données à utiliser. Ne surtout pas céder à des croquis ou schémas tout faits ne respectant pas les règles élémentaires de la sémiologie cartographique. Par ailleurs, le caractère esthétique ne doit pas être négligé. Au bilan, la cohérence et la pertinence du croquis sont un habile mélange entre conception et réalisation.

La conception réside dans la réalisation d'une légende organisée, hiérarchisée et explicite. Dans l'idéal, les différents types de figurés, ponctuels, surfaciques et linéaires doivent être représentés. Chaque partie ou sous-partie doit être composée d'un type de figurés homogènes. Il ne faut pas oublier que ces types de figurés représentent une forme d'implantation spatiale spécifique. Attention à ne pas se laisser tenter par la facilité, à savoir choisir un figuré pour son côté pratique et rapide. Ce n'est surtout pas l'aspect technique qui doit prendre l'ascendant sur la réflexion et le message à transmettre. S'il est difficile de donner un nombre d'items à cartographier, il semble que pour un concours comme celui de l'agrégation les légendes soient nettement plus denses que celles de croquis utilisés dans le secondaire. Enfin, nous rappelons que toute représentation cartographique doit comporter un titre explicite, une nomenclature permettant de se repérer aux différentes échelles, une orientation et le cas échéant une échelle numérique. La nomenclature est primordiale, il appartient à chacun de varier les couleurs, majuscules ou minuscules, type d'écriture, pour représenter différents types de lieux, différentes échelles. Un cartographe averti doit être capable d'évaluer avec pertinence ses qualités de dessinateur et le cas échéant ne pas hésiter à utiliser un normographe ou des règles flexibles pour réaliser des flux.

Se préparer à la cartographie

Ce n'est pas le jour du concours que l'on découvre cette épreuve difficile et exigeante. Elle doit faire l'objet d'une solide préparation tout au long de l'année. Les différents chapitres étudiés doivent être accompagnés de productions cartographiques personnelles. De même, les études de cas doivent être cartographiées et cela à différentes échelles. Les candidats doivent ainsi se constituer « une base de données de croquis ou schémas » de plusieurs dizaines de supports. Les manuels du secondaire offrent de nombreuses possibilités tout comme les revues scientifiques¹⁴, les journaux ou périodiques. C'est un moyen de s'approprier des exemples et de les adapter au programme du concours.

¹⁴ De nombreuses revues sont désormais en ligne, comme par exemple l'*Information géographique* ou d'autres via le site cairn.info. De nombreux sites internet fiables tels que *Géoconfluences* constituent également des sources d'information et de réflexion majeures.

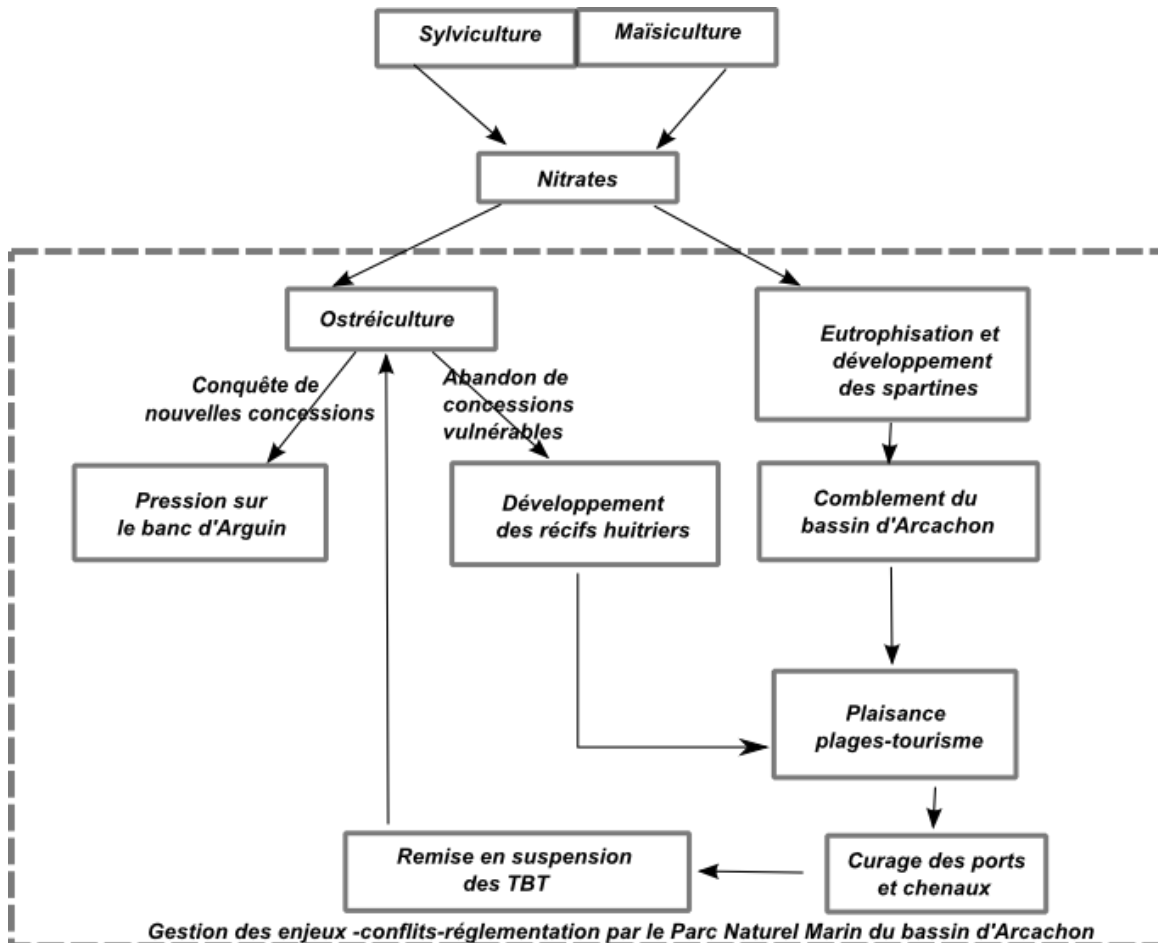
Afin d'éviter les approximations terminologiques, nous invitons les candidats à revoir les définitions essentielles en cartographie¹⁵ (croquis, schéma, modèle¹⁶).

Analyses systémiques et organigrammes

Il nous semble que, le cas échéant, des analyses systémiques, organigrammes, schémas heuristiques pourraient se substituer ou se rajouter à des représentations cartographiques. En effet, ces types de représentations permettent de mettre en évidence les interactions, les processus ainsi que les acteurs au sein d'un espace géographique. Utiliser ces représentations donne l'occasion de valoriser des mots-clés, concepts ou notions dans une logique de dynamiques spatiales. Il faut souligner qu'il ne s'agit pas de cartes mentales car toute carte est la manifestation spatiale d'un phénomène ce qui n'est pas le cas ici.

Nous proposons ici un exemple d'interactions environnementales entre les espaces maritimes et terrestres sur le Bassin d'Arcachon. Ce type d'analyse systémique peut être un document de synthèse reprenant les mots-clés d'une partie de la dissertation ou un exemple venant étayer une démonstration.

Pollutions et conséquences induites sur le Bassin d'Arcachon¹⁷



¹⁵ <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/geoconfluences/glossaire/carte-croquis-schema>

¹⁶ <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article9>





¹⁷ Inspiré de la revue *Dynamiques environnementales*- n°20 - Février 2012

Nous proposons ci-dessous un exemple de légende envisageable sur ce sujet de dissertation :


Les façades maritimes françaises, des territoires attractifs ?

Un territoire modestement littoralisé et protégé

Un réseau urbain tourné vers l'intérieur

-  Capitale politique
-  Métropoles de rang international
-  Métropoles régionales
-  Réseaux de villes moyennes

Les espaces de protection







-  Zones du conservatoire du littoral/parc marin
-  Zones NATURA 2000

Une mise en réseau partielle





-  Axes autoroutiers
-  Lignes LGV

Des façades dynamisées par l'économie productive




Des infrastructures portuaires incomplètes

-  Ports / trafic supérieur à 50 MT
-  Ports / trafic supérieur à 20 MT
-  Limites des hinterlands
-  Ports polyfonctionnels
-  Ports spécialisés dans les conteneurs
-  Réseau routier centralisateur et incomplet




Les moteurs de l'activité portuaire

-  Téléports / débouchés des câbles sous-marins
-  Rôle primordial dans l'approvisionnement logistique
-  ZIP
-  Constructions navales




L'exploitation des ressources halieutiques

-  Principales zones de pêche
-  Principaux ports de pêche
-  Principales zones d'aquaculture

Des façades productrices d'énergie




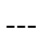
-  Centrales nucléaires
-  Centrales marémotrices
-  EMR

Des façades technopolitaines ?

-  Principaux technopôles
-  Présence d'arsenaux /bases
-  SPL

Des façades dynamisées par l'économie résidentielle



Le rôle du tourisme

-  Stations balnéaires anciennes
-  Littoraux du tourisme planifié
-  Littoraux à mise en valeur touristique ponctuelle
-  Littoraux du tourisme thématique / balnéaire

Des activités touristiques dynamisantes

-  Ports de plaisance
-  Casinos
-  Thalassothérapie

Des zones de croissance démographique

-  Principaux espaces attractifs
-  Forte proportion de retraités

Pour le jury Benjamin Leclère et Éric Sarraute

Epreuve de commentaire, analyse scientifique, utilisation pédagogique de documents

Le commentaire de documents est une épreuve qui prend une forme particulière dans le concours de l'agrégation interne. Dans un temps plus limité que celui consenti pour les deux dissertations (cinq heures contre sept), le candidat doit étudier un corpus documentaire assez riche, en proposant une analyse scientifique et une proposition didactique cohérentes. Il va sans dire qu'en associant étroitement les dimensions scientifique et pédagogique, cette épreuve rentre pleinement dans la philosophie d'un concours interne, et constitue pour le jury un élément de valorisation essentiel. Cet exercice exigeant demande donc une préparation solide et un entraînement sérieux.

Option histoire

Sujet : « Les conflits au Proche et au Moyen Orient de 1967 à 1991 »

Analyse du sujet, présentation du corpus et définition d'une problématique

Le terme central du sujet encadrant le dossier documentaire est « conflit ». Il s'agit d'un emprunt au latin classique *conflictus*, participe passé de *confligere*, qui signifie « combattre », le mot peut être défini comme « choc, lutte, combat [au propre et au figuré] » [<http://www.cnrtl.fr/definition/conflit>]. La difficulté mais aussi l'intérêt du sujet proviennent de cette définition très large. Si le conflit armé en apparaît comme le noyau dur, il faut envisager une acception plus large qui renvoie à un antagonisme ne supposant pas nécessairement le recours à la force. Dans son ouvrage *Paix et Guerre au XXI^e siècle*, Dario Battistella rappelle ainsi que :

« si toute guerre implique la présence d'un conflit, tout conflit n'est pas nécessairement une guerre, car un conflit peut très bien être réglé par la négociation, le dialogue, l'arbitrage, le compromis, plutôt que par le recours à la force [...] un conflit ne devient guerre qu'avec la pratique de l'homicide généralisé, et si l'on veut garder le terme de « conflit » quand on parle de guerre, alors il faut préciser « conflit armé ». »

Il faut donc s'interroger, dans l'espace particulier du Proche et du Moyen Orient, sur les modalités du conflit, son intensité, sa nature (interétatique ou interne, asymétrique ou non), et le franchissement – ou non – du seuil entre conflit et conflit armé. Cette réflexion doit s'inscrire dans une séquence chronologique particulière, encadrée par deux bornes clairement identifiables puisque correspondant à deux conflits armés : en amont la guerre des Six-Jours et en aval la première Guerre du Golfe.

Le corpus permet de cerner les contours d'une évolution qui traverse, sur près d'un quart de siècle, la deuxième partie de la Guerre froide dans la région. Cette mutation apparaît nettement si l'on constate le contraste entre le début et la fin de la période couverte par le dossier. En 1967, la situation est marquée par une opposition arabe relativement unifiée à Israël (sommet de Khartoum en août 1967 qui met fin à l'antagonisme égypto-séoudien) et une inscription dans le contexte de Guerre froide (Israël est alignée sur le camp occidental tandis que la Syrie et l'Égypte

sont proches de l'URSS). En 1991, la région est le théâtre d'une guerre provoquée par l'invasion d'un pays arabe par un autre, motivée notamment par l'enjeu pétrolier, et qui s'inscrit dans un « nouvel ordre international » rompant avec la Guerre froide. Dans l'intervalle, peuvent être observés l'affaiblissement du condominium des superpuissances et l'autonomisation croissante des acteurs régionaux, étatiques ou non. Ce contexte favorise la multiplication de conflits asymétriques, de guerres civiles, du terrorisme.

Le dossier documentaire s'organise autour de trois grandes thématiques :

-Le conflit israélo-arabe et la question palestinienne

Le document n°1a représente le texte de la proclamation radiodiffusée de Moshe Dayan, datée du 7 juin 1967. Le ministre de la Défense israélien y annonce la prise de la Vieille Ville de Jérusalem (dont ont été chassées les forces jordaniennes), avant d'affirmer que les Israéliens n'ont pas vocation à en « repartir », ce qui préfigure l'annexion officielle de Jérusalem-Est.

Le document n°1b constitue un extrait d'une chanson en langue arabe d'Oum Kalsoum (1898-1975) intitulée « *Ena fedayeen* », sur des paroles d'Abdel Fattah M. et une musique de Beligh Hamdi. Le titre, qui peut être traduit par « Je suis un fedayin », marque la volonté de ne pas abandonner la lutte. Cette chanson fut notamment interprétée par la fameuse chanteuse égyptienne à l'Olympia, à Paris, à la mi-novembre 1967, peu après la guerre des Six-Jours.

Le document n°4 est un extrait du discours prononcé par le chef de l'État égyptien, Anouar El-Sadate, devant la Knesset, le parlement monocaméral d'Israël, le 20 novembre 1977. Cette allocution marque une étape symbolique majeure dans le processus de paix israélo-égyptien. Sadate y enjoint les députés israéliens d'abandonner les terres conquises, y compris la partie orientale de Jérusalem.

Le document n°7 est un extrait du témoignage, recueilli en 1985, d'une réfugiée palestinienne habitant le camp de Chatila, dans le sud de Beyrouth, au Liban. Celle-ci y retrace les étapes de son exil commencé lors de la première guerre israélo-arabe, via Saïda (Sud-Liban), Homs (Syrie), puis à nouveau le Sud-Liban et enfin Chatila (Liban). Le texte est évocateur du rôle croissant de ces Palestiniens vivant à l'extérieur d'Israël, de Cisjordanie et de Gaza.

-Contestation des régimes politiques et montée de l'islamisme

Le document n°5 est une affiche iranienne de Hasan Isma'ilzadah, datée de 1979, conservée à la librairie de l'Université de Chicago et intitulée « l'exil du Chah et le retour de Khomeini ». Elle imite le style des « peintures des cafés » (*coffee-house paintings*), une expression picturale populaire, particulièrement développée à l'époque qajare. Cette affiche se veut didactique dans l'utilisation d'un ensemble de vignettes évoquant des épisodes de la révolution et la répression opérée par le Chah, et prend clairement parti pour l'ayatollah Khomeini qui domine l'affiche, porteur du Coran et de l'étendard aux couleurs de l'islam. Elle est hostile au Chah qui échappe de peu à la pendaison en traversant le Golfe persique en direction de l'Égypte, accompagné d'un chien noir sous le regard de Satan. Il porte des valises aux couleurs du Royaume-Uni et des États-Unis, qui laissent échapper l'or et les billets de banques étrangères.

Le document n°6 reprend le discours d'Hafez el-Assad prononcé le 8 mars 1980, à la suite d'une grève générale et de manifestations organisées par les oppositions nassérienne et frériste, juste avant le début d'une féroce répression. Il vise à réaffirmer la légitimité du régime face aux critiques des diverses oppositions.

-L'enjeu des ressources naturelles

Le document n°2 est un extrait du communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres

des pays membres de l'OPAEP à Koweït le 25 décembre 1973, publié dans le quotidien algérien *El-Moudjahid* deux jours plus tard. Cette organisation y confirme la poursuite du programme de rétention pétrolière décidé pendant la guerre du Kippour et demande l'ouverture de négociations internationales sur le conflit israélo-palestinien. Ce texte souligne l'importance de l'arme pétrolière qui confère aux pays arabes un moyen de pression contre les principaux soutiens à Israël, ici « les États-Unis et la Hollande ».

Le document n°3a est la photographie du revers d'une pièce de monnaie syrienne datant de 1976. On y voit la représentation du barrage de Tabqa sur l'Euphrate inscrit dans un cercle composé d'un demi-engrenage et d'un épi de blé. Elle porte la mention suivante : « République arabe de Syrie/25 piastres/Barrage de l'Euphrate/Accroît la production de nourriture dans le Monde. » Il s'agit d'une pièce commémorant l'aide apportée par la FAO pour la construction de ce barrage entre 1968 et 1976, qui a permis d'irriguer une centaine de milliers d'hectares au nord de la Syrie.

Le document n°3b est composé de deux tableaux statistiques. Le premier, issu d'une publication des Nations Unies de 1978, présente des données chiffrées concernant les fleuves et bassins du Tigre et de l'Euphrate. Il indique aussi quelle part de ces bassins revient aux différents États de la région. Le second tableau énumère les principaux barrages construits dans ces bassins avant 1990. Les documents 3a et 3b soulignent l'importance majeure des enjeux liés aux ressources en eau dans une région marquée durant cette période par l'aridité et une augmentation importante de la population.

Le document n°8a est un extrait d'une lettre adressée par Tarek Aziz à la Ligue arabe, datée du 16 juillet 1990. Son auteur est alors Vice-Premier ministre de l'Irak depuis mars 1991 et ministre des Affaires étrangères depuis 1983. Il s'agit d'un document de nature diplomatique qui vise, un peu plus de deux semaines avant l'invasion du Koweït par les forces armées irakiennes, à justifier, auprès des pays arabes, les reproches formulés par Bagdad à l'encontre du Koweït. Si ces reproches sont multiples, la question de la propriété des champs pétrolifères frontaliers et du prix du pétrole apparaît centrale.

Le document n°8b est une carte se référant également à la guerre de 1991. Elle a été réalisée en avril 1991 par Philippe Recacewicz pour *Le Monde Diplomatique* à partir de données émanant du Ministère de la Défense français et de son homologue américain. Elle met en avant un conflit qui divise les pays de la Ligue arabe, représentés par un aplat vert. L'Irak est opposé à la coalition mais aussi à Israël, qui est la cible de tirs de missiles. Il s'agit donc là d'une situation très différente de celle qui prévalait pendant les décennies précédentes. La carte souligne également l'importance des champs pétrolifères, en particulier à la frontière irako-koweïtienne, et le problème posé par la présence des populations kurdes, notamment au nord de l'Irak.

Le commentaire de ce dossier soulignera le caractère profondément conflictuel de cet espace, en insistant sur la diversité de ces tensions en termes de causes, de modalités, de niveaux et d'acteurs. Attentif à la dimension évolutive du sujet, le commentaire mettra l'accent sur l'évolution/recomposition de ces conflits durant la période autour de nouveaux enjeux et contextes, autour de nouvelles dynamiques qui selon les moments peuvent être endogènes et/ou exogènes.

Le plan reprend donc ces problématiques autour de deux parties :

- I. Les origines, causes et enjeux des conflits au Proche et Moyen Orient (de 1967 à 1991)
- II. Les conflits au Proche et Moyen Orient : des acteurs multiples et interdépendants (de 1967 à 1991)

I. Les origines, causes et enjeux des conflits au Proche et au Moyen Orient (de 1967 à 1991)

Les conflits du Proche et Moyen Orient trouvent leurs origines dans des causes multiples qui touchent, selon les cas, à des enjeux politiques (tensions générées par les nationalismes locaux et les visées territoriales qui les accompagnent souvent, l'établissement d'Etats parfois autoritaires et tentés par l'aventure militaire, le contexte international de Guerre froide et ses systèmes d'alliance), économiques (tensions autour des ressources pétrolières et gazières, de l'accès à l'eau qui conditionne le développement agricole et souvent l'industrialisation *via* l'électricité hydraulique) et socio-culturels (tensions autour des identités religieuses et ethniques, du poids d'une histoire souvent instrumentalisée pour mieux légitimer les revendications).

Dans bien des cas, les raisons de ces conflits sont multifactorielles, les enjeux multiples se croisent, se superposent et se combinent au point de rendre l'analyse parfois complexe. Par ailleurs, il ne faut pas être dupe des discours souvent militants et par là-même orientés et partiels. Telle raison, invoquée officiellement pour justifier une revendication territoriale, l'appropriation d'une ressource ou une entrée en guerre, cache en réalité d'autres motifs parfois moins avouables. Notons enfin que, sur la période, la situation d'ensemble est mouvante et que l'évolution des cadres politiques intérieurs (ex : la révolution islamique en Iran), des cadres géopolitiques extérieurs (ex : la relance des tensions Est-Ouest avec le début de la « Guerre fraîche » dès 1975) et des contextes socio-économiques (ex : la crise économique et la crise pétrolière à partir de 1973) peut reconfigurer ces conflits en leur attribuant de nouvelles causes et en les restructurant autour de nouveaux enjeux.

A. Causes, origines et enjeux politiques et militaires

Dès la fin du XIX^{ème} siècle émergent les nationalismes au Proche et Moyen Orient. Nationalisme arabe en réaction au conservatisme répressif du « Sultan rouge » Abdulhamid II puis à la turquification autoritaire des Jeunes-Turcs, en réaction aussi à l'impérialisme occidental. Ce nationalisme arabe, dont les inspirations sont diverses et qui prend différentes formes (nationalisme local, panarabisme, etc.) s'accroît dans l'entre-deux-guerres sous l'effet des promesses émancipatrices non tenues de la Grande Guerre et du cadre mandataire trop contraignant. Il se heurte bientôt au nationalisme juif et le choc entre ces deux projets politiques aboutit en Palestine aux violences de la Grande révolte arabe de 1936-1939.

Ces tensions accumulées éclatent dans l'après Seconde Guerre mondiale lorsque le plan de partage de l'ONU est repoussé par la partie arabe et que débutent en 1947-1948 les affrontements entre Palestiniens et Juifs puis la guerre entre pays arabes et Israéliens. La défaite arabe, les gains territoriaux israéliens, l'exode d'une partie de la population palestinienne (Nakba), constituent un contentieux aggravé par les guerres suivantes (la guerre de Suez en 1956, la Guerre des Six-Jours de 1967 avec la conquête de Gaza, de la Cisjordanie avec Jérusalem, du Golan et du Sinaï, la guerre du Kippour en 1973).

Il en résulte chez les États arabes et la population palestinienne une volonté de revanche. Dans le document 4, le leader égyptien Sadate, même s'il a décidé par cette visite symbolique au Parlement israélien d'engager un rapprochement avec l'ennemi d'hier et de sortir d'une logique intransigeante d'affrontement, rappelle ce passif hérité des quatre guerres israélo-arabes et de l'annexion de territoires palestiniens : « occupation des terres d'autrui », « rêves de conquête », « les leçons des affrontements entre vous et nous », « il y a de la terre arabe qu'Israël a occupée et continue d'occuper par la force des armes ».

Les conflits au Proche et au Moyen Orient sont aussi alimentés durant la période considérée par le manque de libertés politiques et l'existence de nombreux Etats autoritaires. Il en résulte chez les peuples opprimés une aspiration à plus de droits qui, ne pouvant s'exprimer de manière pacifique et ouverte en raison de la censure et de la répression, débouche souvent sur une contestation radicale allant des manifestations violentes à la guerre civile.

Le dossier y fait allusion notamment dans le document 5. L'affiche iranienne, qui évoque la chute du Chah en janvier 1979, insiste sur le caractère despotique et cruel de l'ancien souverain en représentant des exécutions de prisonniers politiques à la mitrailleuse, des chars intervenant contre des foules révoltées sur fond d'émeutes urbaines. Allusion claire pour le public iranien de l'époque aux émeutes de 1963 impulsées par le clergé chiite comme l'indique la présence de mosquées en arrière-plan (manifestation où se fait déjà remarquer l'ayatollah Khomeini, qui est par la suite emprisonné puis exilé, il s'installe en Irak puis en France représentée ici symboliquement par la Tour Eiffel) et à la répression orchestrée par la police politique du régime (la Savak). Allusion aussi et surtout aux manifestations violentes qui débutent en février 1978 dans les grandes villes iraniennes (Qom, Tabriz) et qui dégénèrent le 8 septembre dans un bain de sang en raison de l'intervention de l'armée.

Comme attendu, l'affiche passe sous silence les autres pôles non religieux de contestation (le Front national des notables mossadeghistes et d'intellectuels libéraux urbains, le Parti communiste iranien : le Toudeh). Elle diabolise littéralement le despote et le discrédite aussi en l'associant aux puissances occidentales « impérialistes », américaine et britannique (allusion à l'emprise des compagnies pétrolières de ces deux pays encore renforcée après 1953) dont le Chah serait, selon les islamistes, le pantin servile et cupide (il s'enfuit avec des valises pleines d'or et de billets provenant des Occidentaux). La réalité est plus complexe, car si l'empereur iranien est bien étroitement lié aux Occidentaux sur le triple plan politique, militaire et économique, ses relations avec les Américains se sont détériorées à la fin des années 1970 et la Maison-Blanche de Carter, qui cherche une solution de remplacement, ne lui apportera qu'un soutien très timide fin 1978 face à la montée de la contestation.

B. Causes, origines et enjeux économiques

Les enjeux économiques sont très présents dans cette région du monde souvent riche en hydrocarbures (pétrole, gaz) et dont les gisements, inégalement répartis, attisent la convoitise des États locaux comme des grandes puissances. Le poids du pétrole dans l'économie du Moyen Orient s'est d'ailleurs accentué à l'époque sur laquelle porte le dossier (de la fin des années 1960 à la fin des années 1980). Plusieurs documents y font allusion.

Ainsi en est-il question de manière allusive dans le document 1b où Oum Kalsoum déclare « Plus de pétrole, plus de canal ». Elle fait référence dans cette chanson (écrite après la défaite égyptienne des Six-Jours) au boycott pétrolier des États-Unis et du Royaume-Uni décidé par plusieurs pays producteurs pour punir les pays occidentaux du soutien accordé à Israël (ce boycott est un échec mais il annonce l'embargo de 1973 consécutif à la guerre du Kippour). Elle évoque aussi la fermeture du golfe d'Aqaba, artère vitale pour le ravitaillement israélien (pour punir Israël d'avoir conquis le Sinaï et d'accéder ainsi à la Mer rouge, « Tu ne verras pas ma mer »...), la fermeture des oléoducs de l'IPC et Tapline ainsi que surtout la fermeture du canal de Suez (qui reste effective pendant huit ans jusqu'en 1975, provoquant l'explosion des coûts du fret).

On peut le lire de manière plus directe et explicite dans le document 2. Celui-ci évoque l'embargo pétrolier décidé le 17 octobre 1973 (en réplique à la victoire d'Israël dans la guerre du Kippour dix jours plus tôt) par onze pays arabes membres de l'OPEP créée en 1960 et dominée par les pays arabes du Moyen Orient. L'embargo se veut total sur les ventes de pétrole aux pays perçus comme soutiens d'Israël (Israël n'est pas nommée dans le texte conformément aux usages

dans les pays arabes pour qui utiliser le terme « Israël » reviendrait implicitement à en reconnaître l'existence, on a donc recours à des périphrases comme ici « l'ennemi »), parmi lesquels les États-Unis, le Portugal, l'Afrique du Sud et les Pays-Bas (très en pointe alors dans l'aide apportée à Israël et donc désignés ici, « Hollande »). Cette mesure, conçue autant comme une mesure de rétorsion que comme une action de lobbying/communication (« faire prendre conscience à l'opinion internationale ») est promue par le roi Fayçal d'Arabie Saoudite (pourtant proche des États-Unis) et son ministre du pétrole, le sheikh Yamani (le plus influent des « ministres arabes du pétrole » évoqués dans le texte), qui contrôlent alors 21% des exportations mondiales de pétrole.

L'embargo porte en partie ses fruits puisque les Européens renoncent à aider les Pays-Bas. Toutefois le Congrès américain, principale cible ici (et nominalement cité), ne cède pas et les États-Unis de Nixon persistent à apporter à Israël un fort soutien politique, militaire et économique. L'embargo provoque en revanche l'augmentation sensible du prix du baril qui passe en quelques semaines de 3 dollars à 18 avant de se stabiliser autour de 8/9 dollars (ce renchérissement permet aux pays du Golfe de compenser le choc de la dévaluation du dollar de 1971). L'augmentation du prix de l'énergie amplifie une récession économique déjà sensible depuis quelques mois dans les pays industrialisés, entraînant une flambée du chômage. Les États-Unis reprennent les choses en main en confiant au Chah d'Iran le soin de rétablir les fournitures de pétrole (l'affiche du document 5 y fait sans doute allusion, lorsqu'elle montre le Chah s'enfuyant avec une valise de billets américains sur fond de raffineries).

Les enjeux économiques des conflits du Moyen Orient ne se limitent pas aux seuls hydrocarbures. Les tensions sont aussi provoquées par le difficile accès à l'eau douce dans une région du monde largement désertique et marquée par le stress hydrique. Le contrôle de cette ressource (fleuves, lacs), nécessaire à l'alimentation humaine mais aussi au développement de l'agriculture (cultures irriguées) et de l'industrie (*via* l'électricité des barrages) peut s'avérer conflictuel comme le rappelle le document 3.

A partir des années 1960 pour l'Égypte (avec le barrage d'Assouan voulu par Nasser) et des années 1970 pour la Syrie et l'Irak baasiste, le choix par certains pays arabes, sous l'effet de leur rapprochement avec l'URSS, d'un modèle de développement économique piloté par l'État, tourné autour des grands projets d'« industries industrialisantes » et d'aménagement agricole massif (l'influence soviétique apparaît nettement dans le visuel de propagande « progressiste » offert par la pièce syrienne de 1975), a conduit à la construction de nombreux barrages. Il est évident que la multiplication de ces derniers (listés dans le tableau statistique du document 3) est de nature à augmenter les tensions entre les différents pays des bassins concernés puisque les pays les plus en aval (ici l'Irak et dans une moindre mesure la Syrie) voient leurs précieuses ressources hydriques potentiellement diminuer. L'Irak, qui possède pourtant en superficie la part principale des deux bassins du Tigre et de l'Euphrate (comme le rappelle le premier tableau statistique), est ainsi pénalisé en dépit de la construction de 10 des 14 barrages évoqués dans le tableau. Une situation aggravée à partir de la fin des années 1980 quand la Turquie de Turgut Ozal (Premier ministre issu de l'administration de l'électrification) accélère le programme du GAP en multipliant la construction de barrages (Karakaya en 1987 et Hancagiz en 1988) dans le Sud-Est anatolien pour mieux capter à son seul profit les ressources de l'Euphrate au risque de raviver les vieux contentieux turcs/arabes hérités de l'empire ottoman...

La construction de ces barrages n'est pas dénuée non plus d'arrière-pensées en termes de sécurité intérieure. Les barrages du GAP permettent au pouvoir turc de réduire les vellétés d'indépendance des Kurdes majoritaires dans la région en leur offrant un espoir de développement économique mais aussi en accélérant les déplacements de populations rebelles.

Dans le sud de l'Irak, les barrages sur le Tigre et l'Euphrate permettent à Saddam Hussein d'assécher toute une zone de marécages offrant de potentielles zones de repli pour une population chiite frondeuse. S'agissant d'Israël, la Guerre des Six-Jours lui a offert avec le plateau du Golan et la Cisjordanie le contrôle d'un véritable château d'eau régional dans le premier cas et un accès plus direct au Jourdain dans le second (et à son potentiel d'irrigation). Les conditions de possibles futures « guerres de l'eau » se sont ainsi installées.

C. Causes, origines et enjeux culturels

Au Proche Orient, berceau originel des trois grandes religions monothéistes, lieu de contact sur le temps long entre les aires civilisationnelles arabe, perse et turque, espace convoité de tous temps pour ses richesses et son intérêt géopolitique (Perses, Grecs, Romains, Byzantins, Arabes, Ottomans, Européens), l'histoire est souvent sollicitée, peut-être plus qu'ailleurs, pour justifier une opération militaire, appuyer une revendication territoriale, fonder une prise de position politique. Les conflits s'inscrivent souvent dans un arrière-plan mémoriel qui en accentue le caractère passionnel, en aiguise l'intensité et en rend parfois la résolution plus longue et difficile.

Lorsque, par son communiqué (document 1a) du 7 juin 1967 au cœur de la Guerre des Six-Jours (5-10 juin 1967), Moshe Dayan informe la population israélienne et au-delà le monde entier, de l'entrée de Tsahal dans Jérusalem, en déclarant « Nous avons réunifié la Jérusalem divisée, la capitale d'Israël. Nous sommes revenus sur notre lieu le plus sacré, nous sommes revenus pour ne plus jamais repartir », le ministre israélien de la Défense sort du cadre étroit et technique du communiqué militaire pour entrer dans celui plus large et symbolique de l'histoire et de ses résonances mémorielles.

Né en 1915, l'ancien fils de juifs ukrainiens installés dans un kibboutz de Palestine avant la Première Guerre mondiale, membre de la Haganah durant l'entre-deux-guerres et militant du Mapaï, renvoie implicitement au passé juif de la Jérusalem de l'Antiquité et de ses lieux sacrés les plus emblématiques (le mur des Lamentations, Kotel, est un mur de soutènement constituant le seul vestige du second temple de Jérusalem reconstruit sous Hérode et considéré comme sacré par les Juifs car très proche du Saint des Saints, la salle des premier et second temples à laquelle seul le Grand prêtre d'Israël pouvait accéder). Ce rappel historique fonde à ses yeux cette cité comme la capitale du nouvel Israël. Pour Moshe Dayan (qui se piquait d'archéologie), l'opération militaire est perçue comme le moyen de refermer l'histoire en réunifiant sous contrôle juif les différentes parties de Jérusalem.

Plus encore que l'histoire, c'est la religion qui est fréquemment sollicitée pour justifier une contestation violente, galvaniser les troupes lors d'une entrée en guerre, discréditer radicalement l'adversaire. Au Proche Orient, l'islamisme représente une forme de cette instrumentalisation militante de la religion. Les Frères Musulmans, organisation fondée dans les années 1920 en Egypte par Al Banna puis dirigée par Qutb après-guerre (qui est exécuté par Nasser) et qui entend réislamiser la société par le bas *via* notamment un efficace réseau associatif, ont essaimé dans tout le Proche Orient.

Dans la seconde moitié des années 1970, profitant de la crise économique qui frappe les sociétés arabes et accentue les inégalités, les islamistes contestent les dirigeants arabes, autant ceux proches des États-Unis comme l'égyptien Sadate, que ceux liés à l'URSS comme le syrien Hafez el-Assad. Le document 6 y fait allusion. Le dictateur baasiste Hafez-el-Assad condamne effectivement la contestation violente des Frères Musulmans qu'il tente de discréditer en laissant entendre à la fin du discours qu'ils seraient complices de Sadate dont ils ne critiqueraient pas l'engagement pro-israélien. Le meurtre en 1981 de Sadate par des éléments du Djihad islamique

fondé par d'anciens membres des Frères Musulmans infirme ces accusations très partiales. Le discours d'Hafez-el-Assad témoigne dans tous les cas de l'inquiétude du pouvoir envers cette contestation, de fait la plus menaçante pour le pouvoir baasiste (comme le prouve le soulèvement islamiste à Hama en 1982 réprimé dans le sang). On notera enfin l'ambiguïté de ce texte puisque si le président syrien, héritier d'un baasisme qui se réclame *a priori* d'un socialisme laïc, condamne les Frères Musulmans, il le fait dans un discours où se croisent constamment les références religieuses (« martyrs », « tire orgueil de l'Islam », etc) et un étonnant *credo* (« En tant que citoyen syrien, je crois en l'Islam et à son dogme »).

D. Des enjeux croisés et des discours de légitimation ambigus

A l'arrivée, s'agissant des causes, origines et enjeux des conflits au Moyen Orient, c'est bien, une fois encore, sur leur pluralité, leur entrecroisement et leur recomposition sur le temps long qu'il faut insister. Le document 7 l'illustre parfaitement. Le témoignage de cette réfugiée palestinienne au Liban montre la complexité du problème palestinien qui se noue dès 1947-1948 (elle fait allusion au massacre de Deir Yassin du 9 avril 1948 lorsque durant la première guerre israélo-arabe, des éléments de l'Irgoun et du Lehi tuent une centaine de civils palestiniens, favorisant l'exode du peuple palestinien) mais évolue ensuite au gré des tensions entre Israël et les pays arabes et entre les pays arabes entre eux. La réfugiée note ainsi les limites de la solidarité affichée des États arabes (« les pays arabes n'étaient d'aucune utilité »), rappelle les mauvais traitements dont ses compatriotes ont été l'objet dans les pays arabes voisins (les réfugiés palestiniens arrivent en Syrie dans des « wagons à bestiaux »), avant d'évoquer les affrontements qui opposent les Fedayin palestiniens à l'armée libanaise en 1973 puis les massacres de Sabra et Chatila en septembre 1982 quand des éléments des Phalanges libanaises assassinent des centaines de civils palestiniens. La question palestinienne constitue en effet une des raisons de la complexe guerre civile libanaise puisque l'arrivée de centaines de milliers de réfugiés dans le Sud-Liban et à Beyrouth à l'occasion des guerres israélo-arabes (mais aussi après l'épisode de « septembre noir » en 1970) a perturbé les fragiles équilibres politico-confessionnels hérités du mandat français et inscrits dans la constitution.

Les accords du Caire de septembre 1969 n'ayant pas réglé la situation de cette extraterritorialité de fait et l'OLP constituant de plus en plus au Liban un État dans l'État (s'autorisant des opérations commandos contre le nord d'Israël à partir du sol libanais, ce qui provoque des répliques militaires de Tel Aviv), les tensions s'accroissent entre la communauté maronite globalement hostile aux Palestiniens et la communauté sunnite qui lui est plutôt favorable. Finalement, une sanglante guerre civile éclate en 1975, incitant l'année suivante le président syrien à faire intervenir son armée (épisode évoqué par la réfugiée palestinienne) pour imposer à son profit un ordre minimal. L'anarchie continuant de régner au Sud-Liban, d'où opèrent toujours les commandos palestiniens, Tsahal finit par envahir le Liban (opération Paix en Galilée de juin 1982).

Par ailleurs, comme annoncé en introduction de cette partie, il ne faut pas être dupe des doubles discours. Les causes et enjeux véritables des conflits sont souvent dissimulés derrière des logorrhées militantes aux *topoi* convenus (panarabisme, antisionisme, solidarité avec la Palestine, etc). Le document 8 et plus précisément la lettre du Vice-Premier ministre irakien Tarek Aziz à l'occasion de la Première Guerre du Golfe constitue à cet égard un modèle du genre. Pour souder la Ligue arabe derrière Bagdad accusé d'avoir envahi un autre État arabe, le Koweït, le dignitaire mobilise tous les arguments susceptibles de plaire à ses interlocuteurs, dissimulant ce faisant les enjeux principaux de cette conquête qui devait surtout permettre à l'Irak de Saddam Hussein, financièrement exsangue après le long et ruineux conflit avec l'Iran, de se relancer économiquement. Le bras droit de S.Hussein commence par :

-agiter la cause toujours très populaire du panarabisme (alors que la Première Guerre du Golfe révèle précisément une fois de plus les limites de cette cause...);

-jouer sur l'unité arabe face à l'ennemi perse (le Koweït avait failli à cette solidarité communautaire en exigeant le remboursement de l'argent prêté à Bagdad durant le conflit alors que le raïs irakien refusait sous prétexte qu'il avait constitué un bouclier arabe face à un Iran islamiste conquérant);

-contester les injustices de l'héritage colonial auprès de responsables arabes toujours attentifs à cette thématique (de fait, à l'époque ottomane, le Koweït relevait nominalement du vilayet de Bassorah, même si en 1899 l'émir du Koweït avait signé avec Londres un protectorat plaçant le territoire sous l'influence du Royaume-Uni. Dans l'entre-deux-guerres, Londres détache le Koweït du mandat irakien pour contenir le nationalisme arabe et s'assurer un accès privilégié au pétrole koweïtien ainsi qu'à l'embouchure stratégique du Golfe persique);

-avant de terminer de manière habile sur le sujet consensuel par excellence dans le monde arabe de la défense de la cause palestinienne, laissant entendre à demi-mots que le Koweït, lié aux intérêts occidentaux, a failli à cette mission sacrée (en jouant le pétrole à la baisse par une surproduction à partir du moment où l'Irak s'est mis à défendre les Palestiniens) alors que Bagdad se pose en champion de ce combat (Saddam Hussein continuera de jouer cet argument en envoyant des missiles Scud sur Israël durant le conflit, ce qui lui vaudra le soutien de Yasser Arafat, dont il finançait le combat, et de la rue palestinienne).

II. Les conflits au Proche et Moyen Orient entre 1967 et 1991 : des acteurs multiples et interdépendants

Le découpage chronologique du dossier invite à réfléchir à la notion d'acteurs dans un conflit : la guerre des Six-Jours de 1967 constitue un conflit aux facteurs et acteurs en majorité endogènes alors que la Première guerre du Golfe, qui voit des interventions directes étrangères, présente une dimension exogène plus nette. Cette période est par ailleurs marquée par un effort de développement considérable des pays de la région et la volonté des acteurs politiques de confirmer/engager une indépendance économique après les nombreuses indépendances politiques. Le poids des idéologies dans la région et durant cette période (1967-1991) est fort mais les évolutions sont diverses : multiplicité des nationalismes (israélien et arabes), lent épuisement du panarabisme, difficultés du baathisme et affirmation polymorphe des islamismes.

Identifier les acteurs et leurs liens est indispensable. Les acteurs, dans leur diversité, sont à rattacher à des idéologies et à des échelles différentes, parfois conjuguées. Ainsi, avec les acteurs institutionnels classiques (Etats, organisations supranationales, dirigeants), il faut prendre en compte les acteurs des sociétés civiles (peuples, artistes, victimes) pour une analyse plus fine. Les territoires et leurs ressources peuvent être considérés comme des acteurs à part entière dans une approche plus géopolitique (frontières, fleuves, Jérusalem) à expliciter.

Vue sous ces différents aspects, la question des acteurs permet de saisir l'intérêt particulier de la période imposée dans une lecture qui ne se réduit pas à une logique uniquement verticale et politique du dossier.

A. Acteurs institutionnels

Les États sont les acteurs majeurs dans les conflits de la période donnée. Une distinction entre « États arabes » (document 4), États non arabes et ennemis (documents 1b, doc2), États neutres (document 8 ligne 1) est faite par les dirigeants même de la région, indiquant ainsi à la fois leur rôle incontournable dans l'ouverture ou la résolution des tensions et le fait que la nature même des États est à l'origine des difficultés. Dans les documents ressortent spécifiquement cinq

États qui jouent leur puissance dans la période, soit parce qu'ils la construisent, soit parce qu'ils l'affirment, soit parce qu'ils la défendent : Égypte, Syrie, Israël, Iran, Irak.

On rappellera l'importance des dirigeants politiques des États les plus souvent cités (Nasser document 1b, Moshe Dayan document 1, l'ayatollah Khomeini document 5, Anouar El-Sadate document 4, Hafez-el-Assad document 6, Saddam Hussein document 8a) dont l'influence s'exprime par des décisions politiques fortes (document 8a) lourdes de conséquences, mais se diffuse aussi par les sociétés civiles dans les pratiques populaires (chanson document 1b). Les trois discours des dirigeants (doc 1a, doc 4, doc 6) se répondent et reflètent des motivations et des interprétations subjectives en écho dans un dialogue difficile et à long terme.

Les États s'organisent ensemble, et on soulignera ici l'importance des structures institutionnelles régionales dans les conflits : OPEP (document 2), Ligue arabe (document 8), conseil de coopération du Golfe (document 8). Ces organisations cherchent à avoir une incidence économique à l'échelle régionale et mondiale reposant notamment sur la maîtrise des ressources ou sur le panarabisme. C'est ainsi l'OPEP qui prétend incarner le panarabisme face à la Ligue des États Arabes (depuis 1945) ou à l'Union des États Arabes (1958-1961). L'intervention des États étrangers sous couvert de l'ONU pendant la guerre du Golfe révèle une nouvelle donne internationale dans laquelle les acteurs endogènes perdent de l'importance. Mais l'ONU intervenait déjà indirectement dans la région comme le signifie l'intervention financière et logistique de la FAO en Syrie (document 3a). Dans les politiques de développement peuvent être identifiées aussi les politiques impérialistes des puissances étrangères : l'URSS aide à la construction des barrages syriens (documents 3a et 3b) comme elle a aidé à celle du barrage d'Assouan. On peut interroger l'absence de la Turquie comme acteur de la région : uniquement évoquée dans le document 8b, la Turquie a, de fait, un rôle mineur sur la période. Sans oublier les groupes contestant les pouvoirs en place comme les Frères Musulmans ou des islamistes évoqués dans les discours de Hafez-el-Assad.

B. Les sociétés civiles

L'étude ne doit pas se limiter à une logique verticale, il faut rendre chair aux acteurs qui ont porté mais également subi ou fui les conflits. Qu'il s'agisse des expériences combattantes de groupes armés représentés sur l'affiche iranienne (document 5) ou des épreuves des sociétés en guerre (document 7), les exemples sont à la fois nombreux, souvent anonymes et indispensables à la compréhension de la persistance des luttes dans une forme d'atavisme régional à questionner mais aussi à relativiser (nombre de victimes, constructions politiques récentes après un empire unifié séculaire, facteurs exogènes).

Le peuple comme acteur majeur est le premier à interroger. Cités parfois au pluriel, les peuples arabes rendent compte de la volonté mais aussi de la difficulté pour les États de conjuguer les logiques nationales et le panarabisme. De fait, de quel(s) peuple(s) est-il question, à quelle échelle le définir ? Quels peuvent en être les liens : la langue, la religion, l'émancipation régionale, la puissance économique ? Les minorités notamment religieuses sont peu citées (le christianisme est évoqué dans le document 7) et la composante mosaïque de la région semble occultée par des constructions plus unitaires et englobantes portées par le panarabisme ou les islamismes.

Comme souvent, les peuples parlent (document 7) et sont « parlés » (document 8a, 2, 1b, document 4). Les sources illustrent la dominance d'une parole rapportée, parfois confisquée voire utilisée. Ainsi, est-ce souvent le cas des Palestiniens, acteur direct ou indirect des conflits dont les luttes rapportées ou adoptées en font plus un objet qu'un sujet agissant. Si le panarabisme est invoqué dès la charte de l'OLP comme injonction faite aux États arabes de se solidariser dans les combats à venir, y compris lorsque cette organisation fait le choix du terrorisme, la cause

palestinienne est également employée par certains dirigeants arabes comme élément fédérateur contre l'État d'Israël décrit comme ennemi géopolitique et économique commun comme le souligne bien l'adoption du point de vue des fedayin dans le document 1b. Elle est également empruntée contre d'autres États arabes dans des logiques de fortes rivalités régionales entre l'Égypte et la Syrie (document 6) ou entre l'Irak et le Koweït (document 8).

Incarnant les incidences des conflits dans le temps et dans l'espace, les Palestiniens donnent voix à des souffrances partagées par plusieurs groupes de population (document 7). Les victimes des nombreux conflits ont subi de multiples violences physiques et psychologiques. Les déplacements de populations sont fréquents et lourds de conséquences sociales et territoriales (documents 7 et 5). Les Kurdes évoqués dans le document 8b en sont un autre exemple possible. Victimes des États étrangers, régionaux ou occidentaux, les populations civiles subissent aussi des violences intestines. Ainsi, les exécutés et déplacés sont-ils représentés entre deux figures tutélaires autoritaires dans l'affiche iranienne.

Les artistes peuvent également être invoqués pour leur engagement à travers le cas de Oum Kalsoum. Chanteuse majeure née en 1900 et morte en 1975, sa vie est une entrée précieuse dans l'Égypte et le Proche et le Moyen Orient du XX^{ème} siècle. Incarnant une gloire retrouvée du monde arabe dans les arts (chanson, cinéma, littérature) en parallèle d'une affirmation de l'Égypte comme puissance régionale, Oum Kalsoum fut, mais pas seulement, une figure du panarabisme de Nasser. Ses chants associés au développement de la radio sawt al arab (« La voix des Arabes ») ont permis de populariser de nombreux thèmes politiques en Égypte et au Proche et Moyen Orient. Après la guerre des Six-Jours, l'extrait de la chanson joue sur l'assimilation aux Fedayin (combattants palestiniens) contre l'État israélien et dans une démarche de propagande, invite les Arabes à porter et à poursuivre le combat palestinien. Le document 7 apporte une appréciation critique du soutien panarabe à la cause palestinienne. Le document 5, d'un peintre anonyme, montre la rencontre entre art populaire et propos politique.

C. Les territoires

Jérusalem occupe une place particulière dans la région comme capitale, lieu de mémoire et enjeu politico-religieux. Les documents 1a, 4, 6 montrent la tension autour de la « Cité », tension sublimée par un art oratoire soigné. La ville des trois monothéismes est disputée d'abord dans le cadre du conflit israélo-palestinien puis devient symbole des luttes à l'échelle régionale. Le document 6 évoque ainsi la visite de Sadate à Jérusalem, événement historique et tournant majeur dont l'importance dans la période donnée est à expliciter dans un cadre national, régional et international : affirmation des Frères Musulmans, montée des contestations, logiques territoriales et accords de paix.

Défendre le territoire national est un enjeu si fort dans la période que le territoire lui-même devient acteur. « Ma terre, mon ciel » (document 1b), les « terres » (document 4), « notre sol national » (document 4), « cette bonne terre » (document 6) sont autant d'expressions montrant bien l'enjeu crucial que représentent les territoires, car c'est à eux et par eux que s'identifient des peuples dont l'identité est en questionnement. Expression de l'identité mais aussi du sentiment national, le territoire est perçu, représenté assez classiquement (comme le montrent le document 5, dans lequel les fleuves et les montagnes sont aussi les frontières, et le document 1b qui évoque les bordures littorales et terrestres). Le territoire pour lequel on peut engager le combat est aussi idéalisé (documents 1a et 1b, document 4), par un phrasé emphatique. Mais au-delà d'un territoire « national » le candidat doit percevoir une forme de territoire supranational, qui fait écho aux logiques du panarabisme et à la définition du « peuple arabe » : un territoire dont l'unité tient en partie à l'existence d'ennemis communs : Israël et son expansionnisme (document 2, document 4), les puissances étrangères (suggérées dans le document 5 avec les drapeaux états-unien et britannique et le « tu » de la chanson d'Oum Kalsoum). Un territoire dont l'unité tient

plus difficilement au partage de valeurs ou projets politiques communs : le document 8a le prouve en pointant la « délimitation des frontières restée en suspens » comme responsable des conflits.

Dans les territoires se trouvent des ressources : il importe de les comprendre comme des acteurs géopolitiques fondamentaux, perçus comme tels par les autres acteurs endogènes et exogènes de la région. L'eau, coulant dans les fleuves ou le canal de Suez, apparaît dans la question du développement (documents 3 et 3a). Le tableau statistique révèle combien l'utilisation des eaux du Tigre et de l'Euphrate indique des velléités de puissance agricole ou énergétique de la part des États qui construisent les barrages. L'eau a pu devenir une arme politique, en témoigne le jeu entre États consistant à augmenter la capacité de stockage de certains ouvrages. Sources de développement, symboles de modernité, les nouvelles constructions servent la propagande des pouvoirs (document 3a, document 5). Le pétrole est quant à lui explicitement nommé comme à l'origine du conflit de la guerre du Golfe et présenté comme une propriété commune aux Arabes, impliquant une cogestion de type quasi-familial (document 8a). Le pétrole est aussi évoqué dans le document 5 comme facteur clé de la modernisation de l'Iran. C'est l'occasion d'évoquer les acteurs multiples qui gèrent la ressource, en insistant sur la façon dont l'OPEP a joué un rôle dans les autres conflits de la période donnée (1979).

Transposition didactique

Le dossier appelle logiquement à une transposition pour classe de Terminale ES ou L. Les documents du corpus s'y prêtent bien puisque le Proche et le Moyen Orient comme foyers de conflits font l'objet d'une question à part entière dans le programme d'histoire. Cependant, d'autres options sont envisageables, puisque la conflictualité du Proche et Moyen Orient est également abordée :

- en classe de Troisième, avec le sous-thème « enjeux et conflits dans le monde après 1989 ». Seuls les documents 8a et 8b peuvent alors être utilisés car ils correspondent à la période indiquée dans le programme.

- en classe de Première séries ES et L, avec la question « de la Guerre froide à de nouvelles conflictualités ». Seuls les documents 8a et 8b peuvent alors être mobilisés car ils correspondent à l'étude indiquée dans le programme : un conflit armé (la guerre du Golfe, 1990-1991).

- en classe de Terminale STMG, avec le sujet d'étude intitulé « le Moyen Orient et le pétrole ». Le document 2 pourrait, dans ce cas, plus que d'autres, faire l'objet d'une utilisation en classe.

Quelques pistes d'exploitation pédagogique sont proposées ici pour chaque document, étant entendu qu'il faudrait dans le cadre d'une copie de concours regrouper l'analyse autour de deux ou trois thèmes d'ensemble faisant écho au plan de la partie scientifique.

Documents 1

Niveau d'enseignement possible : Terminale série S

Place dans le programme : thème 2 : grandes puissances et conflits dans le monde depuis 1945 ; question : un foyer de conflits ; mise en œuvre : le Proche et le Moyen Orient, un foyer de conflits depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Les documents 1a et 1b permettent d'aborder la conflictualité au Proche et Moyen Orient à travers une étude d'un cas significatif : la guerre des Six-jours. Cette étude permet d'entrer dans la complexité des conflits autour de la création et de l'existence de l'État d'Israël depuis 1948 sans passer par le récit détaillé des tensions et crises successives.

La capacité « identifier des documents » peut être plus particulièrement travaillée : les élèves identifient la nature des deux documents, leurs auteurs, la date, le contexte de production. Le

professeur exerce ainsi l'élève à mettre en relation l'auteur, le moment où il s'exprime, le public auquel il s'adresse avec le contenu même du message.

Document 2

Niveau d'enseignement possible : Terminale série STMG

Place dans le programme : thème 1 : les relations internationales ; sujet d'étude : le Moyen Orient et le pétrole.

Le document 2 permet de montrer que « l'or noir » est un facteur clé de compréhension pour tout ce qui touche aux grands équilibres géopolitiques du Proche et Moyen Orient. Il permet également de mettre en évidence les rapports de force en présence en 1973. Dans le cadre d'un cours dialogué, les différents acteurs qui apparaissent dans le document sont identifiés.

Les élèves sont mis en activité individuellement autour de la capacité « situer un événement dans un temps court ». Il leur est demandé de placer cette conférence du 25 décembre 1973 par rapport à d'autres repères (fondation de l'OPEP, guerre du Kippour...), qu'ils trouvent soit dans le manuel (le manuel devient alors un outil de savoir) soit dans d'autres documents mis à disposition par le professeur. Celui-ci entraîne ainsi sa classe à cette opération complexe de « contextualisation » sans laquelle le document historique ne peut pas prendre sens. Une frise chronologique simple peut être réalisée au terme de ce travail.

Documents 3

Niveau d'enseignement possible : Terminale séries ES et L

Place dans le programme : thème 3 : puissances et tensions dans le monde de la fin de la Première Guerre mondiale à nos jours ; question : un foyer de conflits ; mise en œuvre : le Proche et le Moyen Orient, un foyer de conflits depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

Les documents 3 permettent d'aborder la question de l'eau et de son contrôle.

Avec les élèves, ces documents peuvent donner lieu à un travail sur la problématisation. Dans le cadre de la séquence, le professeur propose les deux documents sans commentaire : le but est de faire réfléchir les élèves à partir des documents et de faire poser un problème. Les élèves interrogent ainsi la relation entre les barrages mis en valeur dans les documents, la gestion de l'eau au Proche et Moyen Orient d'une part et les conflits dans la région d'autre part.

Document 4

Niveau d'enseignement possible : Terminale séries ES et L

Place dans le programme : thème 3 : puissances et tensions dans le monde de la fin de la Première Guerre mondiale à nos jours ; question : un foyer de conflits ; mise en œuvre : le Proche et le Moyen Orient, un foyer de conflits depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

Avec les élèves, dans un premier temps, la capacité « cerner le sens général d'un document » peut être travaillée. Le professeur demande aux élèves soit de donner un titre au discours d'Anouar el-Sadate, soit de résumer en deux phrases ce discours. Puis, on échange à l'oral sur les réponses écrites des élèves qui argumentent alors leur choix. Dans un second temps, en utilisant le document comme support, le professeur vérifie l'appropriation des savoirs qui ont déjà été enseignés. Les élèves ont pour tâche d'explicitier les citations du discours suivantes : « occupation des terres d'autrui », « rêves de conquête », « les leçons des affrontements entre vous et nous », « il y a de la terre arabe qu'Israël a occupée et continue d'occuper par la force des armes ».

Document 5

Niveau d'enseignement possible : Terminale série S

Place dans le programme : thème 2 : grandes puissances et conflits dans le monde depuis 1945 ; question : un foyer de conflits ; mise en œuvre : le Proche et le Moyen Orient, un foyer de conflits depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

La capacité « décrire et mettre en récit une situation historique » peut être mise en œuvre à partir de l’affiche. À l’écrit et individuellement, les élèves décrivent l’affiche en identifiant notamment les acteurs (le Chah, des prisonniers politiques, l’ayatollah Khomeini...). Puis, dans la mesure où l’affiche se prête bien à une mise en récit, il est demandé aux élèves de mettre en relation les éléments décrits et de produire un récit historique. Le professeur peut mettre à disposition des élèves d’autres documents, qui les aideront à relier les faits les uns aux autres et à tisser une trame de causalité. Le récit produit par les élèves, qui doit être daté, précis et doit mobiliser un vocabulaire spécifique (chah, ayatollah, mosquée, exil, répression...) éclaire le sens de l’affiche.

Document 6

Niveau d’enseignement possible : Terminale séries ES et L

Place dans le programme : thème 3 : puissances et tensions dans le monde de la fin de la Première Guerre mondiale à nos jours ; question : un foyer de conflits ; mise en œuvre : le Proche et le Moyen Orient, un foyer de conflits depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

Le document 6 permet d’interroger le lien entre la religion et le politique et d’aborder l’islamisme. Il peut être l’occasion de travailler la question du point de vue, qui est au cœur de l’étude critique de document. Il s’agit alors de mettre à distance le contenu du discours. Dans le cadre d’un cours dialogué, les questions suivantes peuvent orienter ce travail sur l’implicite du discours : quelles sont les intentions de l’auteur ? Dans quel contexte s’exprime-t-il ? Pour quelles raisons mentionne-t-il Sadate ?... L’inquiétude du pouvoir envers la contestation des Frères Musulmans et l’ambiguïté du discours (insistance sur les références religieuses d’un Hafez-el-Assad, pourtant représentant d’un socialisme laïc) sont alors mises en valeur.

Document 7

Niveau d’enseignement possible : Terminale série S

Place dans le programme : thème 2 : grandes puissances et conflits dans le monde depuis 1945 ; question : un foyer de conflits ; mise en œuvre : le Proche et le Moyen Orient, un foyer de conflits depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le document 7 permet de réaliser une présentation spécifique de la question palestinienne, abordée de manière chronologique. Le travail avec les élèves portera notamment sur la maîtrise des repères chronologiques et spatiaux liés à cette question palestinienne. Les élèves mènent une recherche individuelle sur les dates clés citées dans le témoignage (1947, 1975, 1982). L’étude du document peut également donner lieu à un schéma spatial simple qui permet aux élèves de s’approprier l’espace concerné et de réviser les localisations (Liban, Syrie).

Documents 8

Niveau d’enseignement possible : Première séries ES et L

Place dans le programme : thème 2 : la guerre au XX^e siècle. ; question : de la guerre froide à de nouvelles conflictualités ; mise en œuvre : de nouvelles conflictualités depuis la fin de la Guerre froide : un conflit armé (la guerre du Golfe 1990-1991) ; un lieu (Sarajevo 1992-1995) ; un acte terroriste (le 11 septembre 2001).

Les deux documents peuvent être utilisés comme supports principaux pour l’étude de la première guerre du Golfe, l’un des trois « cas » proposés pour aborder les nouvelles conflictualités qui caractérisent le monde de l’après-guerre froide.

À partir des deux documents, la classe peut travailler la capacité « lire un document (un texte ou une carte) et en exprimer oralement ou par écrit les idées clés, les parties ou composantes essentielles ». Les élèves ont ainsi pour consigne de lire la carte (document 8b) et par écrit de résumer en quelques lignes le conflit armé (il s’agit ainsi de passer d’un langage à un autre). Le document 8a se prête au même type de travail : les élèves lisent le texte et à l’écrit en exposent les idées essentielles. La reprise du professeur mettra en exergue les arguments développés par Tarek Aziz pour souder la Ligue arabe derrière l’Irak.

Remarques des correcteurs

- Remarques générales sur la méthode du commentaire et de la transposition didactique :

L'exercice du commentaire implique une analyse du sujet et du corpus documentaire. Cela suppose que soient définis les termes du sujet ainsi que les bornes chronologiques et spatiales du sujet. Il est impératif que les documents constituant le corpus soient présentés et analysés de manière critique, aucun ne doit être oublié. Ils peuvent être regroupés par type ou encore par thème. Le recours à une typologie (texte, image, tableau statistique, carte, etc.) a l'avantage de permettre une analyse critique des distorsions propres à chacune des sources. Le choix d'un regroupement thématique peut permettre de faire émerger des axes du commentaire. Cependant, il ne faut pas oublier qu'un même document peut être exploité en fournissant ensuite des éléments pour plusieurs parties ou sous-parties.

La démonstration doit constamment s'appuyer sur l'ensemble de ces documents dont on dégagera les principaux points d'intérêt, sans omettre d'en analyser la provenance. Le jury regrette que certaines copies évacuent trop vite les documents pour glisser vers une dissertation générale sur les conflits du Proche et Moyen Orient à l'époque considérée. Les textes, images, graphiques et cartes sont alors utilisés de manière illustrative et donnent lieu à quelques remarques allusives. Le candidat doit savoir se cantonner aux documents proposés sans en proposer d'autres en complément (à moins d'en justifier vraiment la présence dans une logique didactique). On n'attend pas du candidat qu'il exploite en profondeur tous les documents du dossier et de manière égale. Sans négliger totalement un document, il peut lui consacrer moins d'attention au profit d'un autre, mais il faudra alors justifier ce choix. Les sources des documents sont peu interrogées.

La problématique doit être énoncée avec clarté. Il importe de ne pas simplement reprendre l'énoncé du sujet et de chercher à dégager un véritable axe de réflexion. La problématique doit se distinguer de l'annonce du plan qui la suit et marque la fin de l'introduction. Si le plan retenu est construit autour de parties chronologiques, le choix des césures doit être explicite.

Lors de l'analyse, peu de candidats ont su s'appuyer sur des références historiographiques. Il ne s'agit pas de multiplier les références sans les exploiter, mais bien de souligner en quoi elles éclairent un document particulier.

S'agissant de la transposition didactique, le jury constate que le nombre de copies sans transposition didactique diminue au point de devenir exceptionnelles. La majorité des candidats considère cette transposition didactique pour ce qu'elle est : une composante à part entière de l'épreuve. Rappelons qu'une copie qui n'en comporterait pas ne pourrait obtenir la moyenne, quand bien même la partie scientifique serait excellente. Le jury a apprécié que certains candidats se demandent pourquoi on enseignait ce thème en Troisième et en Terminale.

L'articulation entre l'exposé scientifique et la transposition didactique est laissée à la libre appréciation des candidats. Il existe en fait trois possibilités :

- la transposition didactique suit le commentaire scientifique et constitue ainsi une « partie » à part entière.

- la transposition didactique est développée au sein d'une partie du commentaire scientifique.

- la transposition didactique est « filée » : elle est pleinement intégrée au commentaire scientifique et son contenu est ainsi dévoilé au fur et à mesure de l'analyse scientifique.

Toute proposition est acceptable dans la mesure où elle est l'expression d'un choix réfléchi et cohérent. Il n'y a pas d'attente *a priori* quant au mode de fonctionnement retenu : le travail en îlots ou en binôme n'est pas la seule situation d'apprentissage possible. Il est avant tout nécessaire d'explicitier le choix de la situation d'apprentissage, qui doit répondre avant tout à un projet pédagogique bien défini par le professeur. Une transposition réussie doit permettre aux correcteurs d'envisager concrètement comment les élèves de la classe concernée travailleraient, en lien avec les objectifs d'apprentissage choisis. Il s'agit donc de ne pas se limiter à des déclarations d'intention et d'exposer les modalités concrètes du travail des élèves, en précisant le temps imparti. À ce titre, les propositions pertinentes de rendu d'élèves sont valorisées. Il est également souhaitable d'interroger le rôle du professeur pendant l'activité des élèves.

- **Remarques particulières sur les copies :**

Le jury déplore que la dimension évolutive du sujet n'ait pas été assez perçue et mise en avant. La situation à la fin de la période n'est pas la même qu'au début, or l'analyse est souvent « arrêtée », comme si l'histoire de cette région du monde constituait un temps suspendu marqué par la récurrence de problèmes « éternels »... Le Proche et le Moyen Orient sont également parfois abordés comme des « îlots » détachés du reste du monde avec lequel ils n'entreraient pas en contact.

La diversité des conflits (le terme du sujet était au pluriel...) n'est pas toujours assez prise en compte en termes de formes et de niveaux d'antagonisme (politique, socioéconomique, culturel). Beaucoup de copies insistent sur la guerre, mais celle-ci ne constitue qu'un aspect du conflit, sa forme extrême (et il aurait fallu insister plus sur les formes différentes de ces guerres : conventionnelle, asymétrique, civile, etc). Les autres affrontements : contentieux et rivalités économiques (sur le pétrole, le gaz, l'eau), violences et contestations politiques (au sein d'un État : répression de l'opposition, ou entre les États : tensions diplomatiques), des antagonismes culturels (où vont jouer les identités religieuses, le poids de l'histoire, le facteur ethnique, etc), ne devaient pas être négligés.

Certaines copies se sont trop focalisées sur le seul affrontement Israël/pays arabes. La conflictualité est aussi interne au monde arabe, elle oppose aussi parfois les Arabes aux Turcs, Kurdes, Perses, elle voit s'affronter sunnites et chiites, etc. On a pu déplorer le manque de réflexion en échelle géographique sur les niveaux et espaces d'affrontement : local, régional, international. Ces conflits locaux sont souvent attisés et instrumentalisés dans le cadre de rivalités internationales (Guerre froide, alliances militaires). La réflexion sur l'endogène et l'exogène aurait pu être plus présente.

S'agissant des acteurs, si les grandes figures institutionnelles (chefs d'État, généraux, diplomates) ont souvent été mises en avant, il ne fallait pas oublier la société civile (le personnage de la chanteuse Oum Kalsoum y invitait). Les correcteurs ont apprécié les copies qui n'ont pas négligé une « approche par le bas » autour des acteurs du quotidien, les peuples, les réfugiés, etc. Les territoires, les ressources naturelles, l'histoire, la religion sont aussi des acteurs concrets ou symboliques, il ne fallait pas les ignorer. La réflexion devait appréhender tous les espaces du Proche et du Moyen Orient présents dans le dossier (directement ou indirectement). Or si le monde arabe a été très cité, certains candidats passaient rapidement sur les mondes juif, turc et perse.

On pourra enfin regretter une réflexion parfois insuffisante sur les limites de la conflictualité. Le Proche et le Moyen Orient ne sont pas condamnés par une fatalité historique à la tension, il y a certes beaucoup de facteurs de guerre, mais la région constitue aussi, comme le dossier le suggérait (texte de Sadate à la Knesset) un espace de paix possible, de négociation, d'arbitrage, de dialogue. Les « sorties de crise » et « désescalades » (pour reprendre des formules et des phénomènes désormais étudiés en sciences humaines et sociales) sont pourtant peu

présentes dans les copies. Attention donc à des lectures déterministes, fatalistes, qui feraient du Proche et du Moyen Orient des territoires ancrés dans la violence et condamnés au conflit.

Les documents statistiques et iconographiques sont également regardés avec un recul critique insuffisant. Les documents statistiques sont trop peu exploités alors qu'ils constituent une occasion de travailler de façon transversale sur la numérotation. L'affiche iranienne a été relativement bien exploitée mais peu de candidats se sont interrogés sur les conditions de sa fabrication. Le propos est parfois trop descriptif. Des notions importantes (islamisme, panarabisme) ne sont pas assez définies. Certaines lacunes ou erreurs récurrentes sont relevées : le rôle et la place des chrétiens dans le monde arabe sont sous-estimés (à l'exception du Liban), les Arabes israéliens sont méconnus, l'Iran est trop souvent englobé dans le monde arabe. Le ton gagnerait, *a fortiori* sur des sujets sensibles, à rester le plus neutre possible.

Pour le jury Hayat El Kaaouachi, Aude Van Kerckhove, François Audigier,
Stéphane Henry, Youenn Le Prat

Option géographique

Sujet : « La région en France, cadre de l'aménagement et de l'appropriation territoriale »

I. Partie scientifique

A. Remarques générales sur le corpus documentaire

Le titre comme le corpus documentaire proposaient de s'interroger sur la région, ses limites, ses statuts, ses évolutions et débats, ses représentations comme ses impacts territoriaux. Le cadrage spatial tendait à prendre en compte la France métropolitaine et l'Outre-mer mais aussi le cas des Eurorégions.

La région est une notion polysémique, ce qu'il faut certes mentionner dès l'introduction mais aussi travailler tout au long du commentaire. L'article suivant, issu du glossaire du site Géoconfluences, permet d'en synthétiser les enjeux : « *La notion n'est pas une propriété de la géographie, son emploi induit un certain nombre de polysémies, surtout en français. Polysémie en fonction de l'échelle et du point de vue : une région à l'échelle d'une étude sur la France n'aura pas les mêmes dimensions et réalités qu'une région à l'échelle mondiale qui, au sens économique se mesure par l'intensité des échanges. Une région peut devoir son identité à un caractère commun à l'espace concerné : régions historiques, naturelles, industrielles, agricoles, etc. : ce qui correspond à l'idée de région homogène. La définition fonctionnelle de la région renvoie à la cohésion interne et aux systèmes de flux qui la relie aux autres espaces régionaux ou suprarégionaux. Elle peut résulter d'un maillage (zonage) administratif : les régions françaises, les "régions-territoires" de l'Union européenne (les fameux "NUTS" : nomenclature des unités territoriales statistiques), qui ne sont cependant pas garants de leur cohérence fonctionnelle. Elle peut encore être une unité de gestion administrative sans recouvrir une définition de région*

homogène, fonctionnelle ou encore identitaire. Sa dimension politique se mesure par le jeu des acteurs, ses compétences et les politiques qui s'y déploient. ».

Entrer dans le commentaire par une notion si complexe peut être une gageure, ce pourquoi le sujet tend à la circonscrire par le mot « cadre ». Ce dernier renvoie à l'idée de délimitation : Il rappelle qu'un aménagement suppose un zonage et qu'on s'approprie des espaces définis ; en cela, la région entre pleinement dans la réflexion territoriale. Pour autant, il montre aussi que c'est bien la recherche d'une délimitation optimale de la région administrative, c'est-à-dire une délimitation qui concilie différents enjeux (économiques, « pratiques », politiques et géopolitiques par exemple), qui est en toile de fond de bien des débats et oppositions.

En quoi l'agrandissement de la région administrative française, qui correspond à la recherche d'une efficacité et d'une compétitivité renforcées en ce qui concerne l'aménagement et la gestion du territoire, suscite-t-il un renforcement des inégalités territoriales préexistantes mais aussi un renouveau des tensions en matière d'identité ?

A retenir : Il faut donc prendre les documents et le sujet comme un tout : le sujet est une entrée prismatique sur les documents, il en permet le commentaire efficace et problématisé. Pour autant, cela ne peut se faire sans des connaissances actualisées et approfondies sur la France, sous peine de tomber dans une vague paraphrase hiérarchisée. Ici, l'entrée par le renouvellement de la délimitation permettait aux meilleurs candidats de parler de l'actualité du découpage mais également de préciser le fonctionnement régional, ses enjeux, ses acteurs, et sa profondeur diachronique. Attention cependant à bien faire de l'histoire un élément éclairant une situation actuelle et non un récit préliminaire.

Les thématiques suivantes pouvaient en fonction du sujet et des documents être abordées :

1) La fin de la « région naturelle » et le « triomphe » de l'outil d'aménagement et de gestion territoriale...

Utilisation du document 1 (phrases 1 à 6 puis 8 à 11 et 16 à 17) couplé au document 2 et 3 :

La région naturelle, chère à la géographie vidalienne disparaît au profit d'un découpage régional fondé sur la présence d'une ville importante pour ce qui est de la polarisation territoriale, si possible une métropole (au sens géographique du terme). On se trouve ici dans la continuité de l'idée selon laquelle la compétitivité territoriale passe par la métropolisation, dans un souci d'économie d'échelle.

Le passage de 27 régions à 18 en 2016 (Outre-mer compris) répond également à la recherche d'une taille plus importante (en métropole). Le modèle souvent repris avant la loi NOTRe et ce, depuis les années 1990 au moins, était celui des principaux *Länder* allemands. A une échelle purement nationale, l'élargissement des régions répond aux nouvelles capacités de transports (autoroutes, TGV parfois, transports aériens) et de communication (dématérialisation via les NTIC) d'une « société de la mobilité » (Lévy, 2000). Il s'agit aussi d'avoir une cohérence territoriale des projets d'aménagement renforcée, depuis que la loi de décentralisation de 1982 mais surtout la loi Maptam de 2014 consacrent le rôle de pilotage des grands projets à la région. Enfin, il s'agit d'atteindre une masse critique pour disposer d'un budget régional plus conséquent. La région est responsable de la définition des orientations en matière de développement économique.

2) ... même si la mue est incomplète (faiblesse budgétaire persistante et hétérogénéité interrégionale)

Utilisation des documents 3, 2 et 6 :

Même après réforme, le budget moyen d'une région française est 3,6 fois moins important que la Wallonie, région étrangère la plus faiblement dotée du panel et 22 fois moins important que la Bavière. Si l'objectif est d'inscrire les régions françaises dans la course à la compétitivité territoriale européenne, le pari de la loi NOtre n'est qu'imparfaitement atteint. Face à une dotation plus faible et incertaine de l'État, la région IDF emprunte sur les marchés financiers pour pouvoir remplir par exemple les objectifs de son SDRIF (schéma directeur de la région IDF). Pour nuancer ce problème budgétaire, plusieurs éléments sont à prendre en compte. La « Gazette des communes », magazine des métiers de la fonction publique territoriale se fait l'écho d'une des inquiétudes récurrentes des collectivités territoriales, à savoir la question des dotations. De même, l'essentiel des régions étrangères présentées en comparaison s'insèrent dans un régime fédéral, ce qui peut tempérer l'écart budgétaire observé.

A l'hétérogénéité budgétaire inter-régionale s'ajoute la différence spatiale accrue entre les régions. En effet, si l'essentiel des régions a été fusionné, 6 sont restées telles quelles. Cela pose le problème de la cohérence territoriale des régions et va aussi accentuer les disparités entre les régions qui conserveront des modes d'organisation territoriale acquis et celles, aux dimensions plus vastes, qui vont devoir recomposer leur territoire. Il faut aussi prendre en compte la forme de statu quo pour les RUP d'Outre-mer, dont la spécificité territoriale comme budgétaire a été réaffirmée en février 2015, soit 6 mois avant la loi NOtre. La concentration des problèmes dans les limites actuelles des régions ultramarines rendrait hasardeux tout effort d'élargissement.

3) L'hypothèque des inégalités socio-spatiales fortes des nouvelles régions (un héritage qui sera difficile à gérer).

NB : Il s'agit ici des inégalités intrarégionales

Utilisation des documents 1, 2, 4, 5 et surtout 7 :

Les nouvelles régions ne sont pas des créations ex-nihilo : elles héritent de situations antérieures qui sont autant de points forts ou de points faibles pour leur futur développement. Certains découpages ont suscité beaucoup de débats. C'est le cas du rattachement de la Picardie au Nord-Pas-de-Calais. Pour autant, attention à une lecture fondée sur le primat de la ville. La Picardie reste un des greniers à blé de la France et un des grands espaces de l'IAA (industrie agroalimentaire) française : fusionnée avec le NDPC, la nouvelle région est devenue la première pour l'agroalimentaire non viticole d'après Agreste (site ministériel pour l'agriculture).

Une situation régionale plus complexe encore, celle de la région Grand Est. La carte permet de différencier pas moins de 4 types de sous-ensembles régionaux, fondés sur des critères d'attractivité démographique et d'évolution de l'emploi. Les zones les plus en difficulté seront les plus grandes hypothèques de la nouvelle région : elles sont constituées par d'anciens pôles industriels en reconversion industrielle et/ou sectorielle ; leur état de recomposition ou leurs perspectives d'évolution sont là aussi contrastées : si les Vosges tentent la montée en gamme textile (entreprise Bleu-forêt, textiles spéciaux) et la reconversion dans le tourisme vert (Club vosgien) voire hivernal (stations de Gérardmer ou Bussang), cette dernière possibilité est moins forte pour la zone allant de Sedan à Chaumont (le tourisme de commémoration de la Première Guerre mondiale de Verdun risque d'avoir des difficultés à se pérenniser).

4) Nouvelle région et renforcement programmé des inégalités : un reflet des rapports de force, notamment politiques

Utilisation des documents 2, 3, 4, 6, 7 :

Trois régions de France métropolitaines émergent du document 3, l'Ile-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et les Hauts-de-France ; sur ces trois, la seule IDF a un budget 2 fois supérieur à la moyenne des nouvelles régions. Il faut ajouter à cela l'argent utilisé pour le projet Grand Paris (soutenu par l'Etat français), qui est en grande partie différent du budget régional en tant que tel. Cela pose la question, à terme, de l'équité territoriale qui reste un principe du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires). De même, l'inscription des régions de l'Outre-mer français dans le système européen des RUP ne permet qu'un rattrapage très partiel : il s'agit de la 20^{ème} conférence en 2015, ce qui permet de tirer un bilan de ce statut ; reste à voir si les atouts économiques et géostratégiques (ZEE et exploitation d'hydrocarbures au large de la Guyane par exemple) permettront à ces territoires d'être plus au cœur des préoccupations à défaut d'être réellement « *au cœur de l'Europe* ».

La fusion des régions va renforcer, du moins dans un premier temps, les disparités déjà en partie évoquées. Le cas le plus emblématique concerne les anciennes capitales de région qui ont presque toutes le même profil : des villes moyennes, favorisées par la troisième République souvent (liaison ferroviaire par exemple) et qui ont connu une lente érosion de leurs activités et de leur attractivité. Cela explique les tentatives de mobilisation autour du projet « d'Amiens capitale régionale » et la rhétorique employée. Globalement le statut de capitale régionale est ressenti comme le dernier levier de développement de la ville. L'échec de ce mouvement est tout aussi intéressant à analyser. Il faut y voir par exemple un certain rapport de force politique : certes le projet a mobilisé des personnalités de tous bords mais l'essentiel de ces personnalités politiques le sont à un niveau local (département, commune, intercommunalité). Il est d'ailleurs flagrant de voir que la présidence des nouvelles régions a été confiée à des personnalités politiques de niveau national (X. Bertrand, V. Péresse, J. Y. le Drian ou L. Wauquiez).

5) Refonte des régions administratives et résurgence des conflits d'appropriation idéale parfois très anciens

Utilisation des documents 2, 5 et 7 :

La fusion des régions et la montée nationale des contestations ont pu montrer l'appropriation territoriale qu'avaient opérée les Français vis-vis de leur région. C'est d'autant plus étonnant que les régions sont un des derniers échelons administratifs créés. Le choix du nom des nouvelles régions (qu'il ait été débattu vivement ou non) traduit donc la volonté de tenir compte de cette appropriation idéale. Il est bien évident que ce sont des réappropriations approximatives, qui ne correspondent pas à un découpage historique ayant préexisté : l'enjeu est d'asseoir une cohésion régionale sur un dénominateur historique presque commun et suffisamment ancien pour ne pas susciter trop de conflits. On peut aussi lire cette opposition comme une tendance de fond, qui transcende le problème des régions : celui du retour du « local » par rapport aux échelles plus petites qui diluent les identités et écartent populations et décideurs.

La fusion des régions est aussi l'occasion pour certains conflits de ressurgir : il s'agit plutôt ici de profiter d'un changement pour obtenir une fusion non réalisée en 1955. C'est le cas du rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne. Cette manifestation est un moyen de pression fort au moment de la fusion et qui prolonge en fait un engagement qui n'a jamais cessé. Là encore, l'histoire longue est convoquée, à l'instar du château des Ducs de Bretagne à Nantes, résidence principale de ces ducs au XV^e siècle.

6) Éviter à terme les fractures identitaires trop importantes

Utilisation des documents 2, 3, 5 et 6 :

L'échec de la fusion de la Bretagne et de la Loire-Atlantique est certainement multifactoriel ; cependant, un des enjeux a peut-être été d'éviter la constitution d'une région plus grande et dotée d'un régionalisme prégnant. Or, il est intéressant de remarquer que la plupart des régions fédérales mentionnées par le document 3 ont des problèmes régionalistes parfois forts (Flamands belges, Lombards et bien sûr Catalans actuellement).

Le cas de la Bretagne ne doit pas occulter les autres régions où ces problèmes peuvent être présents : la Corse a un statut particulier, qui lui confère plus d'autonomie politique ; les régions d'Outre-mer ont montré leur mécontentement lors de multiples manifestations (manifestation de mars 2017 en Guyane par exemple) et ce, même si le référendum de 2010 a confirmé l'attachement de la population au statut de région d'Outre-mer (Guyane, Martinique).

7) Nouvelles régions frontalières et tropisme européen : une situation ambiguë ?

Utilisation des documents 7 et 8 :

L'exemple de la région Grand Est montre un tropisme européen marqué et multiple. Ces connexions transfrontalières ont été encouragées historiquement par l'UE, dans le cadre des Eurorégions. Le document 8 nous montre comment se concrétise dans l'espace de tels partenariats : le projet, ici l'extension et la modernisation du tram, entre bien dans la connexion transfrontalière par la mobilité et les transports. Le Rhin, d'espace convoité à espace partagé, est ici franchi une troisième fois. Le détail du financement est enfin intéressant : si l'on retrouve le Land allemand côté Kehl, la région Grand Est n'apparaît pas côté français et est remplacée par un financement d'Etat. Ce dernier fournit même 71% de la somme (10 millions d'euros sur les 14 millions requis). On peut se demander si c'est un problème de programmation du projet ou si c'est un choix vis-à-vis de la cohérence interne de la nouvelle région. En tout état de cause, cela ne fera que renforcer les connexions de Strasbourg avec l'Allemagne au détriment de l'ouest de la région dont elle est pourtant nouvelle capitale.

8) Les nouvelles régions et l'acteur européen

Utilisation des documents 3, 6, 7 et 8 :

L'UE apparaît en toile de fond sur tout le commentaire de documents : les régions des autres états membres ont été un des étalons-mesure de l'agrandissement régional français mais l'UE est aussi un acteur direct de valorisation des régions françaises. Le document 6 est d'ailleurs centré sur la qualification de RUP et non de DROM. Ce dispositif européen entre dans la politique de convergence des territoires de l'UE, condition à sa pérennité. Il est à noter qu'elle a opté, elle aussi, pour un découpage en régions dans le cadre de ses politiques d'aide à la cohésion européenne, même si celles-ci ne correspondent pas toujours au découpage administratif. C'est d'ailleurs tout le problème des documents 7 et 8 puisque les aides Interreg finissent par faire émerger des zones transfrontalières cohérentes au sein d'une région administrative nationale plus vaste.

B. Remarques de méthodologie

Comme précisé dans le rapport précédent, le jury tient compte de la forme autant que du fond. La correction et le niveau de langue, la graphie et les règles de la cartographie sont des présupposés qui peuvent peser lourd.

L'introduction : c'est un élément important du commentaire, qui doit poser les termes du sujet comme base de départ de la réflexion, cadrer géographiquement le corpus et son analyse et présenter de façon synthétique et dynamique les documents ; ces derniers ont été choisis pour eux-mêmes mais aussi le dialogue, les regards croisés qu'ils permettent. Les regrouper par thématiques, acteurs ou échelles par exemple permet d'en dégager l'intérêt. C'est cette phase associée à la précédente qui doit amener logiquement à une problématique claire : celle-ci ne peut être le sujet reformulé sous forme interrogative mais est souvent la synthèse orientée de l'analyse préalable du candidat, posée comme un postulat à interroger.

Le développement : la réflexion est organisée par des arguments clairs qui tendent à répondre partiellement à la problématique. Pour autant, ces derniers ont à se fonder sur tout ou partie d'un ou plusieurs documents explicitement mentionnés. La description doit se coupler à une mise en perspective notionnelle, scalaire et/ou thématique qui ne peut découler que des connaissances acquises en amont par le candidat. C'est bien une mise en lumière hiérarchisée et problématisée des documents qui est attendue. Le développement doit donc se prémunir de certains écueils : le plus récurrent parmi les candidats est la paraphrase organisée. Cela a été particulièrement vrai pour le document 6 sur les RUP mais pas uniquement.

Les deux dernières lois MAPTAM et NOtre par exemple n'apparaissent pas explicitement dans les documents : à charge pour le candidat de les mentionner et d'en redonner les principaux points d'intérêt. D'autres copies se sont au contraire éloignées des documents, en n'en citant que le numéro et non le contenu puis en rédigeant des parties dissertées sur un thème. Enfin, quelques copies ont organisé le développement document par document (8 parties ici), ce qui est préjudiciable à la réflexion d'ensemble et ne permet pas le croisement. Comme cela a déjà été mentionné dans le précédent rapport, les références scientifiques précises et utilisées à bon escient, c'est-à-dire comme soutien à la réflexion ont été valorisées. De même, plusieurs plans sont possibles du moment qu'ils s'appuient sur une réelle problématique et ne s'éloignent pas du sujet ; cependant, dans ce sujet précis, il faut éviter d'en sectionner mécaniquement les deux aspects (aménagement et appropriation territoriale), comme si l'un excluait nécessairement l'autre.

La conclusion : C'est un élément à ne pas négliger, bien que le temps vienne souvent à manquer. La synthèse argumentaire doit tendre vers l'efficacité : il ne s'agit pas de reprendre toutes les thématiques les unes après les autres mais de montrer ce qu'elles ont apporté comme réponse et/ou comme nuance à la problématique de départ. Elle doit amener à une transition vers l'utilisation pédagogique du commentaire, puisqu'elle représente l'aboutissement d'un travail préliminaire de l'enseignant sur une question, avant d'aborder la manière de faire passer le contenu à des élèves. En cela le fond (scientifique) devrait orienter la forme (la pédagogie).

II. Utilisation pédagogique des documents du dossier

La transposition didactique et pédagogique permet de mesurer la capacité des candidats à mettre en œuvre un temps d'enseignement découlant d'un choix de documents en lien avec une thématique. Il s'agit là d'un exercice crucial, en connexion avec la nature même de l'agrégation interne, concours dont on rappelle qu'il s'adresse à des enseignants et qu'il prend en compte leurs compétences professionnelles.

On rappellera que la transposition participe à une notation globale de l'épreuve. Du fait de son importance au regard des objectifs évoqués plus haut, on redira qu'il n'est pas envisageable qu'un candidat en fasse l'économie sous peine de ne pouvoir prétendre à la pleine réalisation de cette troisième épreuve. Son absence est donc préjudiciable à l'obtention de la moyenne même si, par ailleurs, les pages relatives au commentaire sont de bon niveau.

Sa forme est laissée à la libre appréciation des candidats. Ainsi, si la plupart d'entre eux décident d'y consacrer une partie à part entière à la suite du commentaire, il est également acceptable d'effectuer d'autres choix, comme la développer au sein d'une partie ou sous-partie du commentaire ou la « filer » au fur et à mesure du commentaire de documents.

Les candidats se reporteront avec profit au rapport de jury de la session 2017 qui donnait de nombreux conseils précis et utiles pour envisager les attendus généraux de l'épreuve, rappelés ci-dessous :

- La transposition vise à proposer un temps d'enseignement (séance ou séquence) qui doit être l'expression de choix explicites, réfléchis et cohérents, concernant la sélection d'un nombre limité de documents et d'un niveau d'enseignement adapté.
- Le temps d'enseignement choisi doit être positionné avec précision dans une partie des programmes de géographie de l'enseignement secondaire (collège ou sections générales ou technologiques du lycée) et justifié au regard des attentes des textes officiels.
- La transposition pédagogique et didactique doit rendre compte des thématiques du programme choisi mais également des compétences qui sont travaillées par les élèves.
- Cette partie de l'épreuve doit permettre de saisir concrètement les modalités opératoires du temps d'enseignement choisi en précisant notamment : les supports de travail (un ou plusieurs documents extraits du corpus de l'épreuve), les contenus d'enseignement délivrés (les connaissances, les notions et les concepts travaillés), les modalités de travail des élèves (supports et consignes, durée de l'activité, modalités de mise en activité, attentes en matière de production), le rôle et la posture pris par l'enseignant.
- Le temps d'enseignement choisi doit être mis en perspective, notamment au regard de son inscription dans la progression des apprentissages et de l'évaluation qui en sera faite.

Il est important de rappeler qu'aucun modèle n'est exigé et que seule compte la nécessaire adéquation entre les objectifs de connaissances et de compétences poursuivis et les choix didactiques et pédagogiques opérés.

Dans le traitement du sujet concernant « *La région en France, cadre de l'aménagement et de l'appropriation territoriale* », deux écueils ont particulièrement été préjudiciables à la réussite des candidats :

- L'articulation directe entre le sujet proposé et les choix pédagogiques opérés a pu manquer de clarté. On rappellera qu'il est nécessaire d'indiquer comment les enjeux scientifiques du dossier sont pris en compte dans l'utilisation pédagogique des documents. Réutiliser un cours réalisé en amont, détaché du sujet proprement dit ou en lien trop ténu avec lui, ne permet pas de répondre aux attentes de l'épreuve. Trop de propositions pédagogiques se sont ainsi singulièrement éloignées d'une possibilité de faire

effectivement réfléchir les élèves sur la notion de région comme cadre de l'aménagement et de l'appropriation territoriale.

- Des candidats ont pu s'écarter sensiblement des lignes de force qui avaient été dégagées dans l'analyse scientifique du fait d'une utilisation des documents *in fine* détachée du sujet. Si les documents du dossier étaient riches et permettaient d'évoquer des thématiques multiples, il restait attendu d'en explorer les potentialités pédagogiques au regard des enjeux régionaux. Envisager d'étudier, par exemple, les thématiques des territoires ultrapériphériques de l'Union Européenne ou de l'aménagement local du territoire pour elles-mêmes, sans se référer au fait régional, ne pouvait ici se révéler satisfaisant.

Ces constats amènent à insister plus particulièrement, en complément des conseils rappelés précédemment, sur la nécessaire prise en compte de la dimension didactique de l'épreuve :

- Il est indispensable de montrer clairement comment passer des enjeux scientifiques du dossier aux savoirs scolaires. De cette démonstration à caractère didactique doit découler logiquement des choix de transposition pédagogique permettant aux élèves d'acquérir concrètement ces savoirs.
- Si rien n'interdit aux candidats de choisir un nombre restreint de documents comme supports de leur proposition pédagogique et de centrer celle-ci sur une thématique particulière, il convient toutefois de veiller à ce que l'articulation avec les enjeux scientifiques généraux et centraux du sujet reste effective. De ce fait, les propositions pédagogiques choisissant des thématiques périphériques au dossier ou utilisant peu les documents fournis pour convoquer principalement des documents extérieurs, auxquels il n'est généralement fait qu'allusion, sont rarement convaincantes.

Pour le jury Catherine Mortreux, Christophe Marchand et Emmanuel Porché

EPREUVES ORALES (Admission)

Remarques générales

Même si ce rapport porte spécifiquement sur les épreuves orales de la session 2018, nous invitons les candidats à se référer aux rapports des années antérieures tant il est vrai que les remarques générales sur les attentes du jury et les erreurs à éviter restent globalement valables d'une année à l'autre.

Rappelons par ailleurs que le jury mesure les contraintes lourdes pesant sur les candidats et notamment sur ceux qui ne bénéficient pas d'un congé de formation ou qui résident dans une académie dépourvue de préparation spécifique. Il est évident que beaucoup de candidats, pris par leurs obligations professionnelles et leur vie de famille, manquent de temps pour s'entraîner dans des conditions idéales.

Raison de plus pour, sur le plan scientifique, exploiter la culture générale accumulée durant les années précédant le concours (*via* les ouvrages géographiques et historiques spécialisés, la presse quotidienne et hebdomadaire, les revues de vulgarisation de type *L'Histoire magazine*, les expositions, films et documentaires, les sites internet de qualité), et sur le plan pédagogique, mettre en avant sa propre expérience d'enseignant en n'hésitant pas à l'évoquer devant le jury lors de la transposition didactique. S'agissant précisément de cette dernière, l'année de préparation peut être l'occasion de nouvelles expériences pédagogiques avec ses élèves et d'une évaluation lucide de ces dernières, afin de ne pas proposer de transposition irréaliste le jour de l'oral. Le candidat peut également durant l'année se renseigner sur d'autres pratiques que la sienne. On l'aura compris, la préparation de l'oral ne se limite pas à la période restreinte des quelques mois précédant les épreuves d'admission, elle doit se concevoir en amont sur un temps plus long qui voit la consolidation progressive de connaissances et de compétences.

C'est cette culture personnelle, scientifique et didactique, bien réelle chez tous les candidats, que le jury souhaite valoriser, plus que des fiches de manuels ou des séquences-type d'enseignement reproduites de manière parfois un peu artificielle. Comme précisé dans le rapport de l'année dernière, il importe que la leçon soit « incarnée » de manière forte et originale, par un candidat qui doit laisser transparaître son savoir et ses pratiques d'enseignant sans chercher à « coller » à un quelconque discours scientifique et pédagogique supposément attendu. Le candidat efficace se sera aussi tenu informé, encore plus que d'habitude, des grands enjeux et débats concernant l'actualité politique et socio-économique du monde contemporain (lors de la session 2018, certains sujets faisaient écho à la commémoration d'événements historiques : 1918, 1968). Il se sera constitué des fiches sur les grandes notions des programmes d'histoire-géographie et aura travaillé plus particulièrement les niveaux qu'il n'enseigne pas. Il se sera penché sur les renouvellements de l'historiographie et de l'épistémologie de la géographie pour mettre à jour sa culture générale dans ces deux domaines.

Réussir l'oral de l'agrégation interne d'histoire-géographie suppose sans conteste de s'être préparé à ces épreuves spécifiques en conditions réelles (en temps limité, face à un public jouant le rôle du jury, avec des ressources documentaires restreintes correspondant à celles offertes par les bibliothèques du concours). Il ne faut pas découvrir ces conditions le jour même de son passage. Le candidat se montrera d'autant plus à l'aise, saura d'autant mieux surmonter certains écueils (gestion du temps, respect de l'oralité, capacité à illustrer un exposé) qu'il aura multiplié les séances d'entraînement sans attendre les résultats de l'écrit. Si l'académie n'offre pas de préparation adaptée, il faut idéalement travailler en petits groupes avec d'autres candidats ou collègues de manière à acquérir repères et automatismes. Assister aux oraux à Châlons-en-Champagne l'année qui précède l'inscription au concours constitue une étape importante, sinon

indispensable, de ce parcours de préparation. Cela permet, non seulement de démystifier l'exercice, mais aussi de voir, très concrètement, le type de questions posées et l'organisation pratique de l'épreuve.

Cet entraînement en amont s'avère d'autant plus nécessaire qu'il convient de maîtriser un matériel pédagogique (rétroprojecteurs) que les enseignants d'aujourd'hui n'ont plus l'habitude de manipuler, et de pallier l'absence de ressources numériques que les collègues du secondaire mobilisent fréquemment dans leurs cours. Le jury, qui doit composer avec les moyens logistiques dont il dispose, ne peut, pour l'instant, offrir l'accès à internet et le recours à des vidéoprojecteurs. Les candidats doivent en avoir conscience et se préparer en conséquence.

Revenons à présent sur les quatre temps forts d'un oral d'histoire ou de géographie (la réflexion sur le sujet, le passage en bibliothèque, la préparation en salle, la leçon devant le jury) avant de proposer deux exemples de leçons particulièrement réussies, l'une en histoire et l'autre en géographie.

Le quart d'heure de réflexion, le passage en bibliothèque puis la préparation en salle

Une fois le sujet tiré, le candidat monte en salle de préparation où il dispose de quinze minutes pour réfléchir à l'intitulé du sujet avant de se rendre en bibliothèque. C'est à partir de cette première étape que le temps de préparation (cinq heures en tout) est décompté. Ces 15 minutes sont incompressibles. Ce moment de réflexion, si important pour la suite de l'oral, est parfois mal employé. Il permet pourtant, non seulement de retrouver une certaine sérénité après le moment un peu stressant du tirage du sujet, mais aussi et surtout d'éviter les hors sujets et contresens en bornant bien, thématiquement, chronologiquement et spatialement, les contours du sujet, en dégagant les grandes problématiques et enjeux, en définissant les termes importants. Confronté au sujet « la frontière Etats-Unis/Mexique » niveau lycée, un candidat a ainsi bien pensé à définir la frontière comme limite et interface, à envisager la dissymétrie des flux avant de s'interroger sur le fait de savoir si cette dernière « fait société ».

Certaines leçons se révèlent décevantes parce que le sujet a été trop restreint ou au contraire élargi au-delà de son cadre chronologique au détriment des éléments attendus par le jury. Le candidat peut également s'interroger sur les raisons qui ont conduit le jury à proposer ce sujet et cet intitulé en particulier. Il faut également profiter de ce temps de réflexion pour déterminer les ressources documentaires nécessaires qu'il faudra mobiliser lors du passage en bibliothèque pour mener à bien l'exposé scientifique comme la transposition didactique. Consacrer ce premier quart d'heure à un vain et fébrile recensement de toutes ses connaissances sur la question ou à l'élaboration d'une esquisse de plan, serait contreproductif. C'est le moment de délimiter et de définir (à partir des dictionnaires et atlas à disposition dans la salle), de problématiser, de situer la question dans les programmes, de penser l'articulation entre scientifique et pédagogique, de réfléchir aux ouvrages spécialisés, manuels, articles, numéros de la *Documentation photographique* qu'il faudra emprunter.

Au terme de ces 15 minutes de réflexion, le candidat est amené par les appariteurs en bibliothèque. Il peut y rester 45 minutes au maximum mais il a la possibilité, s'il le souhaite, de quitter les lieux plus rapidement, ce qui lui permettra de gagner du temps en salle de préparation. Les cinq heures s'écoulant toujours trop vite, il est sans doute préférable d'écourter le passage en bibliothèque, d'autant qu'il est peut-être inutile de se charger d'ouvrages parfois volumineux et érudits dont on ne pourra vraiment prendre connaissance dans le temps imparti et dans lesquels on risque fort de se perdre.

Au demeurant, les erreurs de cadrage et de problématisation, les incohérences dans le raisonnement seront toujours plus pénalisées que d'éventuelles lacunes factuelles... L'information doit être sélectionnée en fonction de ce que l'on souhaite démontrer. L'érudition gratuite doit être proscrite. Réduire le temps de passage en bibliothèque suppose bien évidemment d'avoir repéré la veille (lors de la visite autorisée des bibliothèques pendant deux heures) l'agencement de ces trois espaces de documentation : la bibliothèque de géographie, les deux bibliothèques d'histoire et la bibliothèque pédagogique (cartes, manuels, exemplaires de la *Documentation photographique*, etc.). Toutes ces salles obéissent à des logiques d'agencement (périodes, espaces, thèmes, etc.) qu'il faut intégrer avant le jour d'évaluation. Les conditions d'emprunt sont précisées lors de la petite réunion d'accueil des candidats la veille du premier oral. Autant les candidats, lors de la visite des bibliothèques, peuvent interroger les appariteurs responsables de la salle comme les membres du bureau du jury sur l'agencement des bibliothèques et la localisation d'un ouvrage, d'une carte ou d'une *Documentation photographique*, autant ces questions ne pourront plus être posées le jour même de l'épreuve.

Le jury s'efforce chaque année, dans la limite de ses moyens, de renouveler les bibliothèques afin d'offrir aux candidats des ressources documentaires actualisées (ce sera notamment le cas en 2019 pour les *Documentations photographiques* très appréciées des candidats). La revue *L'Histoire magazine* est peu employée alors que ses articles permettent pourtant de faire le point rapidement sur des sujets et d'illustrer une leçon de manière efficace (ce que permettent aussi les manuels du secondaire). Les candidats exploitent peu les manuels du supérieur (Carré Hachette, Grand amphî Bréal, Nathan 128, Cursus Armand Colin, etc.) alors qu'ils offrent souvent des synthèses précieuses. S'il est certain qu'il ne faut pas se perdre, faute de temps, dans de volumineux ouvrages, il semble regrettable de bâtir sa leçon sur le seul texte d'une *Documentation photographique* aussi pertinent soit-il. La bonne démarche consisterait sans doute à dégager les grandes lignes à partir d'un manuel du secondaire et d'une *Documentation photographique*, puis d'amplifier/préciser l'analyse à partir d'un manuel du supérieur, d'un article de revue et d'un ouvrage spécialisé. Les candidats ne sont pas obligés d'utiliser la totalité des ressources documentaires auxquelles ils ont droit.

Une fois revenu en salle de préparation, le candidat doit surveiller régulièrement sa montre et consacrer idéalement un temps de préparation égal aux deux parties de son oral (l'exposé scientifique et la transposition didactique). Certains collègues ont tendance à se focaliser sur l'exposé scientifique au détriment de la transposition, cette dernière est parfois bâclée en quelques minutes. Un oral aussi déséquilibré ne peut prétendre à la moyenne même si la partie scientifique est remarquable. Rappelons qu'il s'agit ici d'une agrégation interne et que les candidats doivent aussi faire la preuve de leur excellence didactique. Que la transposition fasse l'objet d'une partie spécifique ou qu'elle soit intégrée à l'exposé scientifique (le jury n'impose aucune règle en la matière), elle constitue un temps important de la prestation et la commission y est particulièrement attentive.

Durant ce temps de préparation, il faut bien penser à l'illustration de la leçon. Cette dernière doit être incarnée, le jury ne peut se contenter d'un discours théorique. Il faut spatialiser le propos avec des cartes, mesurer le phénomène avec des tableaux statistiques et des graphiques, le représenter au travers d'images, le schématiser avec des croquis, etc. Préparer des transparents efficaces prend du temps, il faut en avoir conscience au risque de se laisser déborder. Les illustrations ne devront pas être présentées passivement et rapidement, mais commentées, justifiées, critiquées et intégrées à l'exposé et à la transposition. A l'arrivée, comme précisé dans le rapport de l'année précédente, le jury n'exige pas des candidats qu'ils soient devenus des spécialistes du sujet en quelques heures de préparation. Il attend simplement une présentation complète, cohérente, stimulante et problématisée d'une question scientifique et de sa

transposition didactique, en conformité avec les programmes scolaires (qui doivent être connus, notamment ceux des filières technologiques). Rappelons que si ces derniers sont consultables en salle de préparation, les candidats ne disposent pas des documents d'accompagnement.

La leçon devant le jury

Même si le fait d'être évalué par un jury est source de tension, il faut tant que possible parler d'un ton posé avec un débit normal. On justifiera son plan (qu'on ne recopiera pas au tableau, dos au jury, perdant ainsi un temps précieux, mais qu'on présentera sous la forme d'un transparent) en soulignant les articulations logiques et en expliquant si besoin les titres de parties. La bibliographie, nécessaire, n'a pas à être lue, mais doit être fournie au jury en respectant les règles du genre (elle sera hiérarchisée et distinguera les ouvrages généraux, les ouvrages spécialisés, les outils pédagogiques, on veillera à l'orthographe des noms d'auteurs et des titres, sans oublier les dates d'édition). On pourra éventuellement la commenter avec discernement, en évoquant à un moment de l'exposé l'ouvrage sur lequel on s'appuie alors. Il est possible de mentionner l'absence dans la bibliothèque du concours d'un ouvrage ou d'une revue qui aurait été utile pour la préparation de la leçon.

Le croquis (ou la carte) doit être travaillé en amont, cela suppose d'avoir réfléchi à un titre, à l'orientation, à une légende, à l'échelle. Il semble inutile de recopier *stricto sensu* la carte d'un manuel (c'est une production originale qui est demandée en lien spécifique avec le sujet) ou de multiplier les schémas au risque de ne pas les commenter suffisamment (une leçon de géographie a compté jusqu'à six schémas présentés en vingt minutes...). L'emploi de cartes heuristiques ne doit pas être proposé si le candidat ne maîtrise pas cet outil. Montrer des photographies pour un sujet qui comporte une dimension paysagère semble une bonne idée. Dans tous les cas, il faut incarner la leçon.

Le passage d'une réflexion scientifique à une mise en œuvre pédagogique doit être fluide et cohérent. Il faut veiller à l'articulation entre ces deux parties. Lors de cette transposition, il faut justifier le choix des documents exploités dont les seuls mérites ne doivent pas se limiter à avoir été trouvés dans la page d'un manuel scolaire consacrée au sujet de la leçon. Rares sont les transpositions qui pensent à évoquer en histoire la compétence liée à la construction de repères chronologiques. Certaines commissions déplorent qu'on ne voie pas assez émerger le rôle de l'enseignant et la façon dont il accompagnerait concrètement le travail des élèves. Certains candidats n'assument pas assez leurs choix pédagogiques et, de manière symptomatique, n'osent pas employer le « je ». Ils s'abritent de manière un peu trop anonyme derrière une allusion aux documents d'accompagnement. Rappelons qu'il est inutile de « jargonner » lors de la transposition didactique en cherchant à s'adapter à de supposées modes pédagogiques. Il convient tout au contraire de rester clair et concret sur ce que feraient les élèves (quelle mise en situation, quelle durée prévue pour la séquence, quels objectifs recherchés). Le candidat prendra soin de s'adapter au niveau de la classe en proposant une transposition réaliste : certaines activités suggérées semblent parfois trop ambitieuses par rapport au public concerné. Il faut aussi préciser la place de la leçon dans la progression annuelle et dans les programmes.

Le jury, conscient du décalage entre les pratiques pédagogiques actuelles des enseignants (utilisation du vidéoprojecteur et du tableau numérique, recours aux ressources documentaires offertes par internet) et les conditions de préparation et de passage à l'oral du candidat, accepte tout à fait que ce dernier fasse allusion, notamment dans sa transposition didactique, à ces outils modernes qu'il n'a pu utiliser lors de l'épreuve.

A l'issue de la leçon, l'entretien avec la commission ne doit pas être perçu comme un piège mais, comme son nom l'indique, un moment d'échange avec le jury permettant d'approfondir la réflexion sur les enjeux scientifiques et didactiques d'un sujet. Les membres de

la commission s'efforcent vraiment de valoriser le candidat *via* des questions ouvertes, et lui offrent la possibilité de préciser une affirmation, de corriger une erreur, de compléter un point lacunaire. Dans cette logique, le candidat ne doit pas hésiter à demander la reformulation d'une question s'il éprouve un doute. Il est inutile de rester en retrait et sur la défensive. Le candidat ne doit pas hésiter à faire part de ses hypothèses, de ses doutes, et, en écho avec le sujet, de sa propre expérience d'enseignant avec ses réussites et ses limites.

Les critiques formulées parfois dans ce rapport ne doivent pas décourager les candidats. A l'issue de cette session 2018, le jury a noté que le niveau général des prestations s'était amélioré, résultat sans doute d'une préparation en amont plus efficace. Les candidats respectent notamment mieux l'équilibre entre l'exposé scientifique et la transposition didactique.

Deux exemples de bonnes leçons

Sujet d'histoire : « L'essor scientifique de Copernic à Galilée » (Seconde)

L'introduction interroge les termes du sujet (essor / scientifique / essor scientifique et technique) et donne des éléments de périodisation. Au-delà de ces éléments canoniques, le candidat, par l'évocation du renouvellement historiographique autour de l'histoire globale et de l'histoire connectée, propose une vision large du sujet dont témoigne la problématique : « *Dans quelle mesure l'essor scientifique, entre les milieux des XVe et XVIIe siècles, a-t-il construit une histoire européenne dynamique, différenciée et connectée ?* ».

Le propos s'articule autour de trois axes majeurs :

- I. DE COPERNIC A GALILEE : L'ESSOR DE L'ESPRIT SCIENTIFIQUE EN EUROPE
 1. Un essor méthodique : le rôle de la démarche scientifique
 2. Un essor de l'esprit scientifique : inventaire et « révolution » ?
 3. La révolution du ciel : une nouvelle conception de l'univers
- II. L'EUROPE FACE A L'ESSOR SCIENTIFIQUE : DES ADAPTATIONS DIFFERENCIEES
 1. Le mécène et le scientifique : une relation privilégiée
 2. La circulation des idées scientifiques
 3. Des idées scientifiques contestées voire condamnées
- III. L'ESSOR SCIENTIFIQUE DE COPERNIC A GALILEE : ENTRE HISTOIRES CONNECTEES ET HERITAGES EUROPEENS
 1. Vers un âge d'or scientifique ottoman ?
 2. Une histoire globale d'un essor scientifique
 3. Le « *momentum* Copernic-Galilée » : un héritage fondateur

L'architecture conférée à l'exposé, équilibrée et logique, permet de mobiliser des connaissances riches, le propos, toujours concis, prenant appui sur des documents variés et commentés avec précision. Surtout, la dynamique de l'exposé est soulignée par la mise en évidence progressive des notions abordées, toujours définies et/ou explicitées. Si la vision élargie conférée au propos impose des choix, et donc le survol de certains points, l'exposé vaut par son caractère de démonstration.

La thèse de Patricia Legris, *L'écriture des programmes en France (1944-2010). Sociologie historique de la production d'un instrument de politique éducative*, et spécialement la notion de « circulation d'écriture » forgée par son auteure, est convoquée pour interroger les enjeux de la transposition didactique. Que retenir pour des élèves de Seconde de cette histoire des sciences ? L'articulation avec l'exposé scientifique est par ailleurs soulignée par l'utilisation

d'un même document d'accroche. La réflexion didactique trouve son prolongement dans une proposition pédagogique mettant clairement en évidence d'une part l'articulation entre compétences travaillées et modalités de mise en œuvre, d'autre part des éléments de différenciation bien compris.

L'entretien avec le jury permet de revenir sur les choix effectués et d'approfondir certains points. Il vaut par la capacité du candidat tant à admettre ses lacunes – par exemple sur les liens entre Galilée et le cardinal Barberini – qu'à discuter et justifier ses choix, dans un esprit constructif.

Sujet de géographie : "Le Sahara, espace belligène ?"(Terminale ES / L)

L'introduction propose une délimitation efficace du cadre géographique et thématique du sujet. Les limites variables du Sahara sont identifiées. Le candidat évoque les imaginaires contrastés de ce territoire : dunes, hommes bleus, Laurence d'Arabie, mais aussi Aqmi, Areva, etc... Le terme « belligène » est interrogé, l'espace est bien à la fois facteur et vecteur de conflits. La leçon est structurée autour d'une problématique pertinente et dynamique : *Comment les pratiques spatiales du Sahara en font un espace vécu et perçu comme belligène ? Dans quelle mesure cette caractéristique recompose-t-elle les territoires sahariens ?*

Le plan, bien progressif, permet de couvrir de manière complète et démonstrative le sujet. Il se clôt sur une typologie intéressante des espaces concernés.

I. Un espace fragilisé et de plus en plus convoité

- A. Un espace politique instable
- B. Un espace économiquement fragile
- C. Un espace convoité

II. Un espace propice aux conflits liés à des flux et réseaux diversifiés

- A. Des tensions entre nomades et sédentaires
- B. Des migrations transsahariennes
- C. Un refuge pour des groupes terroristes

III. Des territoires recomposés

- A. Une spatialité recomposée
- B. Des territoires faisant l'objet de multiples interventions multiscalaires
- C. Différents Sahara : typologie des territoires sahariens en fonction du degré de stabilité politique

Réaliste et claire sans être particulièrement originale, la transposition pédagogique porte sur une leçon de terminale L ou ES et fait écho au thème 3 des programmes de géographie de ces classes. Elle propose la production d'un croquis de synthèse.

Pour le jury François Audigier et Jérôme Buridant, vice-présidents